

Frank Suarez

**Coopération culturelle transfrontalière dans le domaine du
spectacle vivant
au sein de l'Eurorégion Aquitaine Euskadi
- Etat des lieux et perspectives -**

Directeur de mémoire : Monsieur André Ladousse

Master 4234 Management des Organisations Culturelles
Formation Continue – 2012/2013



Table des matières

Introduction	7
Méthodologie.....	10
1. L’Europe et la coopération culturelle transfrontalière	11
1.1. Une Europe sans frontières	11
1.1.1. Le contexte	11
1.1.2. L’évolution de la notion de frontière.....	12
1.1.3. Les territoires transfrontaliers : lieu de construction européenne	13
1.1.4. La culture, facteur d’intégration européenne.	14
1.2. Les stratégies européennes à l’oeuvre	16
1.2.1. Les stratégies de Lisbonne et de Göteborg.....	16
1.2. 2. La stratégie UE 2020 : pour une nouvelle croissance	17
1.2. 3. L’Agenda européen de la culture : renforcer la dimension culturelle.....	19
1.3. Politique de cohésion et Programme Culture : les instruments financiers	21
1.3.1. La politique de cohésion et l’objectif Coopération territoriale européenne.....	21
1.3.2. Le Programme Culture 2007- 2013.....	23
1.4. Le cadre juridique de la coopération transfrontalière.	25
1.4.1. La Convention de Madrid : un texte fondateur	25
1.4.2. Traité de Bayonne : la coopération transfrontalière au niveau local	26
1.4.3. Le Groupement européen d’intérêt économique (GEIE) : le premier outil	27
1.4.4. Le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) :	
la structure juridique la mieux adaptée	28
2. Territoire transfrontalier de l’Eurorégion Aquitaine Euskadi	30
2.1. Les territoires transfrontaliers en France	30
2.1.1. Des espaces dynamiques et en tension.....	30
2.1.2. De nombreuses coopérations mais un manque de visibilité.....	31

2.2. Aquitaine Euskadi : un espace géographique riche et étendu	32
2.2.1. Une Eurorégion attractive et dynamique.....	32
2.2.2. Une activité culturelle à définir	33
2.3. L’Eurocité basque : le cœur de la coopération culturelle.....	35
2.3.1. Un territoire : lieu de passage stratégique.	35
2.3.2. Des différences socio-économiques marquées.....	36
2.3.3. Une langue et une culture communes	36
3. Des partenariats institutionnels multiples	40
3.1. Le GEIE Eurocité basque Bayonne San Sebastián	41
3.1.1. Une structure juridique au service du territoire.....	41
3.1.2. Les priorités : transport et développement durable	41
3.1.3. La prise en compte de la culture.....	42
3.2. Le GECT de l’Euro-région Aquitaine Euskadi : outil de coopération prometteur	44
3.2.1. Un partenariat ancien de niveau régional	44
3.2.2. Un fonctionnement paritaire.....	45
3.2.3. Cohésion sociale et solidarité comme objectifs	45
3.2.4. Appel à projet culture : un levier incontournable pour la coopération.....	45
3.3. Convention CG 64 – Diputación Foral de Gipuzkoa : l’échelon départemental.....	48
3.3.1. Une ingénierie de projet transfrontalier	48
3.3.2. Une présence dans les différentes instances de décision.....	48
3.4. Consorcio Bidasoa Txingudi : une coopération de proximité.....	50
3.4.1. Trois villes et une identité en jeu	50
3.4.2. Festival Bidasoa Folk	50
3.5. POCTEFA, un programme européen au service du territoire transfrontalier	52
3.5.1. Renforcer l’intégration économique et sociale.....	52
3.5.2. Fonctionnement du programme opérationnel	53
3.5.3. Une aide financière importante	53

3.6. Une gouvernance à inventer ?	55
4. Une coopération culturelle intense mais disparate	57
4.1. La Ville de Saint Sébastien : un partenaire central.	57
4.2. Le Ballet T, premier centre chorégraphique transfrontalier d'Europe.....	59
4.2.1. La genèse des partenariats	59
4.2.2. Le projet Ballet T	59
4.2.3. Un exemple à suivre	62
4.2.4. Une dimension eurorégionale en marche	62
4.3. Dantza Hirian : plateforme de coopération culturelle	64
4.3.1. L'Eurocité comme espace d'action privilégié.....	64
4.3.2. « Aterpean », programme d'artistes en résidence	64
4.3.3. Une reconnaissance du public et des institutions	65
4.4. Eszena-T : construction d'un pôle européen de production et de diffusion	67
4.4.1. Historique de la coopération transfrontalière	67
4.4.2. Le projet Eszena-T	68
4.4.3. Vers un élargissement aux partenaires eurorégionaux	70
4.5. Les musiques actuelles en libre circulation.....	73
4.5.1. L'Atabal ou l'ouverture aux publics transfrontaliers	73
4.5.2. « Musiketxeak » : une scène musicale sans frontières	73
4.6. Institut culturel basque : un positionnement privilégié.....	75
4.6.1. Dix ans d'une coopération transfrontalière régulière	76
4.6.2. Réunir les acteurs pour construire un réseau.....	77
4.6.3. Coproductions transfrontalières	78
4.6.4. Un référent pour le territoire	78
4.6.5. Au carrefour des initiatives et des partenariats	78

4.7. Les obstacles à la coopération culturelle transfrontalière	80
4.7.1. Un plurilinguisme encore insuffisant	80
4.7.2. Un manque de communication.....	81
4.7.3. Des pratiques différentes	81
4.7.4. Une mobilité à améliorer	82
4.7.5. Des esthétiques dissemblables	82
4.7.6. Administration européenne	83
4.7.7. Gestion budgétaire des dossiers européens	83
5. Donostia 2016 : catalyseur de la coopération transfrontalière ou révélateur de ses faiblesses ?	85
5.1 Les raisons d’être capitale européenne de la culture	87
5.1.1. Origines et implications	88
5.1.2. Retrouver la paix	88
5.1.3. Transformer les pratiques	88
5.1.4. Générer des impacts économiques	89
5.2. Une capitale européenne élargie	91
5.2.1. La dimension territoriale : un axe majeur à définir	91
5.2.2. Impliquer les collectivités de l’Eurocité ?	92
5.2.3. Des dispositifs et des projets transfrontaliers en cours d’élaboration	93
5.3. Idée phare du projet : « les vagues d’énergie citoyenne »	95
5.3.1. Un exercice de démocratie participative	95
5.3.2. Projet « Olatu Talka » : une réappropriation de la ville	96
5.3.3. Les citoyens et les acteurs culturels de l’Eurocité peu concernés.....	97
6. Perspectives pour une coopération culturelle transfrontalière.....	99
6.1. Créer une plateforme au service des acteurs culturels	100
6.1.1. Convivencia Pyrénées Méditerranée : un projet interrégional	100
6.1.2. Une offre de services culturels transfrontaliers	100

6.2. Impliquer les populations du territoire	102
6.2.1. Les citoyens moteur des échanges	102
6.2.2. Le projet-cadre « People to people ».....	102
6.3. Miser sur de grands événements.....	104
6.3.1. NEXT : un festival international, transfrontalier et innovant.....	104
6.3.2. Des actions au service de la rencontre des publics et des territoires	104
6.4. Organiser l’information et la communication : un enjeu majeur	107
6.4.1. Un site internet eurorégional ?	107
6.4.2. L’initiative Transculture.net	108
Conclusion.....	110
Bibliographie.....	112
Liste des acronymes	115

Introduction

Dans le processus de formation de l'Union Européenne en tant qu'entité politico-économique, l'interaction des régions frontalières est un facteur clé puisque la construction de l'Europe se réalise dans l'intégration des espaces frontaliers. L'idée que la culture puisse être un instrument de cette construction en contribuant à diminuer l'effet frontière sur des territoires limitrophes tend à se développer de plus en plus au regard des expériences menées notamment dans le nord et l'est de la France.

Au sein de l'Eurorégion formée par la Communauté autonome basque et la région Aquitaine, des relations de coopération institutionnelle ont été nouées depuis maintenant plus de 20 ans, favorisées par une langue, l'euskara, et le partage d'un certain « art de vivre ». Le fonds financier « Aquitaine Euskadi » a ainsi permis le développement de projets entre les acteurs de ce territoire dans les domaines universitaires, technologiques, sportifs et culturels. En 2011, ce fonds a pris la forme d'un groupement européen de coopération territoriale (GECT) basé à Hendaye.

Cet espace eurorégional compte également un corridor qui s'étend sur le littoral entre Donostia-San Sebastián et Bayonne. Il s'agit d'un espace métropolitain qui a inspiré en 1995 le projet de coopération dénommé « Eurocité basque Bayonne- San Sebastián » et qui a pris la forme, en 1997, d'un groupement européen d'intérêt économique (GEIE). Ce projet vise à structurer ce continuum urbain, à créer une "nouvelle" ville de 600 000 habitants et à impulser des projets et des relations de coopération transfrontalière dans des domaines aussi divers que la coopération technologique, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'environnement, les infrastructures et le transport, la culture, le tourisme ou les services sociaux.

De nombreux acteurs institutionnels, regroupés au sein du GECT, du GEIE ou dans d'autres structures, interviennent sur ces questions tels que le Gouvernement basque, la Région Aquitaine, la Diputación de Guipuzcoa, le Département des Pyrénées Atlantiques, le Consorcio Bidasoa, l'Agglomération Côte Basque Adour ou l'Agglomération Sud Pays Basque, rendant la coopération transfrontalière aussi dense que complexe. Les échanges transfrontaliers entre communes existent également depuis de nombreuses années et dépassent l'espace représenté par l'Eurocité. Ceux-ci ont donné lieu à des projets variés et nombreux. L'envergure d'une telle activité dépassant le cadre de ce travail, nous nous concentrerons sur les structures institutionnelles impliquées dans la coopération transfrontalière et indiquées ci-dessus.

Par ailleurs, des acteurs culturels comme l'Institut culturel basque, la Scène Nationale de Bayonne et du sud-Aquitain, le Malandain Ballet Biarritz ou les services culturels de la ville de Saint Sébastien développent de plus en plus régulièrement des projets transfrontaliers partagés, auxquels s'ajoutent les nombreuses initiatives mises en œuvre par des structures associatives.

La nomination, en mai dernier, de la ville de Donostia - Saint Sébastien en tant que Capitale européenne de la culture en 2016 vient questionner la réalité de la coopération culturelle transfrontalière, la pertinence du projet d'Eurocité Bayonne-San Sebastián dans le secteur de la culture ainsi que les dynamiques culturelles transfrontalières en cours.

L'ensemble des acteurs institutionnels et culturels et la future Capitale européenne de la culture soulèvent alors de nombreuses questions que ce travail souhaiterait aborder avant de tenter d'y répondre :

La culture peut-elle être un moyen efficace pour la consolidation de l'espace transfrontalier ? Quelles sont les politiques culturelles mises en œuvre au niveau transfrontalier et quelle est leur efficacité ? Quels sont les principaux projets transfrontaliers impulsés par les acteurs culturels de ce territoire ? De quels secteurs proviennent-ils essentiellement ? Quel est leur intérêt ? Existe-t-il une harmonisation des actions développées ? A l'aune de son statut de Capitale européenne de la culture, quel rôle la ville de Saint Sébastien pourrait-elle jouer dans le développement de la culture au niveau transfrontalier ? Des modes de coopération, des équipements culturels transfrontaliers, des systèmes de gouvernance sont-ils à inventer ?

En utilisant le terme de « culture », nous nous limiterons ici à son sens correspondant aux arts de la scène, nous différenciant ainsi de l'Unesco qui définit la culture comme « (...) l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances »¹. Une telle approche de la culture étant trop vaste à étudier dans le cadre de ce travail, nous avons opté pour observer les secteurs de la danse, du théâtre, des musiques actuelles et du jeune public, principaux champs investis par les opérateurs du territoire et développés dans le cadre d'une coopération transfrontalière et culturelle à l'œuvre.

¹ Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet-6 août 1982.

Nous allons tout d’abord décrire les enjeux, les instruments financiers et le cadre juridique propres à la coopération culturelle du point de vue d’une Europe sans frontières. Nous décrirons ensuite comment s’inscrit le territoire de l’Eurorégion Aquitaine Euskadi au niveau hexagonal avant de nous intéresser plus particulièrement à celui de l’Eurocité basque Bayonne Saint Sébastien. Ce territoire concentrant en effet la plus grande partie de l’activité culturelle transfrontalière, nous observerons les acteurs et les projets développés aujourd’hui dans cet espace afin de dégager quelles sont les dynamiques à l’œuvre. Nous analyserons ensuite comment le projet de la ville de Donostia-San Sebastián, élue Capitale européenne de la culture pour l’année 2016, peut intensifier la coopération culturelle sur ce territoire transfrontalier. Enfin, à partir d’une observation d’exemples de projets de coopération culturelle transfrontalière issus d’autres territoires, nous proposerons des perspectives pour l’aménagement de notre espace transfrontalier, source d’enrichissement mutuel et de construction de l’idéal européen.

Méthodologie

Conscients de la complexité du sujet que nous traitons ici, nous avons été amenés à faire des choix. Ainsi, nous ne nous sommes pas attardés sur la question de l’audiovisuel transfrontalier et nous n’avons pas traité le secteur des arts plastiques dont l’analyse mériterait un travail plus long et plus approfondi. Nous avons donc décidé de nous concentrer sur la grande majorité des initiatives développées sur le territoire qui sont celles ayant trait aux arts vivants. Cette approche nous permet d’avoir un champ thématique qui ne soit pas trop réducteur et qui nous semble représentatif de la situation de la coopération culturelle de ce secteur sur cet espace. En terme de coopération culturelle, nous entendons la mise en oeuvre conjointe de projets transfrontaliers envisagés sur du long terme dans le cadre de partenariats bilatéraux ou multilatéraux.

Pour traiter notre problématique, nous avons croisé plusieurs méthodes. Tout d’abord, nous avons réalisé de longs entretiens² autour de la question relative à la coopération culturelle transfrontalière avec les principaux acteurs du spectacle vivant du Pays Basque nord engagés dans cette voie et qui en sont, dans la plupart des cas, les instigateurs. Nous avons également rencontré les responsables des institutions situées des deux côtés de la frontière et qui travaillent sur les dossiers du secteur transfrontalier.

Ensuite, nous nous sommes appuyés sur un travail documentaire plus classique, composé des documents qu’ont bien voulu mettre à notre disposition les différents acteurs rencontrés. Nous avons complété nos recherches auprès des organismes travaillant sur ces questions.

Enfin, pour tenter de dégager des perspectives à la coopération culturelle transfrontalière nous concernant, nous avons basé notre travail sur la recherche d’expériences existant sur les frontières franco-espagnole (versant catalan), franco-belge et franco-allemande, espaces transfrontaliers où la coopération culturelle s’est développée depuis de nombreuses années.

² La liste des entretiens menés est disponible dans la partie « Bibliographie ».

1. L'Europe et la coopération culturelle transfrontalière

La coopération transfrontalière se définit par les relations de voisinages qu'entretiennent les collectivités et autorités locales de part et d'autre des frontières terrestres et maritimes. Elle s'inscrit dans la politique régionale de l'Union européenne, qui bénéficie pour la période 2007-2013 d'un budget de 308 milliards d'euros, ce qui la place en seconde position des objectifs prioritaires de l'UE après la Politique Agricole Commune. La coopération transfrontalière est apparue dès l'après-guerre sous forme de jumelages entre communes, puis a été institutionnalisée par la convention cadre de Madrid en 1980. Depuis, les démarches transfrontalières se sont multipliées et diversifiées aussi bien à travers des thématiques traitées (environnement, culture, transport...), que des objets (réalisation de projets à destination des citoyens, gouvernance de territoire, gestion de service public transfrontalier...) ou au niveau des partenariats (GECT, régions, états, structures, associations...). L'idée de la coopération transfrontalière prend son sens dans l'approche-même de la notion de frontière et des territoires qui lui sont liés. En ce sens, il nous semble que la culture peut jouer un rôle essentiel pour aider à abolir cet effet de frontière, obstacle à une intégration réussie des espaces transfrontaliers dans l'UE.

1.1. Une Europe sans frontières

1.1.1. Le contexte

Les échanges culturels ont toujours existé en Europe même si les guerres mondiales et civiles de l'histoire européenne leur ont infligé un arrêt brutal. Depuis l'essor des institutions européennes, l'importance du rôle des arts et de la culture a été posée. Après la création du Conseil de l'Europe en 1949, Robert Schuman, lors de sa déclaration du 9 mai 1950, aura lancé une idée forte de la construction de l'Europe en affirmant : « L'Europe, avant d'être une alliance militaire ou une entité économique doit être une communauté culturelle dans le sens le plus élevé du terme »³. En 1954, la création de la Fondation européenne de la Culture sera suivie par les premiers pas de la Communauté européenne dans le domaine de la culture, laquelle, devenue Union européenne en 1992, mettra en œuvre des mesures, des résolutions puis des programmes en faveur des arts et de la culture.

Mais plus de cinquante ans après les déclarations de Monsieur Schuman, et la prise en compte du domaine culturel par l'Union, force est de constater que l'Europe s'est tout d'abord

³Robert Schuman, *Pour l'Europe*, p. 37, Editions Nagel et Guillaume Briquet, 2000.

construite sur les bases d'un espace économique fort et d'aides, via les fonds structurels, affectées aux infrastructures des régions défavorisées visant à réduire les disparités entre les territoires. En outre, la politique culturelle européenne n'a pas débouché sur une culture européenne commune dans cet espace géographique où la diversité culturelle est forte. Comment d'ailleurs forger une identité européenne commune ? Ce n'est sûrement pas en standardisant les pratiques culturelles de ce territoire, ce qui serait complexe à mettre en œuvre et extrêmement regrettable. La construction d'une telle identité pourrait plutôt s'ériger en prenant conscience de toutes ces différences culturelles, sources inépuisables de richesses. Pour cela, la connaissance et le respect de la différence s'avère primordiale à travers le développement de coopérations régulières et pérennes entre les territoires, garante de paix et de mieux vivre ensemble. Car le contexte européen actuel est effectivement marqué par des débats de fonds : fondements de la construction européenne et développement d'une Europe citoyenne, détermination d'un nouveau modèle social européen intégrant pleinement les objectifs du développement durable et définition d'un rôle de l'Union sur la scène internationale. Ces débats sont d'autant plus importants qu'ils s'intègrent dans un contexte d'impact économique, social et culturel fort de la mondialisation. Il apparaît alors que les espaces transfrontaliers peuvent être les lieux d'expérimentation de la construction de cette nouvelle Europe, et en particulier à travers la culture.

1.1.2. L'évolution de la notion de frontière

Les espaces frontaliers peuvent être les lieux de cette tolérance à l'égard de la culture de son voisin. En effet, depuis l'élargissement de l'Europe en 1986, la réalité du territoire transfrontalier a radicalement changé, celui-ci devenant l'instrument de l'intégration européenne. La frontière, pourtant, est paradoxale car elle renvoie à l'idée polysémique de partage comme l'envisage Michel de Certeau : « On est confronté au paradoxe de la frontière : la frontière est un lieu de partage, terme qui, en français, reprend à merveille cette contradiction apparente. Paradoxe de la frontière : créés par des contacts, les points de différenciation entre deux corps sont aussi des points communs. La jonction et la disjonction y sont indissociables. Deux corps en contact, lequel possède la frontière qui les distingue ? Ni l'un ni l'autre. »⁴

Les précédents conflits ont dessiné des frontières destinées à protéger les habitants et les territoires mais pouvant créer, en les séparant, méconnaissance et méfiance. L'idée nouvelle

⁴ Michel de Certeau, *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire*, p.186 Editions Gallimard, 1990.

selon laquelle la paix se concrétiserait par un rapprochement des Etats et non pas par le renforcement des frontières a considérablement changé et remis en question la notion même de frontière. Celle-ci ne renvoie plus à un mur de séparation signifiant les limites territoriales et les valeurs morales d'une communauté mais représente désormais la possibilité d'un échange entre différents peuples, synonyme d'intégration européenne. La frontière, lorsque les éléments naturels le permettent, devient un pont, un passage voire une promesse de découverte des cultures européennes.

1.1.3. Les territoires transfrontaliers : lieu de construction européenne

Les territoires transfrontaliers représentent un espace emblématique d'une nouvelle citoyenneté européenne, ils favorisent l'émergence de cultures européennes locales nourries de la richesse et du croisement des cultures régionales, nationales et internationales. Ces espaces ont gagné de l'importance, devenant des zones de transition où doit se réaliser la cohésion européenne. La notion de frontière y est perçue de manière radicalement différente : en réalité, l'intégration européenne, ou du moins l'idée qu'elle porte, détruit la notion traditionnelle de frontière. Jusqu'alors, la frontière désignait la délimitation d'une communauté de base qui partageait les mêmes valeurs mais comme le décrit Jean-Dominique Giuliani, « L'Europe, le projet européen, c'est la négation même de la notion traditionnelle de frontière »⁵. Ce territoire transfrontalier prend alors une toute autre dimension car il devient l'espace de construction d'une Europe unie, ouverte et coopérative. Avec une Europe à 28 pays, l'espace frontalier se trouve ainsi au centre du processus d'unité de l'UE. Il devient le lieu essentiel de mise en œuvre des objectifs stratégiques de Lisbonne (économie et société de la connaissance) et de Göteborg (développement durable). Il représente plus particulièrement un lieu de travail sur la constitution d'espaces communs de développement et de citoyenneté autour de chaque frontière, d'un espace continu de vie et d'appartenance au niveau de l'Union et d'espaces de prospérité et de stabilité sur ses frontières extérieures. Et la culture doit occuper alors une place importante dans les politiques transfrontalières car celle-ci n'est plus seulement un objet de divertissement mais la possibilité de tendre vers une cohésion sociale à travers l'objectif de rapprochement des territoires. Comme on l'a évoqué, l'Union européenne s'est constituée sur des fondements économiques et non sur une coopération

⁵ Jean-Dominique Giuliani, *Pour l'Europe réunie – plaidoyer pour l'élargissement*. p.27, Fondation Robert Schuman, Paris 2002.

culturelle. Ce n'est donc que très progressivement que l'UE s'est dotée d'une politique culturelle.

1.1.4. La culture, facteur d'intégration européenne

Bien que le traité de Rome n'aie pas prévu d'agir dans le secteur culturel, certaines actions dans ce domaine ont été prises en compte dans les années 80, dont la désignation annuelle d'une ville européenne de la culture. Mais la culture n'est entrée pleinement dans le domaine de l'action européenne qu'avec le traité de Maastricht en 1992. La politique culturelle commune ne tend pas à l'harmonisation des identités culturelles des États membres, mais au contraire à la conservation de leur diversité. L'article 3 du Traité sur l'Union européenne déclare, en effet, que l'Union respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen.

L'article 167 du Traité sur le Fonctionnement de l'UE (ex-article 151 TCE) précise que l'Union contribue à l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun. L'objectif est ambitieux voire contradictoire mais il peut s'expliquer selon l'idée du respect et de l'imprégnation des différences entre les peuples évoquée plus haut. L'action de l'UE vise également à encourager la coopération entre États membres et, si nécessaire, à appuyer et compléter leur action pour l'amélioration de la connaissance et de la diffusion de la culture et de l'histoire des peuples européens, la conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel d'importance européenne, les échanges culturels non commerciaux et la création artistique et littéraire.

C'est l'article 167 qui donne compétence à l'UE pour intervenir dans le domaine culturel même si, selon le principe de subsidiarité, l'UE ne vient qu'en appui des États membres sans imposer de directives en faveur de la culture, lesquelles seraient alors contraignantes et peut-être plus incitatives. L'UE encourage les projets propres à multiplier les échanges entre acteurs européens lesquels peuvent permettre de créer et de dynamiser une citoyenneté voire une identité européenne encore à définir aujourd'hui. A ce propos, Anne-Marie Autissier s'interroge sur « l'inlassable quête d'une identité européenne à travers les arts et la culture. On peut y voir un mimétisme vis-à-vis des États-nations [...] un rempart contre la peur d'une dissolution identitaire⁶ ». Car pour Anne-Marie Autissier, l'Union n'est ni une grande nation ni une addition de langues et de nations, c'est « un espace où se côtoient, se

⁶ Anne-Marie Autissier, article « Pour une politique culturelle européenne ? », p.290, in Politiques et pratiques de la culture, sous la direction de Philippe Poirier, La documentation française, 2010.

superposent et s'affrontent des particularismes régionaux, nationaux, locaux [...]. La force du projet européen tient précisément à son caractère déterritorialisé, pluriculturel⁷». Ainsi « les frontières mouvantes de l'Union en font plutôt un carrefour d'identités, une entité ouverte, dont les marges d'aujourd'hui seront peut-être les centres de demain⁸ ».

Enfin, l'alinéa 4 de l'article 167 souligne la transversalité de la culture. L'Union tient compte des aspects culturels dans son action au titre d'autres dispositions des traités, afin notamment de respecter et de promouvoir la diversité de ses cultures. La dimension culturelle est ainsi prise en compte dans d'autres domaines de coopération tels que l'enseignement (et notamment l'apprentissage des langues), la recherche scientifique et le développement des NTIC. On constate, avec l'article 167, que la culture est désormais appréhendée par l'UE comme un secteur d'activité à part entière même si celle-ci n'a qu'une compétence d'appui aux Etats membres et n'a pas d'objectif d'harmonisation des politiques nationales concernant la culture. On remarque également que l'équilibre est délicat à trouver entre la valorisation de la diversité et la promotion de la culture européenne.

Mais la culture paraît capable de créer des synergies entre les habitants et d'améliorer le vivre ensemble. Elle peut favoriser, à travers les territoires transfrontaliers, la construction d'un espace culturel européen commun, d'autant plus que la coopération culturelle transfrontalière peut s'avérer être une première étape vers des coopérations plus larges à l'échelle européenne. Elle permet de travailler sur le lien entre interculturel, développement et citoyenneté. Le territoire transfrontalier peut en effet constituer un lieu de confrontations des pratiques et d'acquisitions de compétences interculturelles. Sans échanges, ces bassins de vie ne seraient qu'une juxtaposition d'individus habitant un espace commun sans se connaître. Travailler ce lien invite alors à reposer, sur ces territoires, la question du multilinguisme au regard des questions de production et de partage de connaissance, d'accessibilité aux processus de création et de citoyenneté. Très présente dans la coopération transfrontalière en Europe, la culture a souvent initié de nouvelles pratiques transfrontalières auprès des professionnels et des populations. Ceci implique, pour les acteurs culturels, collectivités publiques comme professionnels, de faire évoluer leur réflexion et leurs pratiques, et de déterminer une approche commune des enjeux culturels transfrontaliers et de la coopération culturelle transfrontalière. Pour cela, les acteurs en présence doivent comprendre et s'approprier les stratégies européennes globales à l'œuvre, lesquelles ont déterminé une stratégie européenne en faveur de la culture, en particulier à travers l'Agenda européen de la culture.

⁷*Ibid.*

⁸*Ibid.*

1.2. Les stratégies européennes à l'oeuvre

Les objectifs de l'UE se sont étoffés au gré de plusieurs stratégies (Lisbonne, Göteborg et plus récemment UE 2020) adaptées à un contexte de plus en plus mondialisé. Elles ont fortement coloré le secteur de la culture comme nous le verrons avec l'Agenda européen de la culture.

1.2.1. Les stratégies de Lisbonne et de Göteborg

=> La stratégie de Göteborg pour le développement durable de l'UE

Les 15 et 16 juin 2001, l'Union européenne a établi la stratégie de Göteborg qui a pour objet un développement durable du point de vue environnemental, économique et social. Son objectif est d'améliorer, de façon durable, le bien-être et les conditions de vie des générations présentes et à venir dans l'Union européenne.

=> La stratégie de Lisbonne pour une économie de l'UE compétitive

La stratégie de Lisbonne est un programme de réforme en réponse aux enjeux de la mondialisation, du vieillissement de la population, des changements climatiques et de l'élargissement de l'Union européenne. Son objectif était de faire de l'économie de l'Union européenne l'économie la plus compétitive du monde pour 2010. Elle a été impulsée par le Conseil européen en mars 2000.

Les objectifs quantitatifs fixés pour 2010 visaient un taux d'emploi de 70 %, des investissements dans le domaine de la recherche et du développement représentant 3% du PIB communautaire et une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 8 % comparé à 1990. Révisée en mars 2005 par le Conseil européen, la stratégie de Lisbonne a concentré son action autour de trois objectifs plus généraux soit plus de croissance, des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, et une meilleure gouvernance.

Ces grandes orientations imposaient que l'Union européenne décline la stratégie de Lisbonne dans l'ensemble de son action. Mais, d'après Marion Gaillard, diplômée de l'IEP de Paris, docteur en histoire et spécialiste de la construction européenne, cette stratégie a échoué⁹, celle-ci n'étant portée par aucune personnalité emblématique et les objectifs étant trop nombreux et concernant trop de domaines. Marion Gaillard déplore notamment la méthode employée (la méthode ouverte de coordination ou MOC) qui se contente de fixer des objectifs

⁹Voir l'article de Marion Gaillard, « De la stratégie de Lisbonne à la stratégie UE 2020 » paru le 15/3/2013 in www.vie-publique.fr

aux États membres et de favoriser la comparaison entre les différentes politiques par la seule diffusion des meilleures pratiques. Le fait que rien ne soit « imposé aux pays qui ne sont pas contraints juridiquement par des directives et un contrôle de la Cour de Justice – comme cela est le cas pour le marché unique –, ni par des critères fermes – comme ceux de Maastricht pour l’unification monétaire »¹⁰ inquiète également Marion Gaillard. Enfin, constatant que la stratégie de Lisbonne n’est pas dotée de moyens financiers spécifiques pour atteindre les objectifs fixés, dès lors comment imposer à un État de consacrer 3% de son PIB à la recherche ? Malgré la réorientation opérée en 2005, l’échec était patent en 2010. Face à cela, la Commission a mis au point en mars 2010 la stratégie UE 2020.

1.2.2. La stratégie UE 2020 : pour une nouvelle croissance

Alors que le monde sort de la plus forte récession économique connue depuis les années 30, la stratégie UE 2020 a dévoilé les réponses européennes pour rebondir après la crise. Débattue lors du Conseil européen des 25 et 26 mars 2010 puis adoptée le 17 juin 2010, cette nouvelle stratégie vise à promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive pour renforcer l’économie européenne (à partir notamment des industries culturelles et créatives) :

- une croissance intelligente : développer une économie fondée sur la connaissance et l’innovation ;
- une croissance durable : promouvoir une économie plus efficace dans l’utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ;
- une croissance inclusive : encourager une économie à fort taux d’emploi favorisant la cohésion économique, sociale et territoriale.

Ses deux principaux objectifs visent à investir dans la croissance et l’emploi avec trois types de régions (régions moins développées, régions en transition, régions plus développées) et à développer la coopération territoriale européenne. A l’horizon 2020, l’Union européenne a défini des résultats ambitieux à atteindre dans les cinq principaux domaines suivants:

- Emploi : 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi.
- Innovation : 3 % du PIB de l’UE devrait être investi dans la recherche et le développement (R&D).

¹⁰ *Ibid.*

- Changement climatique : les objectifs «20/20/20» en matière de climat et d'énergie devraient être atteints (y compris le fait de porter à 30 % la réduction des émissions de gaz).
- Education : le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10 % et au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans devrait avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent.
- Pauvreté : réduction de la pauvreté en faisant en sorte qu'au moins 20 millions de personnes ne soient plus menacées par le risque de pauvreté et d'exclusion.

Avancée importante d'après Marion Gaillard, il semblerait que la MOC se soit davantage institutionnalisée avec la possibilité, pour la Commission, d'avertir les pays qui ne prendraient pas les mesures jugées appropriées pour atteindre les objectifs fixés. Une méthode plus contraignante en somme. Si cela représente un progrès par rapport à la stratégie de Lisbonne, Marion Gaillard souhaiterait « la mise en place de sanctions ou de récompenses pour inciter les États à remplir leur rôle pour aller vers un succès commun »¹¹. La dimension transversale de la culture fait que celle-ci se retrouve dans quatre des cinq domaines évoqués par l'UE 2020 (emploi, innovation, pauvreté, éducation) mais jusqu'à quel point la culture est-elle considérée dans la politique de l'UE ? L'Agenda européen de la culture a tenté de préciser les orientations à suivre pour une prise en compte plus grande de ce domaine. L'agenda est le premier texte d'importance sur la culture adopté au niveau européen selon le Relais Culture Europe et marque « une évolution de la prise en compte de la culture en Europe par la définition d'objectifs culturels d'intérêt commun. Ceux-ci prennent en compte l'apport de la culture à la construction européenne de manière plus large et plus stratégique »¹².

¹¹ *Ibid*

¹² Voir www.relais-culture-europe.com, *Culture et Europe, quels enjeux aujourd'hui ?*, note réalisée en janvier 2009

1.2.3. L'Agenda européen de la culture¹³: renforcer la dimension culturelle

En 2007, la Commission a proposé un nouvel agenda européen de la culture, qui tente de répondre aux défis de la mondialisation. Cette nouvelle stratégie est destinée à intensifier la coopération culturelle dans l'UE.

L'agenda a annoncé trois priorités :

=> La diversité culturelle et le dialogue interculturel. La Commission encourage la mobilité des artistes et des travailleurs du secteur culturel ainsi que la circulation de toutes formes d'expression artistique. L'éducation et la formation aux compétences clés pour le dialogue interculturel (langues étrangères notamment) font partie des conditions d'un succès à long terme.

=> La dynamisation de la créativité pour la croissance et l'emploi. La culture emploie près de cinq millions de personnes dans l'Union européenne. Les industries culturelles contribuent au dynamisme de l'économie européenne et à la compétitivité de l'UE. Il est nécessaire de promouvoir la créativité dans l'éducation, de renforcer les capacités organisationnelles du secteur culturel (esprit d'entreprise, formation à la gestion, ouverture et diversification), de développer des partenariats efficaces entre le secteur de la culture et d'autres secteurs (TIC, recherche, tourisme, partenariats sociaux...) en vue d'accroître l'impact des investissements dans la culture.

=> La culture en tant qu'élément indispensable des relations internationales. Dans la lignée de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, texte ratifié par l'UE et la plupart de ses pays, le nouvel agenda de la culture propose de renforcer la dimension culturelle en tant qu'élément indispensable des relations extérieures de l'UE.

Pour atteindre ces objectifs, il faut un dialogue entre le secteur culturel (des artistes et créateurs aux industries culturelles) et la Commission. Pour ce faire, la Commission préconise d'identifier l'ensemble des acteurs du secteur culturel, d'organiser un « Forum culturel » réunissant l'ensemble de ces intervenants et de représenter au niveau européen l'opinion des intervenants de ce secteur, à travers la MOC.

¹³Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions du 10 mai 2007 relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation [COM(2007) 242 final – Non publiée au Journal officiel].

Les objectifs de l'Agenda rejoignent bien évidemment ceux des politiques de cohésion et du programme Culture qui sont les sources de financements des projets de coopération culturelle transfrontalière. Concernant les projets d'infrastructures par exemple, les fonds structurels qui peuvent leur être alloués pèsent également sur les projets culturels des territoires nationaux.

1.3. Politique de cohésion et Programme culture : les instruments financiers

Par l'intermédiaire des instruments créés dans le cadre de la politique de cohésion, le développement culturel peut être désormais associé aux stratégies de développement des territoires. La dimension transfrontalière des échanges culturels constitue, comme nous l'avons vu, un enjeu essentiel dans la continuité du processus d'intégration européenne.

L'Union européenne soutient donc la culture non seulement dans le cadre de son programme Culture, mais aussi au moyen des fonds de la politique de cohésion, qui visent, de manière globale, à stimuler la croissance économique dans les pays membres et leurs régions.

1.3.1. La politique de cohésion et l'objectif Coopération territoriale européenne

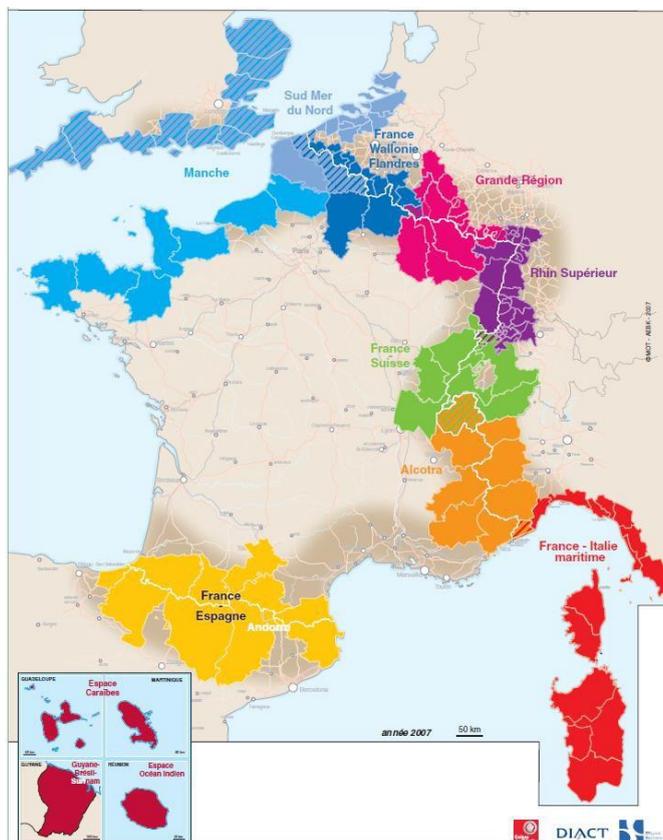
La politique de cohésion de l'Union européenne, également nommée "Politique régionale", a pour objectif de contribuer à renforcer la cohésion économique et sociale de l'Union européenne. C'est une politique majeure de l'Union européenne puisque 34 % du budget communautaire lui est consacré sur la période 2007-2013.

Elle vise ainsi à réduire les fortes disparités économiques, sociales et territoriales entre territoires. Les instruments financiers sont les fonds structurels soit le FEDER (Fonds européen de développement régional) qui visent à réduire les déséquilibres régionaux, le FSE (Fonds social européen) dont l'objectif est de soutenir la création d'emplois et le Fonds de cohésion qui s'adresse uniquement aux régions dont le PIB est inférieur à 90% à la moyenne de l'UE (la France n'est pas éligible pour ces fonds).

Concernant la coopération entre territoires, un nouveau pas est franchi pour la période 2007-2013 avec la coopération territoriale européenne qui devient le troisième objectif de la politique de cohésion avec ceux de Convergence et de Compétitivité régionale et emploi.

L'objectif de la coopération territoriale européenne se décline dans les volets du transfrontalier (Interreg IV A), du transnational (Interreg IV B) et de l'interrégional (Interreg IV C). 8,7 milliards d'euros de FEDER sont destinés à cet objectif soit 2,5% du budget total de la politique de cohésion dont 6,44 milliards pour la seule coopération transfrontalière.

La dotation française est de 859 millions d'euros, plaçant la France au premier rang des bénéficiaires, dont 605 millions d'euros pour la coopération transfrontalière¹⁴. Etat multi-frontalier s'il en est, la coopération transfrontalière concerne douze espaces impliquant des territoires français : France/Wallonie-Vlaanderen ; ALCOTRA (France/Italie) ; Grande Région (France/Belgique/Allemagne/Luxembourg) ; Rhin Supérieur (France/Allemagne/Suisse) ; France/Italie/Îles ; Deux mers (France/Royaume-Uni/Pays-Bas/Belgique) ; Manche (France/Royaume-Uni) ; France/Espagne/Andorre (POCTEFA). En ce qui concerne notre sujet, c'est l'espace qui peut soutenir les projets élaborés au sein de l'Eurocité basque ; Amazonie (France-Guyane/Brésil (trois états)/Surinam) ; Océan Indien (France-La Réunion, Mayotte//Madagascar/Comores/Maurice/Agaléga/Saint-Brandon/Rodrigues/Seychelles) ; Caraïbes.



Découpage des espaces de coopération transfrontalière en France

Source : MOT – AEBK - 2007

La politique de cohésion 2007-2013 vise ainsi à mobiliser la culture et la créativité en faveur du développement régional et de la création d'emplois. Car les équipements culturels, les

¹⁴ Claude Marcori, Muriel Thoin, *La coopération transfrontalière*, pp-39, 40, coll. La Documentation française, publié par la Datar, 2011.

activités culturelles et les secteurs de la création peuvent jouer un grand rôle dans l'attrait d'une région et les perspectives de son développement économique. La production de contenus est par ailleurs une activité qui compte de plus en plus, mais qui dépend souvent de l'existence d'un environnement culturel dynamique. Les Fonds structurels (FEDER, FSE) peuvent créer les conditions adéquates pour mobiliser les industries de la culture et de la création, notamment en favorisant l'utilisation du patrimoine culturel à des fins professionnelles ou en soutenant la restructuration des zones urbaines en crise. La culture, les activités de création et les secteurs apparentés peuvent être très précieux à cet égard car ils sont source d'identité partagée et de valeurs communes, deux notions qui sont, en règle générale, étroitement corrélées avec les dimensions régionale et locale des territoires.

Grâce aux fonds structurels, la culture peut donc accéder à des moyens financiers supplémentaires à ceux des programmes culture et bénéficier à un large éventail de secteurs (industrie, tourisme, urbanisme, éducation...) et de projets (musées, festivals, médias, nouvelles technologies..).

En outre, une aide aux activités de création peut être financée sur d'autres lignes budgétaires, comme la recherche et l'innovation, la promotion des petites et moyennes entreprises, la société de l'information et les ressources humaines.

1.3.2. Le programme Culture 2007-2013¹⁵

Ce programme vise à mettre en valeur l'espace culturel partagé par les Européens. Il se fonde sur un héritage culturel commun par le développement de la coopération culturelle entre les créateurs, les acteurs culturels et les institutions culturelles des pays participant au programme, en vue de favoriser l'émergence d'une citoyenneté européenne.

Autre instrument financier en faveur du développement de la culture au sein de l'UE et initié en 1996, il fait suite aux programmes Kaléidoscope (1996-1999), destiné à encourager la création et la coopération artistiques et culturelles dans une perspective européenne avec l'implication d'au moins trois États membres, Ariane (1997-1999), qui soutenait les livres et la lecture, notamment la traduction, Raphaël (1997-1999), qui complétait les politiques des États membres dans le domaine du patrimoine culturel d'importance européenne et le Programme Culture (2000-2006) dont il est la continuité.

¹⁵ Décision 1855/2006, version consolidée du 25/12/2008

Le Programme Culture 2007-2013 représente un investissement culturel important et est ouvert à la participation des industries culturelles non audiovisuelles (le programme MEDIA soutenant le secteur audiovisuel), en particulier des petites entreprises culturelles, dans la mesure où ces industries exercent des activités culturelles sans but lucratif. Ce programme dispose, pour la période 2007-2013, d'un budget de 400 millions d'euros consacré à des projets et des initiatives destinés à mettre à l'honneur la diversité culturelle de l'Europe et à améliorer son patrimoine culturel commun grâce au développement de la coopération transfrontalière entre les acteurs et les institutions du secteur culturel.

Les objectifs spécifiques du programme sont de promouvoir la mobilité transnationale des acteurs culturels, d'encourager la circulation transnationale des œuvres et des produits culturels et artistiques et de favoriser le dialogue interculturel.

Pour atteindre ces objectifs, le programme soutient les actions culturelles, les organismes culturels européens et les activités d'analyse et de diffusion. Le soutien aux actions culturelles permet à un grand nombre d'organismes culturels de divers pays de coopérer dans le cadre de projets culturels et artistiques. L'aide aux organismes culturels incite des structures à encourager les échanges entre les organisations culturelles de différents pays européens, à déterminer les besoins de la communauté artistique européenne ou à représenter le secteur auprès des institutions européennes. Enfin sont financées les activités d'analyse et de diffusion qui contribuent de diverses façons à la sensibilisation au programme Culture et à ses activités.

Pour les programmes Culture, Media et Actions pilotes de la période 2007-2013, les sommes que l'UE investit restent tout de même extrêmement limitées par rapport au budget global de l'Union puisqu'elles représentent 0,08% du budget de l'UE. Les porteurs de projets sont ainsi invités à se tourner vers d'autres programmes aux multiples entrées possibles en faveur de la culture comme ceux de la Politique régionale et de cohésion et son objectif 3. En effet, pour la période de financement actuelle (2007-2013), on estime à plus de 6 milliards d'euros le montant des fonds alloués aux infrastructures, au patrimoine et aux services culturels des régions européennes.

1.4. Le cadre juridique de la coopération transfrontalière

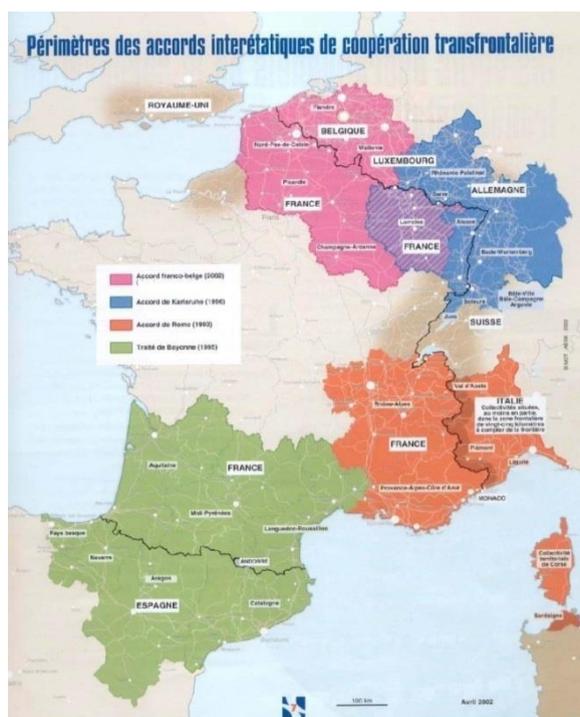
Le cadre international de la coopération transfrontalière, tel qu'il existe actuellement, résulte de l'adoption de la Convention cadre de Madrid et de ses suites. Il définit des outils propres à certaines frontières en fonction des engagements des différents Etats membres du Conseil de l'Europe.

1.4.1. La Convention de Madrid : un texte fondateur

L'amorce d'une coopération transfrontalière reconnue et structurée entre collectivités territoriales européennes s'élabore grâce au Conseil de l'Europe. Ses travaux sur le développement régional entamés dans les années 70 aboutissent le 21 mai 1980 à la signature de la Convention cadre de Madrid qui reconnaît aux collectivités et autorités territoriales, dans la limite de leurs compétences, le droit de conclure des accords de coopération transfrontalière au travers de conventions. Même si les domaines de coopération proposés restent très larges, allant du développement régional à la protection de l'environnement, la Convention de Madrid constitue un texte fondateur pour la coopération transfrontalière. Sa portée, plus symbolique que pratique, permet des contacts entre partenaires européens de niveau régional pour faciliter leur connaissance réciproque, en particulier selon les articles 1 et 4¹⁶. Comme cette convention ne comprend pas de dispositions opérationnelles, elle a été complétée par un protocole additionnel, daté du 9 novembre 1995 dédié à la coopération transfrontalière qui a donné naissance à plusieurs accords dont le Traité de Bayonne de 1995, l'Accord de Rome de 1993, l'Accord de Karlsruhe de 1996 et l'Accord franco-belge de 2002.

¹⁶Article 1 : « Chaque partie contractante s'engage à faciliter et à promouvoir la coopération transfrontalière entre les collectivités ou autorités territoriales relevant de sa juridiction et les collectivités ou autorités territoriales relevant de la compétence d'autres parties contractantes. Elle s'efforcera de promouvoir la conclusion des accords et arrangements qui s'avéreront nécessaires à cette fin dans le respect des dispositions constitutionnelles propres à chaque partie. »

Article 4 : « Chaque partie contractante s'efforcera de résoudre les difficultés d'ordre juridique, administratif ou technique qui sont de nature à entraver les développements et le bon fonctionnement de la coopération transfrontalière et se concertera autant que de besoin avec la ou les autres parties contractantes intéressées. »



Périmètre des accords interétatiques de coopération transfrontalière

Source : MOT – AEBK - 2002

1.4.2. Le Traité de Bayonne : la coopération transfrontalière au niveau local

Le Traité de Bayonne a été signé le 10 mars 1995 par Alain Lamassoure, Ministre des Affaires européennes français et Carlos Westendorp, Ministre des Affaires étrangères d'Espagne. La caractéristique essentielle du Traité de Bayonne est d'être l'instrument principal établissant un cadre juridique pour la coopération transfrontalière entre les collectivités locales de l'Espagne et de la France. Il entre en vigueur le 24 février 1997 en France et le 10 mars 1997 en Espagne (soit plus de quinze ans après la Convention-cadre de Madrid...). Les parties contractantes sont les Etats français et espagnol, les Communautés autonomes n'ayant pas la compétence pour conclure des traités internationaux.

Le Traité consacre la coopération transfrontalière pour les collectivités locales frontalières en leur permettant de conclure des conventions entre elles. Le champ géographique du Traité de Bayonne se limite à une zone située à 250 kilomètres de part et d'autre des Pyrénées, soit de Bordeaux à Santander. Il n'exige pas une symétrie entre les niveaux territoriaux coopérant, ce qui signifie qu'un département français peut coopérer avec une Communauté autonome, cependant il exige que les collectivités doivent agir en fonction de leurs domaines de compétences.

Un des autres apports du Traité de Bayonne est la mise en place de structures nationales à la disposition des collectivités souhaitant créer un organisme de coopération. En France, les statuts publics envisageables sont ceux de groupement d'intérêt public (GIP) ou de société d'économie mixte local (SEML), le droit administratif espagnol permettant de recourir à la forme du « consorcio ». Mais deux outils mieux adaptés, d'essence européenne, ont émergé à des périodes différentes pour l'aménagement d'un territoire au niveau transfrontalier, le GEIE et, plus récemment, le GECT.

1.4.3. Le groupement européen d'intérêt économique (GEIE) : le premier outil

Afin de faciliter l'activité économique, un outil propre à la CEE est créé en 1985 : le GEIE. Régi par un règlement¹⁷ du Conseil de l'Europe du 25 juillet 1985, il s'adresse d'abord aux entreprises. Les collectivités territoriales s'en empareront plus tard pour en faire un outil de coopération transfrontalière. D'après la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), « ces formes de droit privé sont particulièrement adaptées pour créer des structures de concertation, de réflexion, d'observation ou de lobbying qui interviennent en amont des projets »¹⁸. Elles peuvent donc devenir des lieux de débats et de concertation des acteurs publics ou privés concernés par l'aménagement d'un territoire au niveau transfrontalier. Les GEIE ne peuvent cependant pas se substituer aux collectivités et autorités locales dans l'exercice de leur compétence. Ce ne sont que des lieux de production d'études et de prospectives.

Les limites du GEIE, l'essor du programme Interreg et l'élargissement de l'Europe en 2004 et 2007 vont faire ressortir la nécessité de disposer d'un véritable outil de mise en œuvre et de gestion des projets de coopération transfrontalière de niveau régional. En effet, depuis quelques années ce sont les régions qui se sont imposées comme étant le niveau institutionnel approprié pour faire converger les stratégies de développement locales et les politiques européennes, comme l'a fait remarquer l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen : « Considérées dans le passé comme des territoires périphériques, les régions transfrontalières constituent de nos jours un champ d'intervention particulier en vue d'une Europe prospère, avec des disparités économiques réduites »¹⁹.

¹⁷ Règlement (CEE) n°2137 / 85 du Conseil, du 25 juillet 1985 relatif à l'institution d'un groupement européen d'intérêt économique (GEIE)

¹⁸ Guide pratique de la coopération transfrontalière, p.32 – La Mission Opérationnelle Transfrontalière

¹⁹ Voir la Préface du rapport Metroborder (Région Métropolitaine Polycentrique transfrontalière) de l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen, décembre 2010.

1.4.4. Le groupement européen de coopération territoriale (GECT) : la structure juridique la mieux adaptée

Avec les élargissements de l'UE, le nombre des frontières augmente et donc l'opportunité de projets transfrontaliers. Les limites des instruments de coopération relevant des législations nationales ont mis en évidence le besoin d'un outil de coopération commun à tous les Etats membres. C'est dans ce contexte qu'est créé, en juillet 2006, le Groupement européen de coopération territoriale (GECT)²⁰, considéré comme l'outil de coopération le plus abouti de l'UE. Il donne aux collectivités territoriales une personnalité juridique propre pour leurs activités de coopération aux niveaux transfrontalier, transnational ou interrégional dans le but exclusif de renforcer la cohésion économique et sociale. Ses compétences sont fixées dans le cadre d'une convention de coopération préparée à l'initiative de ses membres.

Le GECT permet de créer une structure commune à personnalité juridique propre pour gérer un programme de coopération financé dans le cadre de la politique de cohésion comme cela est précisé dans l'article 7, alinéa 2 du Règlement du Parlement et du Conseil européens :

«Le GECT agit dans le cadre des missions qui lui sont confiées, qui se limitent à faciliter et à promouvoir la coopération territoriale afin de renforcer la cohésion économique et sociale, et qui sont déterminées par ses membres, étant entendu qu'elles doivent toutes relever de la compétence de chacun d'entre eux en vertu de son droit national ».

Avec les GECT, créés dès l'origine comme des instruments pour la cohésion territoriale, la frontière devient un territoire transfrontalier de projets institutionnalisés qui dispose d'une grande marge de manœuvre pour agir de par son statut juridique propre. Le GECT apparaît alors comme l'entité la plus pertinente pour accompagner le développement culturel sur le territoire transfrontalier comme cela a été le cas pour l'Eurométropole Lille Courtois Tournai, organisé sous cette forme. Il peut diversifier le champ de ses compétences et intervenir sur les différents niveaux de la coopération transfrontalière. Début 2011, l'UE comptait une quinzaine de GECT de natures différentes (GECT Eurométropole, GECT Eurodistrict, GECT Eurorégion, GECT Espace Pourtalet, GECT de l'Hôpital transfrontalier de Cerdagne...) et majoritairement impliqués dans la coopération transfrontalière. Aujourd'hui plus d'une

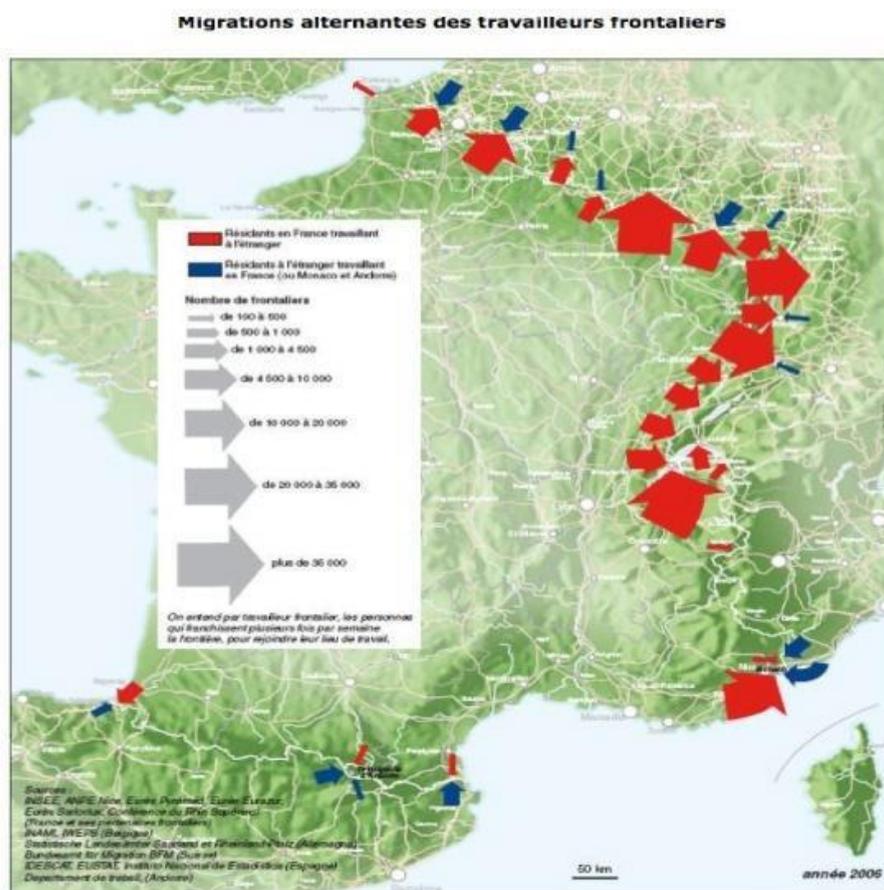
²⁰Le règlement n°1082/2006 du Parlement et du Conseil du 5 juillet 2006 [Journal Officiel L 210 du 31.7.2006] est l'acte juridique qui met en place cet instrument, dans le contexte de la réforme de la politique régionale pour la période 2007-2013. Le GECT est ainsi doté d'une personnalité juridique, et applicable à partir du 1er janvier 2007. Les membres d'un GECT sont situés sur le territoire d'au moins deux Etats membres

trentaine existent ou sont en voie de concrétisation sur les frontières franco-allemande, franco-belge, franco-italienne ou franco-espagnole. Celui de la Région Aquitaine et de la Communauté autonome du Pays Basque constitue le 4^e GECT Eurorégional de l'Union : le GECT Aquitaine Euskadi. Il rejoint ainsi ceux des trois autres eurorégions : Pyrénées Méditerranée, Tirolo-Alto Adige-Trentino et Galicia-Norte du Portugal.

2 . Le territoire de l’Eurorégion Aquitaine Euskadi

2.1. Les territoires transfrontaliers en France

D’après la Mission Parlementaire sur la politique transfrontalière du 18 juin 2010²¹, les régions frontalières terrestres françaises retirent de leur voisinage étranger des niveaux de salaires, de pouvoir d’achat et de flux d’affaires globalement plus élevés que l’ensemble du territoire national. Celles-ci sont pourtant confrontées à une perte de compétitivité quasi générale et révèlent des difficultés à relever les défis de l’ouverture des frontières. Ces espaces concernent 20% du territoire français et quelques 10 millions d’habitants, d’où l’importance de l’enjeu. Nous décrivons le contexte global des territoires transfrontaliers au niveau hexagonal avant de nous intéresser à l’Eurorégion Aquitaine Euskadi et à ses atouts.



Source : Atlas de la Coopération transfrontalière, MOT, 2007

Migrations alternantes des travailleurs frontaliers

Source : Atlas de la coopération transfrontalière, MOT, 2007

²¹ Mission confiée par M. le Premier ministre F. Fillon à E. Blanc, député de l’Ain, Fabienne Keller, sénatrice du Bas Rhin, Marie-Thérèse Sanchez Schmid, députée européenne

2.1.1. Des espaces dynamiques et en tension

Nous l'avons constaté, l'Europe se construit plus visiblement sur ses frontières. Autrefois lointains, les territoires transfrontaliers deviennent des centres où s'invente l'Europe au quotidien. Les situations sont multiformes, contrastées : chaque frontière est spécifique, sans stéréotype possible. Malgré d'indéniables réussites, les frontières sont des espaces en tension démographique, économique, foncière et environnementale ; ils sont confrontés à des fractures institutionnelles, juridiques, fiscales et sociales, ainsi qu'à une concurrence économique forte des pays voisins. Alors qu'ils devraient constituer pour la France et dans la construction européenne des moteurs de compétitivité et des laboratoires d'expérimentations économiques et sociales de croissance durable, ces territoires transfrontaliers semblent peiner à relever ces défis. Pourtant, le travail frontalier connaît une croissance rapide : 330 000 frontaliers travaillent à l'étranger et résident en France, contre 158 000 en 1990. Le nombre de frontaliers a été multiplié par 10 en 40 ans et les flux se sont généralement inversés. Seulement 10 000 frontaliers travaillent en France et résident dans les pays voisins.

2.1.2. De nombreuses coopérations mais un manque de visibilité

Une grande inventivité des dynamiques locales se dégage de la diversité des espaces frontaliers de l'Hexagone. Chaque territoire étant spécifique, le grand nombre de coopérations, la diversité de leurs objectifs et des besoins est frappante. Aussi, les processus sont longs et nécessitent des échanges et des expériences répétés car le montage et le suivi de ces coopérations sont complexes. Les difficultés d'organisation peuvent être renforcées par un manque de vision globale du développement de ces espaces ou par une coordination défaillante des structures lorsque celles-ci existent. Ces manques peuvent retarder le développement des projets transfrontaliers qui ont pourtant besoin de liens, notamment culturels, pour s'améliorer.

Qu'en est-il de l'Eurorégion Aquitaine Euskadi ? Par rapport aux régions du nord et de l'est de l'Hexagone, les échanges semblent moins marqués malgré de fortes potentialités. Nous allons examiner des indicateurs de cet espace transfrontalier afin de déterminer les atouts de ce territoire aux dimensions étendues.

2.2. Aquitaine Euskadi : un espace géographique riche et étendu



Le Pays basque au sein de l'Eurorégion Aquitaine Euskadi

Source : Bihartean - Coopération entre CCI

2.2.1. Une Eurorégion attractive et dynamique

Côté français, l'Eurorégion se compose de la Région Aquitaine dans laquelle se trouvent les départements de Gironde, Lot-et-Garonne, Dordogne, Landes et Pyrénées Atlantiques. Côté espagnol se situe la Communauté autonome basque (appelée aussi « Euskadi ») qui est l'une des 17 Communautés autonomes de l'Espagne. Elle est constituée des Diputación Foral (équivalent des départements français) de Gipuzkoa, Bizkaia et Araba.

Le territoire, d'une superficie de 48 500 km², étendu notamment du côté français, est plus vaste que la Suisse. Il compte 5,4 millions d'habitants avec une croissance démographique de près de 8%, supérieure à la moyenne européenne (4,1%). La création d'entreprises y est soutenue puisqu'il compte plus de 400 000 établissements.

D'après les études publiées en 2012 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Aquitaine, le PIB aquitain est de 86 240 millions d'euros (4,5% du PIB France) quand celui

de l'Euskadi est de 65 419 millions d'euros (6% PIB Espagne) pour l'année 2010. L'Eurorégion représente 1,3% du PIB européen. Le PIB / habitant est supérieur à celui de l'UE (23 500€) en Aquitaine (26 625€) et en Euskadi (29 700€).

Dans le domaine du tourisme, la France est le 3^e marché émetteur de touristes vers l'Espagne et le principal client touristique de l'Euskadi. L'Espagne est le 2^e client de l'Aquitaine en termes de nuitées. Ces éléments nous indiquent que des flux importants de population transitent par le territoire transfrontalier de l'Eurocité basque reliant les deux régions.

Enfin, les échanges commerciaux internationaux sont élevés puisque l'Espagne est le 1^{er} partenaire à l'import comme à l'export de l'Aquitaine quand la France est le 1^{er} client et le 3^e fournisseur d'Euskadi.

L'ensemble de ces indicateurs permet de conclure que l'Eurorégion Aquitaine Euskadi constitue une région européenne attractive, innovante et performante, un lieu d'échanges économiques dynamique et important générant une forte circulation au niveau de l'espace frontalier.

2.2.2. Une activité culturelle riche à définir

Sur le plan culturel, ce territoire réunit de nombreux acteurs et équipements, de Bordeaux à Bilbao en passant par Bayonne, Saint Sébastien, Vitoria Gasteiz ou Pau. Malheureusement, il n'existe pas encore de documents répertoriant l'ensemble du panorama culturel eurorégional comptant institutions, structures labélisées et nombreuses associations du domaine des arts vivants. L'Observatoire basque de la culture, outil statistique du Gouvernement basque, a bien répertorié en 2009 les compagnies, les festivals et les programmateurs de danse et de théâtre ainsi que les producteurs audiovisuels et les labels discographiques²² de son territoire mais il n'existe pas de document équivalent pour l'Aquitaine et encore moins un document regroupant les acteurs de l'espace transfrontalier. Seul, à notre connaissance, un premier travail répertoriant le parc muséographique de l'Eurorégion a été élaboré par l'agence de valorisation et de recherche culturelle Hybrid Editions²³, basée à Bidart. Soutenu en 2010 et 2011 par des financements européens, la plateforme internet WhereUart ! créée par l'agence permet à ses visiteurs de connaître l'existence, la localisation et l'actualité des principaux

²² Voir Directorios de Agentes Culturales : www.kultura.ejgv.euskadi.net/directorios-agentes-culturales.pdf

²³ Voir la plateforme Where U art ! www.hybrideditions.com/fr/works-whereuart.php

lieux d'art établis entre Bordeaux et Bilbao. Une version 2 est en cours d'élaboration. Un tel outil élargi aux autres secteurs culturels permettrait de pouvoir appréhender la vitalité culturelle d'un territoire comptant une multitude de festivals et d'opérateurs actifs et différents.

La consultation pour l'élaboration du projet stratégique eurorégional lancée ce mois de juillet 2013 par le GECT de l'Eurorégion Aquitaine Euskadi devrait prendre en compte cet aspect, parmi de nombreux autres domaines.

Du fait des distances importantes d'une région à l'autre, 250 km de Bordeaux à Irun et 150 km de Vitoria Gasteiz à Hendaye, les projets de coopération culturelle transfrontalière ont davantage tendance à se développer sur l'espace de l'Eurocité basque Bayonne San Sebastián, territoire de 50 km de long à cheval sur la frontière. Même si, à terme, il serait souhaitable que les acteurs de tout le territoire puissent davantage coopérer autour de projets communs, nous nous attacherons à décrire les composantes du territoire de l'Eurocité avant d'analyser le fonctionnement et les objectifs des acteurs institutionnels et l'activité des principaux opérateurs du territoire concernant la coopération culturelle transfrontalière dans le domaine des arts de la scène.

2.3. L'Eurocité basque : le cœur de la coopération culturelle

2.3.1. Un territoire : lieu de passage stratégique

L'Eurocité basque se déploie le long de l'espace transfrontalier franco-espagnol situé sur la côte atlantique et délimité par un corridor de 50 km de long, calé entre le massif des Pyrénées à l'ouest et l'Océan à l'est, de part et d'autre du fleuve Bidasoa. Ce territoire se compose d'une conurbation de 600 000 habitants, dont les trois principales agglomérations sont, du sud au nord, Donostia - San Sebastián côté espagnol (180 000 habitants), Hendaye-Fontarabie-Irun (agglomération transfrontalière de 85 000 habitants) et Bayonne-Anglet-Biarritz côté français (118 000 habitants). Cet espace a également pour caractéristique d'être l'une des deux seules portes d'entrée de l'Europe sur l'Espagne. Il constitue en effet un axe de communication majeur, d'importance internationale, entre le nord-ouest de l'Europe et la péninsule ibérique et se traduit par un trafic de poids lourds en constante augmentation depuis l'entrée de l'Espagne dans l'UE en 1986.



Eurocité basque Bayonne San Sebastián. Source : Eurocité basque

Car si ce rôle de corridor est une source de dynamisme et de richesse (5% du PIB de la Diputación de Gipuzkoa est lié au secteur des transports), il est aussi source de nuisances environnementales croissantes et présente de nombreux dysfonctionnements : saturation des

voies routières, discontinuités ferroviaires (écartements des rails différents entre la France et l'Espagne), emplois doubles (les aéroports d'Irun et Biarritz à 20 km l'un de l'autre, les ports, Bayonne et San Sebastián à 30 km l'un de l'autre), etc.

La question du transport apparaît donc comme un des enjeux essentiels de cet espace depuis de nombreuses années, reléguant ainsi à un second plan d'autres secteurs comme celui de la culture.

2.3.2. Des différences socio-économiques marquées

L'ensemble formé par cette conurbation présente de grandes disparités socio-économiques. Le Pays Basque sud est une région très industrialisée, centrée sur des secteurs traditionnels vieillissants (sidérurgie, automobile, machines-outils). Après une longue période de crise au cours des 20 dernières années, la Communauté Autonome d'Euskadi a retrouvé sa compétitivité grâce à d'importants efforts de recherche et d'innovation pour se hisser parmi les régions au PIB le plus élevé d'Europe. Le Pays basque français est, pour sa part, axé sur le secteur tertiaire avec les métiers du service (tourisme principalement) mais a entrepris, depuis quelques années, de développer une activité d'assistance (technologie des communications) aux industries espagnoles.

Les flux de travailleurs de part et d'autre de la frontière restent assez faibles en raison des disparités structurelles et surtout de l'étanchéité de la frontière liée aux difficultés de transport évoquées plus haut. Sur cette portion frontalière, plus de 1000 frontaliers se rendent chaque jour d'Espagne vers la France tandis que moins de 1000 autres font le chemin inverse. On observe en revanche, dans les zones les plus proches de la frontière, un nombre croissant d'Espagnols s'installant en France. Ainsi, environ 30% de la population d'Hendaye provient du côté espagnol. Ce phénomène s'explique par la forte pression foncière sur le territoire du Guipuzkoa, très accidenté, densément peuplé et quasi-saturé. Le territoire Hendaye-Irun-Fontarrabie se présente ainsi comme un condensé très intéressant des réalités transfrontalières du secteur.

2.3.3. Une langue et une culture communes

Soulignons tout d'abord que l'appellation "Eurocité basque" traduit l'appartenance au Pays basque, reliquat d'un vaste territoire occupé par le peuple basque avant même l'arrivée des Celtes. La frontière franco-espagnole a été fixée par le Traité des Pyrénées en 1659. La délimitation territoriale exacte a été précisée en 1856 par le Traité de Bayonne, précédant la fixation de la frontière douanière de part et d'autre de la Bidassoa en 1872. Le Pays Basque

désigne aujourd'hui à la fois une région s'étendant de part et d'autre de la frontière franco-espagnole et une communauté autonome de l'Espagne. La langue et la culture basques sont encore très vivantes aujourd'hui malgré les multiples migrations et recompositions territoriales et constituent une large part de l'identité de ce territoire.

Il existe en effet une communauté culturelle certaine entre basques français et espagnols, l'une des plus anciennes d'Europe, dont la langue, l'euskara (le basque), est le ciment. Selon la dernière enquête socio-linguistique de 2011 menée par le Gouvernement basque et accompagnée par l'Office Public de la Langue Basque (OPLB) pour le territoire basque du nord de la Bidassoa²⁴, l'euskara est parlé par plus de la moitié des basques espagnols et la quasi-totalité des moins de 30 ans. Il n'est parlé que par environ 20% des basques français dont une partie importante se situe dans les zones rurales de l'intérieur, hors du territoire de l'Eurocité. L'euskara est également compris (bilingues réceptifs) par près de 10% des habitants du Pays Basque nord.

Même si du côté français une politique linguistique est mise en place en faveur du développement de la pratique de l'euskara, notamment en milieu scolaire, le danger de la disparition d'une des plus anciennes langues d'Europe demeure. Le basque a le statut de langue co-officielle en Euskadi quand il n'en a aucun en France, ce qui nuit à son développement au quotidien. Il existe malgré tout un regain d'intérêt pour la langue basque caractérisée par la montée en puissance des effectifs scolarisés dans les filières bilingues et immersives, celles-ci représentant 37% des maternelles. Ces résultats sont le fruit d'une politique linguistique concertée entre les pouvoirs publics et l'OPLB.

Un autre des points positifs de la dernière enquête réside dans le fait que le nombre de bascophones de la tranche d'âge des 16-24 ans est en augmentation assez significative. Ajouté au nombre d'enfants croissant en contact avec l'euskara, on peut augurer une légère amélioration de la situation linguistique pour les générations futures dans un contexte qui demeure néanmoins inquiétant.

Considérant la coopération transfrontalière, nombre d'institutions ont été créées réunissant les acteurs des deux territoires telles que l'Académie de la langue basque Euskaltzaindia dont le siège se trouve à Bilbao mais possède des antennes à Bayonne et Saint Sébastien, la Société d'Etudes Basques Eusko-Ikaskuntza, qui rassemble les chercheurs des deux territoires,

²⁴ Voir l'enquête sur le site de l'OPLB : <http://www.mintzaira.fr/fr/la-langue-basque/situation-socio-linguistique.html>

installée également à Bayonne depuis 1994 ou encore A.E.K., la coordination de l'enseignement pour adultes dont la structure est commune à tout le Pays Basque avec un de ses sièges à Bayonne. Le secteur de l'édition compte notamment l'entreprise Elkar qui diffuse l'essentiel de la production littéraire, audiovisuelle et musicale basques (mais pas uniquement) et dont un de ses magasins se trouve aussi dans la capitale labourdine. Une équipe de journalistes basée à la CCI de Bayonne travaille également pour le groupe média Euskadi.²⁵ Depuis vingt ans, le magazine quotidien en langue basque *Iparraldearen orena* couvre l'actualité du Pays basque nord et ses journalistes nourrissent les JT quotidiens des événements marquants du territoire et notamment ceux qui ont trait au transfrontalier. Selon le dernier sondage Médiamétrie de 2006, plus de 11% des habitants (soit la moitié des locuteurs basques) regardaient ETB1 au moins une fois par jour. La liste est loin d'être exhaustive mais ces exemples montrent que des relations existent depuis longtemps, des relations qui, pour d'aucuns, sont justement sans frontières et donc naturelles.

A noter que dans le domaine des arts et de la culture, des échanges réguliers sont à l'oeuvre, notamment par le biais de l'Institut culturel basque (voir plus loin), mais le besoin de créer une structure transfrontalière consacrée à la culture ne s'est pas fait ressentir pour l'heure.

La langue et la culture basques apparaissent donc comme des points forts de la construction de l'Eurocité, au contact des réalités culturelles et linguistiques françaises et espagnoles du territoire.

Concernant le français, les enfants d'Irun et de Fontarabie sont envoyés étudier dans les écoles françaises d'Hendaye et de Saint Jean de Luz depuis près de trente ans. Le français, qui était autrefois la première langue étrangère étudiée dans les écoles espagnoles, a cédé la place à l'anglais, comme c'est le cas dans la plupart des établissements scolaires à l'heure actuelle. Le lycée français de Saint Sébastien, qui a fermé ses portes il y a plus de vingt ans, est le symbole du déclin de cette langue dans cette zone.

Il n'existe pas de mouvement inverse pour l'apprentissage de l'espagnol. Ces éléments conjugués font que même si le nombre des habitants trilingues (basque, français, espagnol) augmente, il demeure encore insuffisant. Il est néanmoins évident que son corpus le plus important proviendra du Pays basque sud.

²⁵ Dépendant du Gouvernement basque, ce groupe médiatique de service public compte deux chaînes TV, ETB1 (en basque) et ETB2 (en espagnol) ainsi que deux radios, Euskadi Irratia (en euskara) et Radio Euskadi en espagnol, plus de 1000 salariés et de nombreux correspondants dans le monde.

Pour des raisons historiques, politiques et linguistiques, les relations entre les deux territoires sont anciennes et nombreuses. Cependant, elles doivent encore être consolidées. Nous allons examiner les structures qui ont émergé sur l'Eurocité basque, leurs rôles respectifs concernant la coopération transfrontalière et leur complémentarité effective ou à inventer.

3. Des partenariats institutionnels multiples

La diversité et la vigueur des partenariats actuels existent grâce au Traité de Bayonne de 1995, texte majeur en faveur de la coopération transfrontalière franco-espagnole issu de la Convention cadre de Madrid signée en 1980. C'est à ces textes que nous devons l'existence de différentes institutions concernées par la question transfrontalière ayant généré des coopérations transfrontalières de différents types comme on le voit sur la carte ci-dessous :



Coopération transfrontalière : principaux accords, programmes et structures de gouvernance.

Source : Mission Opérationnelle Transfrontalière - 2013

3.1. Le GEIE Eurocité basque Bayonne San Sebastián

3.1.1. Une structure juridique au service du territoire

En 1993, la Diputación foral Gipuzkoa, le district Bayonne-Anglet-Biarritz, ainsi que les communes de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye côté français, et celles de Fontarabie et Irun côté espagnol, ont signé une convention-protocole de coopération transfrontalière. Cette convention officialisait la naissance de "l'Eurocité basque Bayonne-San Sebastián". En 1997, à l'issue d'une première phase de prise de connaissance mutuelle entre tous ces partenaires, un groupement européen d'intérêt économique (GEIE) était créé : l'Observatoire transfrontalier de l'Eurocité basque Bayonne San Sebastián. Rebaptisée "Agence transfrontalière pour le développement de l'Eurocité basque Bayonne – San Sebastián" en 2000, la structure a subi plusieurs modifications statutaires avec l'adhésion de nouveaux membres : en 2001, le Consorcio transfrontalier Bidassoa-Txingudi y adhérait et en 2009 c'était le tour de la Ville de Donostia-San Sebastián et de la Communauté de communes Sud Pays Basque aujourd'hui devenue Communauté d'Agglomération sud-Pays Basque.

Il s'agit donc d'une agence qui est à la fois une structure technique et politique. Elle a vocation à animer la coopération transfrontalière sur le territoire de l'Eurocité à travers quatre missions : réaliser ou faire réaliser des études, rechercher des financements, coordonner les initiatives publiques ou privées, réaliser des publications de guides divers pour la construction de l'Eurocité. Cette structure de coopération de droit privé s'est révélée être un outil assez pertinent à l'époque, à un stade d'études et de concertation.

3.1.2. Les priorités : transport et développement durable

L'objectif général de l'Agence consiste à impulser des projets et des relations de coopération transfrontalière dans des domaines aussi divers que la coopération technologique, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'environnement, les infrastructures et le transport, la culture, le tourisme ou les services sociaux.

Mais c'est véritablement à travers le Livre Blanc de l'Eurocité basque, réactualisé en 2009 via le travail de deux commissions, que les enjeux essentiels sont définis :

=> Le développement durable à travers la protection et la valorisation du patrimoine naturel par l'excellence environnementale ;

=> Le transport, avec le projet de tram-train de Saint Sébastien à Bayonne, acté des deux côtés de la frontière mais qui tarde à se concrétiser.

On s'aperçoit que le secteur de la culture n'a pas de véritable place dans le projet de l'Eurocité en raison des priorités définies d'une part et d'autre part pour des questions de moyens de fonctionnement, plutôt limités. Par ailleurs, ses membres du côté français adoptent des positions divergentes vis-à-vis de l'adoption de la compétence culturelle.

3.1.3. La prise en compte de la culture

Cette structure a le grand mérite de réunir presque toutes les collectivités de ce continuum urbain (hormis le Conseil Général) à travers les deux communautés d'agglomération, dont les compétences diffèrent concernant la culture.

L'ACBA, membre fondateur de l'Agence transfrontalière, suit bien sûr de près les dossiers touchant à la question transfrontalière. Elle est notamment compétente dans la protection et la mise en valeur de l'environnement, l'aménagement urbain et la gestion du cycle de l'eau. Dans ce cadre, l'Agglomération a engagé une réflexion pour identifier la trame verte et bleue²⁶ à l'échelle de son territoire. Mais étonnamment l'Agglomération n'a toujours pas de compétence culture même si elle reste très attentive au projet de Donostia-Saint Sébastien Capitale européenne de la culture.

Le positionnement de l'Agglomération Sud Pays Basque (ASPB) est à cet égard différent.

Bien que l'ASPB soit Autorité Organisatrice des Transports depuis peu et concentre ses efforts à intégrer ses nouvelles lignes de transport au réseau du territoire, elle possède la compétence culture. Depuis 2006, elle effectue un important travail autour du jeune public à travers une action de sensibilisation et une programmation de spectacles vivants de qualité envers les scolaires de son territoire.

Accompagner les publics et promouvoir la présence artistique sur son territoire sont, à ce jour, les priorités de l'Agglomération Sud Pays basque dans le domaine du spectacle vivant. Pour ce faire, elle a créé la Scène de Pays Sud Pays Basque, baptisée *Kultura Bidean - Sur les Chemins de la Culture*, afin d'irriguer un territoire par une offre culturelle à l'origine de rencontres humaines et artistiques tout au long de l'année. Parce que la culture peut être ou

²⁶ Mesure phare du Grenelle, la trame verte et bleue est constituée de réservoirs de biodiversité où les espèces animales et végétales peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie) et de corridors (les « routes » empruntées par la faune et la flore pour se déplacer entre les réservoirs).

doit être intégrée dans les perspectives de développement du Sud Pays Basque, un travail de proximité, d'écoute, de disponibilité permanente pour les publics et les artistes est ainsi mené.

Dans le cadre de l'appel à projets 2012 du GECT Aquitaine Euskadi, un premier projet de coopération transfrontalière a été mené avec la ville d'Irun autour de la sensibilisation à la création contemporaine théâtre et danse en langue basque en direction du jeune public.

Des journées de formation ont été organisées à Saint Jean de Luz pour les enseignants de l'agglomération sud Pays Basque et de la ville d'Irun autour du spectacle jeune public et bascophone « Otso » du Théâtre des Chimères. Les ateliers pédagogiques, animés par les comédiens de la compagnie, expérimentés dans ce genre d'exercice, auront attiré 16 enseignants dont 4 côté espagnol et 12 du territoire de l'agglomération. La dimension transfrontalière du projet est ici linguistique, basée sur la langue du spectacle, compréhensible par les enseignants ou les élèves des deux territoires situés de part et d'autre de la frontière.

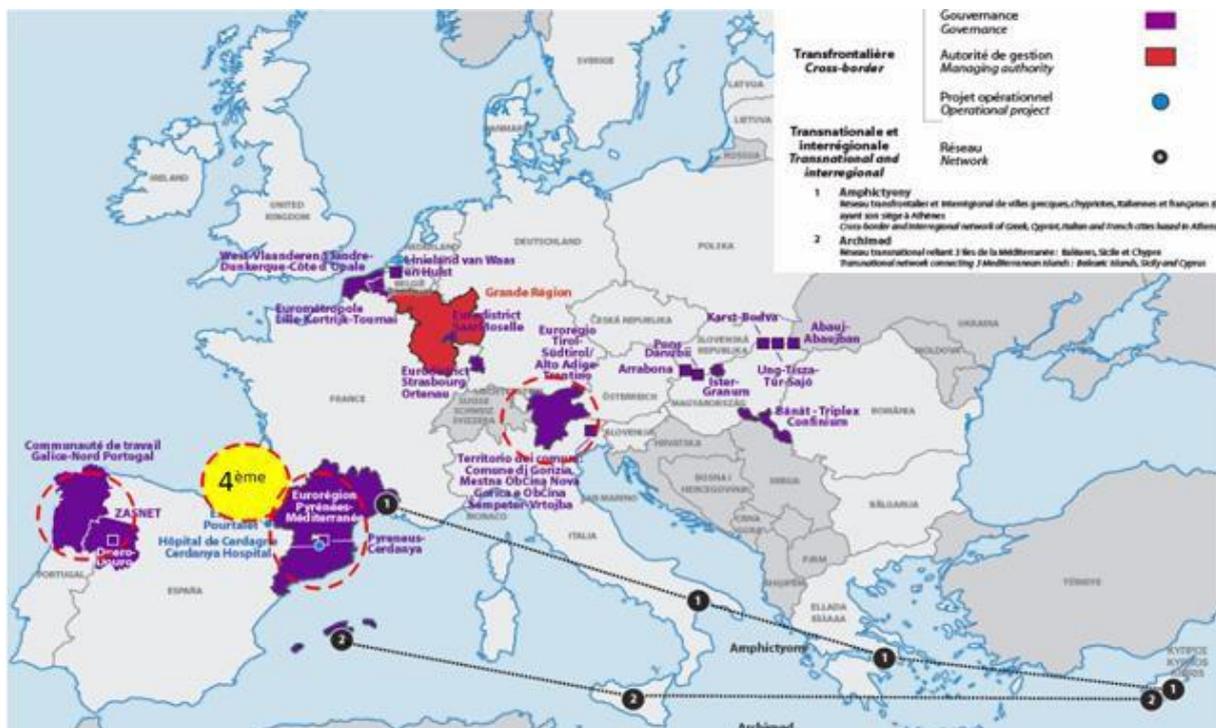
Il est à noter que la proposition initiale d'un tel projet a émané des acteurs de l'agglomération, de même que sa conduite, les partenaires de l'autre côté de la Bidassoa se contentant de suivre. A tel point qu'un de nos interlocuteurs s'est posé la question du véritable besoin de transfrontalier chez ses partenaires dont les priorités semblent être ailleurs. Au final, ce projet, financièrement plutôt modeste, apparaît davantage comme un bonus au cours d'une saison mais ne suscite pas forcément, pour l'instant, le souhait d'un développement à venir pour la consolidation d'un espace transfrontalier entre ces deux territoires pourtant limitrophes.

Au final, l'Agence transfrontalière pour le développement de l'eurocité basque demeure un lieu de concertation et de débat tout à fait valable au cas où des orientations liées au secteur culturel venaient à y trouver un intérêt, mais il ne dispose pas réellement de moyens financiers pour impulser des projets de coopération. Il semblerait, selon la Mission Opérationnelle Transfrontalière, que « la démarche de coopération connaît depuis quelques années un ralentissement dans son évolution, notamment du fait d'une moindre priorité politique donnée au transfrontalier côté français »²⁷. Cela malgré un large volontarisme politique affiché sur « La lettre de l'agglo » publiée par l'ACBA²⁸ en faveur du projet de l'Eurocité, à l'occasion de la célébration des 20 ans de la structure.

²⁷ Mission Opérationnelle Transfrontalière : www.espaces-transfrontaliers.org/indexsite.php

²⁸ Voir *La lettre de l'agglo* – Numéro 11 Avril 2013

3.2. Le GECT de l’Eurorégion Aquitaine Euskadi : un outil de coopération prometteur



3.2.1. Un partenariat ancien de niveau régional

Des relations de coopération institutionnelle nouées entre les deux régions existent depuis plus de 30 ans avec notamment la création, en 1990, du fonds de coopération « Aquitaine Euskadi » qui a permis le développement de projets entre acteurs issus de part et d’autre de la frontière dans de nombreux domaines (Universités, centres technologiques, organismes de formation professionnelle ou d’insertion, associations culturelles, troupes théâtrales, clubs sportifs...).

Depuis 1982, les deux régions collaborent au sein de la Communauté de Travail des Pyrénées, laquelle regroupe également les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées pour la France, Catalogne, Aragon, et Navarre pour l’Espagne. C’est en 2009 qu’a eu lieu la déclaration commune des deux présidents de région, Alain Rousset pour l’Aquitaine et Patxi Lopez pour Euskadi, en vue de créer une Eurorégion « Aquitaine-Euskadi » sous la forme d’un groupement européen de coopération territoriale (GECT). En décembre 2011 le GECT « Aquitaine-Euskadi » né dans le cadre du Règlement européen (CE) n° 1082/2006, devient le 4^e GECT Eurorégional après ceux de Pyrénées-Méditerranée (France / Espagne), Tirolo-Alto Adige –Trentino (Suisse / Italie) et Galicie – Norte Portugal (Espagne / Portugal).

3.2.2. Un fonctionnement paritaire

Le GECT, qui a son siège à Hendaye, compte une assemblée de 20 membres désignés à parité entre les deux régions, une présidence assumée alternativement tous les deux ans et un bureau de six membres composé à parité entre les deux régions. La structure est dirigée depuis 2011 par un directeur entouré d'une secrétaire et d'une assistante financière quand le projet initial était de recruter deux chargés de mission supplémentaires pour l'année 2012. La conjoncture économique difficile, notamment du côté espagnol, a remis à plus tard le déploiement d'une équipe plus à même de développer pleinement tous les objectifs de l'Eurorégion. Rappelons que celle-ci a lancé une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de son projet stratégique eurorégional le 22 juillet dernier, signe que la structure est nouvelle et en cours de développement.

3.2.3. Cohésion sociale et solidarité comme objectifs

Les objectifs généraux visent à fixer un cadre d'action à la coopération des acteurs socio-économiques et à favoriser la mise en réseau des talents et des savoir-faire par le lancement d'appels à projets. Un travail d'accompagnement vers les sources de financements et les centres de décisions européens est prévu pour les projets dont les ambitions dépasseraient le cadre des appels à projets, plus restrictifs économiquement qu'un POCTEFA par exemple.

Les trois principales priorités affichées par le GECT concernent la mise en place d'un espace de mobilité durable (Ligne à Grande Vitesse, desserte de l'Eurocité, autoroute ferroviaire, transport maritime), l'adoption de la stratégie UE 2020 de croissance durable, intelligente et inclusive et enfin le renforcement de l'identité eurorégionale (échange de citoyens, mobilité culturelle, réseau économique), priorité que nous observerons de plus près.

Ces priorités se concentrent autour des objectifs de cohésion sociale et de solidarité à l'échelle du territoire et se concrétisent donc par le lancement d'un appel à projets annuel.

3.2.4. Appel à projet culture : un levier incontournable pour la coopération

Cet appel à projets, qui succède au « Fonds commun Aquitaine-Euskadi », a fait l'objet d'un effort de simplification dans l'intérêt des porteurs de projets. Il est désormais géré par un interlocuteur unique, l'Eurorégion, ce qui a considérablement simplifié le montage des dossiers.

La dotation globale pour 2012 a été de 900 000 €, le même montant que pour 2013 dont le dépôt des dossiers s'est récemment clôturé. La somme n'est pas négligeable, sans être non plus très importante, et reste stable voire stagnante.

Le dernier appel à projets 2012 a retenu 56 projets sur les 148 qui avaient été enregistrés au titre des trois groupes thématiques.

La répartition s'est établie comme suit :

- Groupe n°1 « Enseignement supérieur / recherche / innovation technologique » : 25 dossiers (480 000 €)
- Groupe n°2 : « Croissance durable / développement durable / économie et environnement » : 15 dossiers (201 500 €)
- Groupe n°3 : « Culture / sports / qualité de vie / formation » : 16 dossiers (218 500 €)

La place de la culture dénote de l'importance relative dont elle fait l'objet dans les objectifs du GECT, sans pour autant être totalement négligée. Les projets priorisant la création et la diffusion des oeuvres entre les acteurs culturels de l'Eurorégion ont été sélectionnés, sans précision de thématiques particulières. Huit projets, dont 6 issus de l'Eurocité, ont été soutenus pour un montant global de 150 000 €, soit une moyenne de 18 500€ par projet. Un seul projet impliquant une structure située à Bordeaux (FRAC Aquitaine) et une autre à Bilbao (Salle Rekalde de la Diputación de Biscaye) a été retenu, soulignant la concentration des initiatives culturelles sur le territoire de l'Eurocité²⁹.

Les sommes allouées sont minimales et sembleraient destinées à financer des micro-projets. Or, ce sont les structures parmi les plus solides du territoire, en termes de trésorerie et de compétences administratives, ainsi que des collectivités, qui auront en majorité bénéficié de ces aides. De nouveaux porteurs de projets n'ont donc pu apparaître. L'absence de thématiques précises et de publics visés peuvent expliquer cette situation. Le GECT a sûrement pris conscience de cet aspect puisque le prochain appel à projets 2013 souhaite favoriser les jeunes créateurs et par là-même des projets plus innovants, même si les secteurs à développer mériteraient, à notre sens, d'être mieux définis.

Ces résultats soulignent également la situation économique tendue qui attirent tous les prétendants à tenter d'obtenir des financements là où ils se trouvent, même s'ils sont minimales. Bénéficier de ces aides permet en outre de tester un projet avant de se lancer dans des montages de dossiers plus ambitieux et contraignants type POCTEFA. Car le GECT souhaite

²⁹ Pour consulter la liste des 56 projets soutenus : www.aquitaine-euskadi.eu/appel-a-projets-euskadi-2012.html

conduire ensuite les porteurs de projets vers d'autres modes de financement, en particulier ceux consacrés par l'Union Européenne à la politique de Coopération Territoriale, au titre de la période 2014-2020. Mais un tel objectif devra certainement s'accompagner de moyens humains et de compétences supplémentaires.

Il est à souligner que le nombre de projets présentés tous secteurs confondus et les montants des financements réclamés augmentent chaque année : 77 projets en 2011 et 61 aidés, 150 en 2012 et 56 aidés, et plus de 160 en 2013. Pour les responsables de l'Eurorégion, ces résultats sont extrêmement positifs car ils traduisent un engouement pour la coopération transfrontalière, davantage d'échanges entre les acteurs et par conséquent une amélioration de la construction de cet espace européen.

D'autres sources de financements existent sur le territoire à un niveau départemental entre le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques et son équivalent de la province du Gipuzkoa, dont la capitale est Saint Sébastien.

3.3. Convention CG 64 – Diputación Foral de Gipuzkoa : l'échelon départemental

3.3.1. Une ingénierie de projet transfrontalier auprès des opérateurs

Le département des Pyrénées-Atlantiques (CG 64), à travers son Pôle transfrontalier, et la Diputación Foral de Gipuzkoa, territoires limitrophes, ont renouvelé la signature d'une convention pour la période 2010-2015 afin de renforcer et de structurer leur coopération dans leurs domaines de compétences communs, dont la culture. Le volet de l'économie créative est la priorité fixée par la Convention signée entre les deux institutions.

Par une présence active sur le terrain et un travail en réseau avec les partenaires institutionnels de part et d'autre de la frontière, une véritable ingénierie de projet transfrontalier est en place, tant sur un plan technique que financier, au service des opérateurs du territoire.

A ce titre, le Pôle transfrontalier dispose d'une totale autonomie vis-à-vis de la Direction du CG dans le choix et le financement des projets soutenus. Doté d'une enveloppe avoisinant les 200 000€ pour l'ensemble des projets, tous secteurs confondus, le Pôle transfrontalier affecte les fonds selon des critères établis par lui seul. L'évaluation est également de son seul ressort. Concernant le domaine de la culture, les notions d'économie créative et d'industries culturelles sont présentes dans les objectifs de développement des projets et encouragés par le Pôle. En 4 ans, le nombre de projets transfrontaliers soutenus est passé de 6 à 34, signe d'une augmentation significative des échanges entre les acteurs. Il faut souligner que les porteurs de projets sont essentiellement des associations du Pays Basque nord.

3.3.2. Une présence dans les différentes instances de décision

Rappelons qu'à travers son rôle d'Organisme Territorial Ouest du programme POCTEFA 2007-2013, le Pôle transfrontalier assure également l'animation, l'information et l'accompagnement du programme auprès des porteurs de projet situés sur le territoire du programme et développant des actions ayant une plus-value transfrontalière avérée dans le cadre de l'axe 3 du programme opérationnel (voir plus loin).

Les manques de moyens évoqués, concernant le GECT, pour développer son action de coopération culturelle transfrontalière, notamment dans l'accompagnement des porteurs de projets, pourraient trouver une complémentarité à travers l'expertise du Pôle transfrontalier en matière de programme opérationnel. Cela pose la question d'une coopération à étudier entre les différentes structures.

Notons que le Conseil général est également signataire de la convention de la Conférence Atlantique Transpyrénéennes ou CAT - instance de dialogue et d'échanges - avec le Gouvernement basque, la Diputación Foral de Gipuzkoa, le Conseil régional d'Aquitaine, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques et le conseil des élus du Pays Basque. Même si la CAT est à l'heure actuelle en sommeil, certains de nos interlocuteurs nous ont indiqué que ce pourrait être le lieu pour aborder les questions d'adéquation des compétences propices à favoriser une coopération plus aboutie au niveau transfrontalier. En effet, la CAT permet d'identifier les compétences de chaque collectivité en présence afin de définir les champs d'intervention possibles et les moyens à mettre en oeuvre pour tout type de projets.

Le GEIE de l'Eurocité peut également travailler à ces questions à un autre niveau, celui des communautés d'agglomération et des communautés des communes, dans le but, comme cela est inscrit sur son site, de créer « une ville de villes ».

Avant d'approfondir les possibilités d'une coopération transfrontalière institutionnelle plus efficace au niveau de l'Eurorégion, nous allons observer le dernier niveau de coopération culturelle transfrontalière sur le territoire, communal celui-là, avec le Consorcio Bidasoa Txingudi.

3.4. Consorcio Bidasoa Txingudi : une coopération de proximité

3.4.1. Trois villes et une identité en jeu

Cette structure de coopération regroupe les villes d'Irun, Fontarrabie et Hendaye, qui forment une agglomération transfrontalière très intégrée au cœur de la conurbation de l'Eurocité, composée de 85 000 habitants dont, pour la ville d'Hendaye, 30% à 35% des habitants sont originaires de l'autre côté de la Bidassoa. C'est dire si les enjeux d'intégration et de vivre ensemble sont d'importance dans cet espace et plus particulièrement dans la ville située du côté français.

Le Consorcio a été créé en 2000 et mène des actions communes en matière d'éducation, de tourisme et de culture, de développement économique et social et d'infrastructures. C'est l'un des outils prévus par le traité de coopération transfrontalière signé par la France et l'Espagne en 1995, le Traité de Bayonne.

Dans le domaine culturel et touristique, le Consorcio a lancé une initiative touristique pour renforcer la complémentarité des trois villes comme une destination unique. Visant à promouvoir un tourisme transfrontalier, l'Eurorégion a retenu ce projet en 2012. Il se traduit par le Bidasoa Pass qui propose une offre globale et des tarifs réduits sur l'ensemble du territoire d'Irun-Hondarribia-Hendaye pour des visites de sites patrimoniaux, des loisirs, des restaurants, etc. Expérience symbolique, un tarif spécial permet de traverser la Bidassoa en bateau. Ce tout nouveau projet vise ainsi à promouvoir l'identité de la Baie Bidasoa Txingudi par la mise en valeur de son patrimoine culturel et naturel.

Le Consorcio est également à l'origine du Festival Bidasoa Folk dont la 13^e édition³⁰ a eu lieu ce mois d'août et qui représente une autre initiative en faveur de la construction de cette zone transfrontalière en tant que territoire commun partagé par ses habitants.

3.4.2. Festival Bidasoa Folk

Cette manifestation, qui se déroule dans le Bassin du Txingudi, soit le territoire transfrontalier des villes d'Hendaye, Irun et Fontarrabie, a pour devise « 3 villes, 2 histoires, 1 culture commune ». Ce projet a force d'exemplarité pour notre sujet puisqu'il cherche à réunir autour d'un événement les habitants d'Hendaye et d'Irun, villes qui étaient anciennement les villes frontalières séparant la France de l'Espagne.

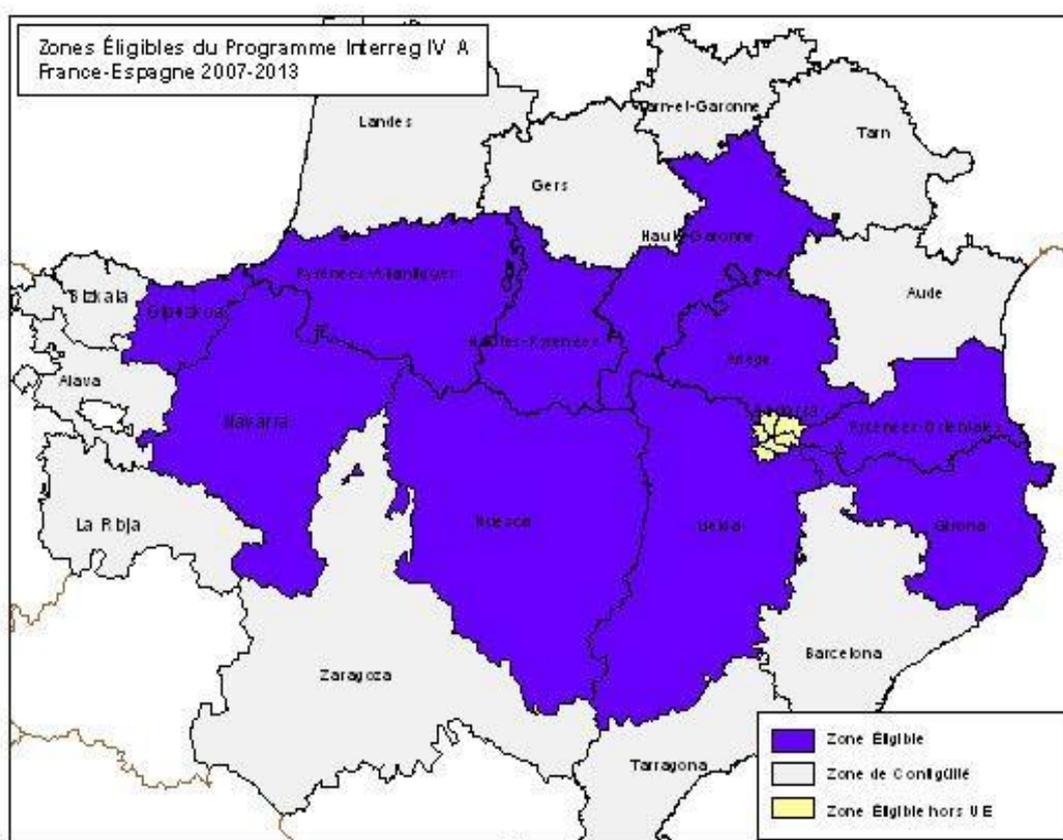
³⁰ Festival Bidasoa Folk : www.bidasoafolk.com

Le festival vise à redonner à la frontière son rôle de point de rencontre et non de séparation comme ce fut le cas jusqu'en 1986. Cet événement estival permet aux trois villes de s'unir pour offrir aussi bien à leurs citoyens qu'aux visiteurs de passage une série de concerts d'une grande qualité, conjuguant tradition et modernité. La programmation collégiale entre les services culturels de chaque ville propose des concerts de groupes du Pays Basque et d'ailleurs, de niveau international, disséminés sur les trois villes. Les habitants sont ainsi invités à se déplacer dans les trois villes, habitude qu'ils ont acquise depuis de nombreuses années déjà mais pas forcément pour se retrouver et se croiser autour d'événements culturels. On peut se demander si l'action du Consorcio, à travers le festival Bidasoa Folk, peut modifier les représentations identitaires de ses habitants, et contribuer à créer une identité « Txingudi », soit une identité commune construite à partir de la richesse de la diversité des identités présentes, comme l'idéal d'intégration européenne le promeut. Un tel événement permet-il à la population de se construire une mémoire collective, base d'une identité commune ? Ces questions mériteraient une enquête minutieuse auprès des habitants et des acteurs culturels de cet espace mais nous pensons que l'organisation d'événements culturels, fussent-ils annuels, participent, à une certaine échelle, à la connaissance mutuelle des habitants et à un mieux vivre ensemble. De plus, organisé au mois d'août, l'idée d'un tel événement repose sur l'ouverture à tous les publics et sur la promotion d'une culture locale puisqu'il accueille de très nombreux visiteurs en vacances. Cette initiative n'interdit cependant pas la mise en place d'autres types d'actions de coopération culturelle développées pendant l'année par les partenaires transfrontaliers de ce territoire.

3.5. POCTEFA, un programme européen au service du territoire transfrontalier

3.5.1. Renforcer l'intégration économique et sociale

POCTEFA est l'acronyme du programme opérationnel de coopération territoriale Espagne-France-Andorre 2007-2013. Ce programme constitue la quatrième génération de soutien financier communautaire destiné à renforcer l'intégration économique et sociale de la zone frontalière Espagne-France-Andorre. Son outil financier est le budget FEDER. Il concentre son aide sur le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières au moyen de stratégies conjointes en faveur du développement territorial durable. Ce programme doit favoriser la perception par les citoyens de la zone transfrontalière comme un espace unique et diminuer ainsi l'effet frontière.



Zones éligibles du programme Interreg IV A France Espagne 2007-2013

Source : www.poctefa.eu

Ces projets développent des actions qui visent à renforcer les territoires dans des domaines aussi variés que ceux des activités économiques, de l'innovation et du capital humain.

D'autres ont davantage pour objectif la valorisation des territoires, du patrimoine naturel et culturel ou encore des projets dont le but est d'améliorer la qualité de vie des populations à travers des stratégies communes de structuration territoriale. Et pour tous, toujours une logique durable, avec la préoccupation de protéger et de mieux gérer les ressources environnementales.

3.5.2. Fonctionnement du programme opérationnel

La Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) a été désignée par la Commission européenne et les Etats pour gérer le POCTEFA. Dans ce cadre, la CTP est un acteur principal au niveau européen en matière de coopération transfrontalière. Il faut souligner que c'est la première entité transfrontalière en Europe qui gère un programme européen. La CTP est un organisme de coopération transfrontalière créé en 1983 autour de sept autorités territoriales coexistant le long de la chaîne des Pyrénées : 3 Régions françaises (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées), 4 Communautés Autonomes espagnoles (Aragon, Catalogne, Pays Basque, Navarre) et la Principauté d'Andorre

La gestion du programme opérationnel, complexe, est assurée par une coordination entre plusieurs échelons : Autorité de Gestion, Autorité de Certification, Autorité d'Audit, Comité de Suivi, un Comité de Programmation et des Organismes Territoriaux.

L'Autorité de Gestion est appuyée dans ses fonctions par les Organismes Territoriaux (OT) conformément à une convention entre les deux parties précisant les tâches et le champ d'action de chacun. Les OT assurent la diffusion du programme et la promotion des projets, apportent un appui au montage de projets, instruisent les dossiers. Structures travaillant au plus près des porteurs de projets, ce sont les points d'information idéaux pour les acteurs souhaitant monter un POCTEFA.

L'Eurocité basque a le privilège d'en compter un parmi les trois existants sur la chaîne pyrénéenne : l'Organisme Territorial – Ouest basé au Conseil Général des Pyrénées Atlantiques.

3.5.3. Une aide financière importante

Le POCTEFA a défini trois axes prioritaires pour le soutien aux projets de la zone :

Axe 1 : Renforcer l'intégration transfrontalière en valorisant les complémentarités dans le domaine des activités économiques, de l'innovation et du capital humain.

Axe 2 : Valoriser les territoires, le patrimoine naturel et culturel dans une logique durable, protéger et gérer les ressources environnementales

Axe 3 : Améliorer la qualité de vie des populations à travers des stratégies communes de structuration territoriale et de développement durable.

La dotation FEDER allouée à ce Programme opérationnel est importante puisqu'elle s'élève à 168.000.000€ sur les 605 000.000 euros perçus par la France pour la coopération transfrontalière soit près de 30% du montant global alloué par l'UE. Le taux de cofinancement FEDER peut atteindre 65% du coût public total éligible, ce qui représente une part extrêmement importante. 95 projets sont aujourd'hui soutenus sur l'ensemble du territoire pyrénéen dont sept projets sur les Pyrénées Atlantiques et deux sur l'Eurocité, concernés par l'axe 3.

3.6. Une gouvernance à inventer ?

Les accords de coopération transfrontalière existants sont nombreux sur cet espace : GECT Aquitaine Euskadi, Convention de coopération transfrontalière entre la Diputación foral de Gipuzkoa et le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, l'Agence transfrontalière de l'Eurocité basque GEIE, le Consorcio Bidasoa Txingudi, la Communauté de Travail des Pyrénées, la Conférence Atlantique Transpyrénéennes.... Ils constituent des points forts dans la mesure où des instruments de gestion de projets transfrontaliers sont à l'œuvre, générant un important savoir-faire. Les acteurs institutionnels se trouvent également dans une position stratégique entre deux pays, cet espace jouissant d'une certaine reconnaissance au niveau européen.

Mais la multiplicité des acteurs risque de créer une fragmentation de l'activité par un manque de coordination entre les divers projets en cours de développement, et générer un manque de vision transfrontalière globale. Cela débouche sur la transmission d'une vision quelque peu confuse de la coopération transfrontalière auprès des citoyens de l'Eurocité, alors que leur participation, notamment dans le domaine culturel, s'avère primordial pour cet objectif européen « d'effacement de l'effet frontière ». Pour certains de nos interlocuteurs, il existe ainsi sur ce territoire un manque de conscience de la vision stratégique du développement européen. Le sujet de la coopération transfrontalière a été investi par les acteurs institutionnels à plusieurs niveaux (régional, départemental et communal) dans une logique territoriale naturelle. Mais cette politique menée par chacun dessine un mille-feuilles administratif où s'entrecroisent des initiatives voire des projets identiques. Cette diversité interroge et laisse apparaître un manque de structuration ou de dialogue, une complexité et un manque de visibilité des projets. Malgré cela, la stratégie territoriale en matière de coopération culturelle s'impose au moment où la coopération transfrontalière peut également devenir une opportunité en termes économique et de cohésion sociale pour un espace comme celui de l'Eurocité, au potentiel culturel riche mais encore à développer.

Pour atténuer les frontières mentales et symboliques qui perdurent encore sur nos territoires auprès d'une grande partie de la population, la culture doit pouvoir trouver son mode de développement à partir de la diversité des coopérations transfrontalières existantes et évoquées dans ce travail. Mais le paysage institutionnel du territoire euro-régional peut masquer la lisibilité des projets auxquels s'ajoutent d'autres projets de territoire comme le POCTEFA. Ce constat pose alors la question de savoir s'il faudrait une seule gouvernance sur le transfrontalier, laquelle regrouperait les différents acteurs institutionnels au sein d'un

GECT, comme cela est le cas à l'Eurométropole Lille Kortrijk Tournai. Car selon la Datar³¹, le « GECT est particulièrement adapté pour accompagner une stratégie d'intégration territoriale au niveau d'une agglomération transfrontalière et apporter des réponses en matière de gouvernance territoriale »³². Comme nous l'évoquons plus haut dans ce travail, la Conférence Atlantique Transpyrénéennes (CAT) pourrait être le lieu de concertation des institutions impliquées dans la coopération culturelle transfrontalière. Afin de préciser les contenus des projets et d'aider à leur sélection, l'intégration de certains opérateurs du territoire à cette instance très institutionnelle pourrait, il nous semble, s'avérer utile. Pour l'heure, la CAT est en sommeil, selon les responsables du Gouvernement basque, mais sa réactivation est souhaitée pour pallier à « un engagement politique commun insuffisant pour conduire et intégrer le projet transfrontalier au sein de notre espace »³³. Enfin, l'Agence transfrontalière de l'eurocité basque peut également s'avérer être un acteur supplémentaire, à un niveau intercommunal, pour échanger et avancer sur un mode de gouvernance plus effectif de la coopération transfrontalière du territoire.

Ce panorama des principaux partenaires institutionnels a en outre montré que des possibilités de financements existent mais qu'ils doivent le plus souvent s'accompagner d'autres ressources, issues parfois des mêmes institutions et cumulables sur les mêmes projets.

Nous avons vu que des cadres d'intervention existent pour le développement de la coopération culturelle transfrontalière mais c'est bien la nature du projet culturel qui va impacter les relations entre les territoires, briser les barrières entre les habitants pour fonder la réalité d'un espace partagé.

Nous allons décrire et analyser les principaux projets de coopération culturelle transfrontalière dans le domaine des arts vivants qui ont essaimé ces dernières années entre acteurs culturels de l'Eurocité basque. A travers le terme de coopération, nous entendons la mise en place bilatérale voire multilatérale d'actions visant à se dérouler sur une certaine période et de part et d'autre du territoire de l'Eurocité.

³¹ La Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) est un service du Premier ministre. Elle prépare, impulse et coordonne les politiques d'aménagement du territoire menées par l'État.

³² MARCORI, Claude, THOIN, Muriel *La coopération transfrontalière*, Datar, in Documentation française, p.50

³³ Entretien réalisé le 29/7/13 avec Rafael Hueso, Technicien de la Coopération Transfrontalière et Interrégionale du Gouvernement basque

4. Une coopération culturelle intense mais disparate

La coopération culturelle transfrontalière est bien réelle sur le territoire de l'Eurocité basque. Il existe un nombre important de projets transfrontaliers partagés par des structures labélisées et des associations du secteur des arts scéniques dont le Conseil de développement a répertorié l'activité et la diversité³⁴. Ils favorisent indéniablement une activité transfrontalière par la circulation des artistes et des créations à travers notamment des projets de diffusion d'un spectacle du nord accueilli au sud ou inversement. Toutefois, leur appréhension s'avère complexe tant par leur diversité que par leur caractère éphémère, beaucoup se traduisant par une seule représentation de spectacle. Aussi, distinguerons-nous les projets créés par des acteurs d'un côté de la frontière et accueillis par les acteurs de l'autre côté, des projets élaborés conjointement entre partenaires des deux côtés de la Bidassoa et conçus pour se développer sur le long terme. De tels projets nécessitent du temps et des moyens conséquents pour leur mise en œuvre. C'est pourquoi les initiateurs de ces projets sont en majorité les structures subventionnées du Pays Basque nord dont le volet transfrontalier est souvent une des missions. Pour la partie basque espagnole, c'est la ville de Saint Sébastien qui constitue le partenaire privilégié par sa position de véritable phare de l'activité artistique et culturelle de l'Eurocité.

4.1. La ville de Saint Sébastien : un partenaire central

La ville de Saint Sébastien (186 000 habitants) est le centre culturel du territoire de l'Eurocité pour de multiples raisons. Sa taille lui impose de nombreuses missions que nous ne détaillerons pas ici, si ce n'est celle consacrée à la culture. Donostia San Sebastián est sans aucun doute une ville culturelle dynamique avec ses nombreux festivals de niveau international tels que « Jazzaldia » le Festival international de Jazz, « Zinemaldia » le Festival International de Cinéma, la Quinzaine musicale, le Festival international du film des droits de l'homme, la Semaine du cinéma fantastique et de terreur, « DFeria » le festival des arts vivants ou encore son concours international de feux d'artifices...³⁵ Toutes ces manifestations attirent de très nombreux spectateurs de toute la région (et au-delà) et participent à la circulation des publics. Saint Sébastien est de fait la capitale culturelle de l'Eurocité à travers

³⁴ Voir Conseil de développement : *Coopérations transfrontalières en Pays Basque*, 2003, p.35 : http://www.espaces-transfrontaliers.org/document/Cooptransfrontaliere_CEPB.pdf

³⁵ Voir les événements internationaux de la ville : www.donostiasansebastian2016.eu/web/guest/mas-alla-de-euskadi

sa programmation dans laquelle apparaissent les plus grandes stars du cinéma (Richard Gere, Robert de Niro, Susan Sarandon, etc) ou les plus grands noms de la musique (Bob Dylan, U2, Bruce Springsteen, Sharon Jones, etc) reconnus internationalement.

La ville compte un service culturel important, Donostia Kultura³⁶, doté d'un budget de près de 20 millions d'euros et composé de plus de 200 salariés. Le nombre d'abonnés aux activités culturelles a augmenté de 8% en 2012 pour atteindre 78 000 personnes et le chiffre des usagers de la culture a également évolué de 13% par rapport à 2011.

Globalement, la mission de Donostia Kultura consiste à gérer les établissements culturels dont est responsable la municipalité. Le parc des équipements culturels s'étend sur toute la ville, proposant une offre culturelle dense au centre ville et régulière en périphérie. Il se compose d'une dizaine de centres socio-culturels aux activités et services variables selon leur taille et le quartier dans lesquels ils sont situés (médiathèque, salles de concert, cours et ateliers divers, expositions, conférences, etc). Les bibliothèques municipales, les musées (dont le Musée San Telmo), les galeries d'art ainsi que les cinq principales salles de spectacle (Kursaal, Teatro Victoria Eugenia, Teatro principal, Gazteszena, Lugaritz) complètent des services culturels diversifiés. Les domaines concernés par les activités et les services coordonnés par Donostia Kultura sont le théâtre et la danse, la musique, le cinéma et l'audiovisuel, le service d'action culturelle, le musée San Telmo et les fêtes.

Donostia Kultura a la responsabilité de toutes les disciplines culturelles et a pour but de développer les quatre piliers du champ culturel : la formation, la création, la production et la diffusion. Plusieurs sections de Donostia Kultura (Théâtre, Danse, Centre culturels, Musée) élaborent des coopérations avec les principales structures culturelles outre-Bidasoa comme le Malandain Ballet Biarritz, la Scène nationale de Bayonne, le Musée basque et l'Institut culturel basque. Ces partenariats ont pour vocation de déboucher sur des projets conçus pour rayonner sur le long terme.

Elue capitale européenne de la culture pour l'année 2016, la ville a créé une structure propre à la gestion de cet événement, la Fondation Donostia / San Sebastián 2016, laquelle s'appuiera sur Donostia Kultura pour la mise en œuvre de sa programmation.

³⁶Donostia Kultura : Service culturel de Saint Sébastien : www.donostiakultura.com

Deux projets impactant le territoire de l'Eurocité ont bénéficié de l'aide du POCTEFA pour la période 2007- 2013 : Le Ballet T. Centre chorégraphique transfrontalier et le Festival Dantza Hirian.

4.2. Ballet T, premier Centre chorégraphique transfrontalier d'Europe

Partenaires : Malandain Ballet Biarritz – Ville de Saint Sébastien

Le Malandain Ballet Biarritz, implanté à Biarritz depuis 1998, est un des 19 Centres chorégraphiques nationaux français. Ses principales missions sont la création et la diffusion d'œuvres chorégraphiques, la sensibilisation et la formation des publics, la recherche en danse et l'accompagnement artistique.

4.2.1. La genèse des partenariats

Dès 2000, sa situation géographique particulière l'incite à se doter d'une mission transfrontalière pour laquelle il reçoit le soutien de la Diputación Foral de Gipuzkoa et de l'Europe via les fonds européens Interreg III A. En 2002, cette ambition transfrontalière se concrétise par la création de l'Association Dantzaz et d'un Centre de Sensibilisation Chorégraphique implanté à Donostia / San Sebastián. Soutenu par la Diputación Foral de Gipuzkoa et le Gouvernement autonome basque, le projet connaît un nouvel élan avec la fondation du Ballet Biarritz Junior en 2005, lequel devient autonome fin 2008, sous l'appellation Dantza Konpainia.

Le 26 mars 2011, le Centre chorégraphique transfrontalier a été officialisé à Saint Sébastien avec la création du Ballet .T. Les villes de Saint-Sébastien et de Biarritz ont signé une convention de partenariat pour créer le premier centre chorégraphique transfrontalier d'Europe, baptisé Ballet.T. Le siège du Centre chorégraphique transfrontalier se trouve au théâtre Victoria Eugenia de Saint-Sébastien, alors que le Malandain Ballet Biarritz prend en charge la coordination des activités de sensibilisation.

4.2.2. Le projet Ballet T.

Le projet de Centre Chorégraphique Transfrontalier a débuté à l'occasion de la réouverture du Teatro Victoria Eugenia en 2007. C'est à partir de cette date que le Malandain Ballet Biarritz et le Teatro Victoria Eugenia définissent les actions à mettre en œuvre pour favoriser l'essor de l'Art Chorégraphique sur le territoire du Pays Basque.

Ce projet, ayant bénéficié du soutien de l'UE à travers les fonds FEDER gérés dans le cadre du POCTEFA pour la période 2007 -2010, a abouti à la création du Centre chorégraphique transfrontalier. L'objectif était de favoriser l'accessibilité des publics à la danse et d'accompagner, des deux côtés de la frontière, l'essor de l'art chorégraphique. Les actions se devaient d'être accessibles au plus grand nombre, notamment le jeune public et les personnes les plus défavorisées.

Afin d'atteindre cet objectif, trois axes ont été mis en œuvre : la coproduction d'œuvres nouvelles, la diffusion et l'accueil de compagnies extérieures et le soutien des compagnies locales, la sensibilisation et la formation des publics.

=> La coproduction d'œuvres nouvelles représente la colonne vertébrale du projet transfrontalier. En 2007, la réouverture du Teatro Victoria Eugenia avait été l'occasion d'y présenter « Don Juan » et « Les petits rien », puis de recréer le ballet « Casse Noisette ». Depuis, d'autres créations ont suivi. Victoria Eugenia coproduit désormais systématiquement les nouveaux ballets de Thierry Malandain. En 2009, la première mondiale de « Magifique » s'est également déroulée à Saint-Sébastien puis a tourné à Biarritz, Pampelune, Bilbao avec l'orchestre d'Euskadi. Entre 2007 et 2010, elles ont totalisé plus de 30 000 spectateurs au sein de l'Eurocité et au-delà.

=> La volonté d'ancrer la danse sur le territoire transfrontalier amène les deux partenaires à co-accueillir des compagnies extérieures à Biarritz et San Sebastián telles que le Ballet de Wiesbaden en 2009 et le Bèjart Ballet Lausanne en 2010. Cette année, c'est le Ballet Genève qui était à l'honneur à Saint Sébastien (553 spectateurs) et le lendemain à Biarritz (1000 spectateurs). Un bus organisé par une association, les Amis du Malandain Ballet Biarritz, pour assister à la représentation de Donostia depuis Biarritz a réuni...quelques 50 personnes. A noter qu'une telle initiative n'a pas été prise du côté de Saint Sébastien malgré le nombre important de spectateurs venus à Biarritz.

La question de la mobilité des publics apparaît clairement ici puisque peu de personnes ont profité au final d'une offre organisée par des bénévoles. De plus, la même proposition était faite le lendemain aux spectateurs biarrots et donostiars. Cet aspect ne semble pas être pour l'instant une préoccupation des deux partenaires, davantage intéressés à faire circuler les œuvres et les artistes vers les publics plutôt que l'inverse. Des propositions différentes mériteraient néanmoins d'être envisagées en vue de pouvoir mixer davantage les publics.

Par ailleurs, Malandain Ballet Biarritz et le Teatro Victoria Eugenia soutiennent des compagnies locales dans la création de nouvelles pièces et dans leur diffusion à travers le dispositif « Accueil Plateau ».

=> Pour favoriser la bonne implantation du projet auprès des acteurs culturels et des populations, une politique active d'initiation et de formation des publics à la danse est déployée : « Danse sans frontières ». Celle-ci s'appuie sur les spectacles du Malandain Ballet Biarritz en cours de création ou de diffusion. Bénéficiaires en 2012 de l'aide apportée par le GECT Aquitaine-Euskadi pour intensifier ce programme de sensibilisation, les deux partenaires ont proposé au public scolaire et non scolaire de participer à différents types d'actions de sensibilisation (master classes, ateliers, répétitions publiques, expositions, rencontres).



En novembre 2012, l'ouverture des portes du magnifique théâtre Victoria Eugenia au public, à l'occasion d'une répétition publique, a constitué le point fort et la partie la plus visible du programme de sensibilisation puisque quelques 700 personnes y ont assisté.

Répétition publique au Théâtre Victoria Eugenia
Source : Ballet T. CCN Malandain Ballet Biarritz

Ainsi les spectateurs initiés et non-initiés à la danse et au milieu du spectacle ont-ils pu découvrir les coulisses d'un art et d'un lieu emblématique de la ville et entrer en contact direct avec des artistes à l'œuvre.

Il nous semble que de telles démarches sont essentielles et constituent un véritable investissement à long terme pour le territoire car cela crée des échanges entre les publics, les artistes et les professionnels de la danse. De plus, sensibiliser le public a un impact culturel certain car il permet l'accès de tous au spectacle et un impact économique éventuel en favorisant, à l'avenir, la fréquentation des lieux de spectacles. Les publics de demain se « fabriquent » effectivement ainsi.

4.2.3. Un exemple à suivre

Au final, les résultats³⁷ de ce projet de création du premier Centre chorégraphique transfrontalier d'Europe sont excellents. La réalisation du projet pour la période 2007-2010 a eu un coût total de 1 661 915 € dont 1 069 802 € de FEDER programmés soit 63% de financements européens. Ainsi, le Ballet T aura généré 3 coproductions, 52 représentations, 30 000 spectateurs, 4 emplois créés, 68 actions de sensibilisation et de formation... Enfin, des centaines de personnes ont assisté aux répétitions publiques la veille des représentations et ont pu découvrir gratuitement l'échauffement quotidien d'une compagnie de danse ainsi que des extraits du spectacle : une première en la matière.

Ce projet a valeur d'exemple pour le territoire : source d'emplois, il œuvre à la consolidation d'un espace territorial par un travail de sensibilisation, de coproduction et de diffusion commune des créations chorégraphiques. C'est pourquoi, en mars 2011, le lancement de Ballet T a été l'occasion pour les partenaires du projet, soit les villes de Biarritz et de Saint Sébastien, de signer une convention d'objectifs pour les années 2011- 2013 afin de prolonger la promotion de ces actions liées à l'art chorégraphique. Les financements européens n'ayant pas été prolongés, (le Ballet attend encore aujourd'hui une partie importante des aides accordées pour le précédent projet terminé en 2010 !), c'est sur leurs fonds propres que les partenaires du projet ont souhaité maintenir l'activité, considérant l'importance de son impact pour l'Eurocité.

4.2.4. Une dimension euro-régionale en marche

C'est dans le cadre de cette nouvelle convention que le Ballet T. et l'Institut culturel basque ont coproduit, fin 2011, la pièce de Mizel Théret « Oroitzen naiz...Je me souviens... » réunissant trois grandes personnalités de la culture et de la danse basques : Philippe Oyhamburu, Jean Nesprias et Koldo Zabala. Diffusé en 2012 à Biarritz et Saint Sébastien, la pièce a également été programmée à Bilbao et à la Biennale de la danse de Lyon, consacrant ainsi la qualité du travail réalisé. Un documentaire sur la création du spectacle a accompagné la diffusion du spectacle.

Ce dernier projet montre le désir d'étendre les activités transfrontalières au-delà des limites de l'Eurocité puisque des liens ont été créés avec des acteurs culturels de Bilbao tels que l'Institut Français ou La Fundicion, Laboratoire de recherches chorégraphiques, pour la diffusion de « Oroitzen naiz ». Ces partenariats ont pu déboucher sur le projet « Regards

³⁷ www.poctefa.eu/proyectosinterior

croisés » consistant en l'organisation de deux moments forts, l'un à Bilbao et l'autre à Biarritz, autour de l'échange de compagnies des deux territoires à travers répétitions publiques, ateliers et répétitions.

Le Ballet T. semble donc tourné vers une dimension euro-régionale à l'échelle de l'Aquitaine et de l'Euskadi. Il répond pleinement aux objectifs européens de mobilité des artistes, de circulation transnationale et de dialogue interculturel. Il œuvre ainsi à faire de la zone transfrontalière un espace unique en diminuant l'effet frontière et à consolider la structuration du territoire en réunissant ses artistes et acteurs culturels. Il reste à prendre en compte davantage, à notre sens, la mobilité des publics pour développer leur croisement et leur mixité. Le moment est propice car la volonté de circuler des habitants s'est nettement développée ces dernières années. La communication du projet dans les trois langues de l'Eurocité devrait également être développée. Il semblerait que le projet d'un site commun trilingue soit envisagé pour 2014.

Nous avons également constaté un partage des missions équilibré entre chacun des partenaires du projet, le Ballet s'attachant à l'organisation des ateliers de sensibilisation et le Teatro Victoria Eugenia s'occupant de la diffusion des spectacles coproduits. Le Centre chorégraphique transfrontalier s'est imposé comme le projet emblématique de la coopération culturelle de l'Eurorégion et comme un exemple à suivre pour les autres opérateurs.

4.3. Festival « Dantza Hirian »³⁸ : plateforme de coopération culturelle

Partenaires : Association Atelier (Hendaye) et Asociación Iniciativas danza (San Sebastián)

4.3.1. L’Eurocité comme espace d’action privilégié

Le Festival « Dantza Hirian » (Danse en ville en basque), qui en est à sa huitième édition, investit pendant dix jours en septembre les villes principales de l’Eurocité : Donostia Saint Sébastien, Irun, Errenteria, Hendaye, Saint Jean de Luz, Biarritz et Bayonne. Entièrement gratuit, l’événement est une invitation à découvrir au plus près la danse contemporaine au détour des places et des rues. Il propose ainsi une alternative aux salles de spectacle et instaure un lien entre architecture et danse à travers une offre d’une grande diversité de propositions artistiques de qualité avec l’accueil de compagnies professionnelles locales et internationales reconnues dans le monde de la danse professionnelle.

Devenu une référence dans le panorama de la danse contemporaine en espaces urbains, Dantza Hirian est membre, depuis sa création, du réseau international CQD-Ciudades Que Danzan qui regroupe 38 festivals de danse sur quatre continents. Cela lui procure une véritable dimension internationale.

Sur le plan des langues, les spectacles de danse ne posent pas de difficultés pour les spectateurs qui y assistent de par et d’autre de la frontière et n’encourage pas le public à se « froter » aux trois langues pratiquées dans l’Eurocité. Néanmoins, depuis la première édition du festival, les porteurs du projet ont réalisé une publication de très grande qualité dans laquelle toutes les informations apparaissent en basque, français et espagnol. Le site du festival propose également une version en anglais, correspondant à sa dimension internationale.

4.3.2. « Aterpean », programme d’artistes en résidence

Dantza Hirian a créé, en 2008, le programme artiste en résidence « Aterpean » (A l’abri en basque). Ce programme encourage l’échange d’artistes et de compagnies d’Aquitaine et d’Euskadi créant des ponts de collaboration entre les professionnels de la danse, favorisant leur mobilité et élargissant leur champ d’action en développant leurs propositions dans d’autres contextes. Chaque mois de juillet et d’août, « Aterpean » accueille deux compagnies dans les locaux de ses trois sièges situés dans l’Eurocité : l’espace culturel Mendi Zolan de la

³⁸ Pour voir le programme du festival et le programme Aterpean : www.dantzahirian.com

ville d'Hendaye, l'accueil studio du Centre Chorégraphique National Malandain Ballet Biarritz et l'espace Dantzagunea de la Diputación de Gipuzkoa à Saint Sébastien. Pendant cette période, les artistes et les compagnies sont en contact direct avec la population du territoire à travers différentes actions de sensibilisation, des rencontres, des répétitions publiques pour échanger leurs expériences avec les publics scolaires et handicapés. Les créations sont présentées pendant le Festival dans les rues de Saint Sébastien, d'Irun et de Renteria, lors du festival Le Temps d'Aimer organisé par le CCN à Biarritz et dans des espaces publics de Bayonne, Hendaye et Saint Jean de Luz.

4.3.3. Une reconnaissance du public et des institutions

La fréquentation du public n'a fait qu'augmenter au fil des éditions. Le festival est devenu un rendez-vous parfaitement inscrit dans l'agenda culturel des habitants de l'Eurocité. Pour peu que la météo le permette, les propositions gratuites dans les rues de Saint Sébastien, Bayonne, Irun, Hendaye ou Saint Jean de Luz attirent autant les spécialistes et les amateurs de danse contemporaine que les familles prêtes à découvrir un nouvel art. Le festival propose également une nouvelle approche des cités urbaines comme de la danse et permet, sous la forme d'une promenade artistique, une redécouverte de son propre espace de vie.

D'un point de vue institutionnel, Dantza Hirian a obtenu en 2008 le label de l'Année européenne du dialogue interculturel décerné par l'UE pour contribuer «à la diversité culturelle à travers la conscience et le respect des autres cultures, facteur de cohésion sociale».

Le Festival répond en effet aux critères de l'Union correspondant à la mobilité des artistes, au dialogue interculturel et à la circulation transnationale de son projet à travers sa participation au réseau CQD. Par ses propositions artistiques, le Festival valorise le patrimoine culturel du territoire en installant les créations dans des lieux architecturaux emblématiques ou peu connus.

Dantza Hirian bénéficie également du soutien de nombreux partenaires institutionnels. Hormis l'UE à travers le POCTEFA, l'Institut culturel basque, le CCN Malandain Ballet Biarritz, le Gouvernement basque, la Région Aquitaine, la Diputación de Gipuzkoa, Biarritz Culture et la mairie d'Hendaye apportent leur aide et inscrivent ainsi durablement le festival sur le territoire.

Concernant les financements européens, le Festival bénéficie d'une aide FEDER importante de 430 000€ quand le coût total est de 600 000€ pour la période 2011-2013 soit plus de 70%

du coût global du projet. Mais le projet étant géré par deux petites structures de part et d'autre de la frontière, les responsables du Festival ont connu de grandes difficultés pour le montage des dossiers de demande d'aides. Celles-ci obtenues, il leur a été extrêmement difficile d'obtenir des prêts auprès des banques afin d'avoir une trésorerie pouvant assurer les dépenses lourdes, lesquelles sont remboursées sur présentation de justificatifs et de factures, plusieurs mois plus tard, ce qui peut fortement fragiliser l'équilibre de structures de cette envergure.

Nous formulons le même constat, à savoir la non prise en compte de la mobilité des publics dans l'Eurocité, les compagnies irriguant le territoire étant les mêmes. Bien que cet espace ne dépasse pas 50 km, déplacer des spectateurs s'avère complexe d'un point de vue logistique et donc plus coûteux. Pourtant, Dantza Hirian, par la qualité de ses propositions, est une manifestation qui s'est implantée sur le territoire et qui pourrait peut-être entraîner un certain public à circuler dans l'Eurocité avec un système de transport plus performant. Il pourrait s'agir d'une piste à explorer dans l'avenir visant à créer, à terme, un « public transfrontalier ».

4.4. Eszena-T : construction d'un pôle européen de production et de diffusion

Partenaires : Scène nationale de Bayonne et du sud-aquitain - Ville de Saint Sébastien

Lieu de production et de diffusion de la création contemporaine dans le domaine du spectacle vivant, la Scène nationale de Bayonne et du sud-aquitain (Snbsa) fait partie des 70 scènes nationales disséminées dans l'Hexagone. Hormis le Théâtre de Bayonne, la structure compte trois autres lieux de programmation à Boucau, Anglet et Saint Jean de Luz.

Fondée en 1990, la Snbsa développe les axes classiques d'une scène nationale : la création, avec plus d'une centaine de spectacles aidés à ce jour et un label discographique dédié au jazz comptant plus de vingt références ; la diffusion de spectacles avec une saison riche et variée affichant complet depuis plusieurs années ; l'action culturelle à travers un travail de sensibilisation auprès des publics scolaires et non scolaires mené en collaboration avec les artistes accueillis durant la saison. Temps fort placé en fin de saison, l'association développe une programmation complémentaire et hors les murs durant le mois de mai qui se déroule sur la rive droite de la ville : les Maimorables. En déplaçant les activités culturelles dans des lieux inhabituels, situés dans différents quartiers de l'agglomération, la Scène nationale va ainsi à la rencontre de nouveaux publics et favorise leurs croisements.

4.4. 1. Historique de la coopération transfrontalière

La structure, de par sa situation géographique, n'a jamais perdu de vue la dimension transfrontalière qu'elle pouvait donner à son action. Déjà, pendant les années 90, le Gouvernement autonome basque et la région Aquitaine avaient impulsé un projet réunissant les quatre festivals internationaux de jazz de la région soit ceux de Saint Sébastien, Vitoria Gasteiz, Getxo et Bayonne (« Jazz aux remparts ») dans le cadre d'une opération de valorisation touristique de la région plutôt spectaculaire. Ainsi des présentations des festivals avaient même été organisées jusqu'à New York ! Le projet, largement soutenu par les élus locaux et étalé sur quatre ans n'aura pas permis, selon Dominique Burucoa, directeur de la Snbsa, de poser les bases d'une coopération pérenne, hors « coup » événementiel.

La scène nationale n'en a pas moins gardé des relations régulières avec ses partenaires du sud et notamment avec le Théâtre Victoria Eugenia, outil des services culturels de la ville de Saint Sébastien, appelé Donostia Kultura, autour de projets communs. Mais c'est véritablement à

partir de 2012 que la coopération va s'officialiser avec la création d'une Scène transfrontalière : Eszena-T.

4.4.2. Le projet Eszena-T.³⁹

Donostia Kultura et la Snbsa se sont engagés dans un processus de coopération culturelle en faveur de la cohésion territoriale et du développement artistique et culturel de l'eurorégion Aquitaine Euskadi. Pour atteindre cet objectif, ils ont mis en œuvre le projet Eszena-T – Scène transfrontalière.

La conception du programme Eszena-T a été finalisée en 2011/2012. La coopération porte sur les saisons 2012/2013 et 2013/2014. Le point de départ a été la constatation, de la part des deux partenaires du projet, d'un manque de circulation des publics, des spectacles et des artistes de part et d'autre de la frontière. Favoriser la circulation des publics, coréaliser des spectacles, coproduire des spectacles et mettre en place une communication commune se sont donc avérés être les objectifs à atteindre. Ils se traduisent par les quatre axes suivants :

=> Le projet « Traversées ». Visant à développer la circulation des publics entre Bayonne et Saint Sébastien, ce projet a reçu le soutien du GECT Aquitaine Euskadi lors de l'appel à projet 2012. Les deux partenaires comptent déposer un nouveau dossier pour la saison suivante, avant d'opter, selon les premiers résultats, pour un POCTEFA, programme dont la gestion est plus lourde. Comme son nom l'indique, le dispositif « Les traversées » est une invitation adressée aux spectateurs à dépasser la frontière à la découverte de spectacles proposés alternativement par le Théâtre Victoria Eugenia et la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain.

Par la mise en place de bus navettes, les habitants de chaque côté de la Bidassoa ont pu assister à des spectacles de théâtre sans texte, de cirque ou de danse facilitant la participation à de telles soirées pour des publics pas forcément multilingues. Même si le nombre de personnes ayant participé à l'opération reste modeste (50 personnes depuis Saint Sébastien et une centaine depuis Bayonne), les partenaires ont considéré de manière positive cette initiative, même si des aspects restent à améliorer. En effet, les différents fonctionnements de chaque théâtre expliquent le nombre réduit de spectateurs venant de Saint Sébastien. La SnBsA travaille sa saison un an à l'avance et préremplit ainsi sa jauge par les systèmes d'abonnements qu'elle a mis en place, réduisant le nombre de spectateurs qu'elle pourrait

³⁹ Présentation du projet Eszena T. : www.eszena-t.eu

accueillir par la suite. Il existe plus de souplesse en revanche à Saint Sébastien car on n'y travaille pas à partir de système d'abonnement comparable et la programmation s'élabore au semestre voire au trimestre. Les deux partenaires ont ainsi décidé d'harmoniser leur calendrier de travail pour permettre une plus grande circulation des publics.

Côté positif, les tarifs préférentiels combinant spectacle, transport et verre de vin ont facilité la participation du public et permis aux spectateurs de profiter d'un moment convivial et somme toute original. Cette expérience a également révélé la méconnaissance de certains spectateurs des lieux pourtant emblématiques de Saint Sébastien, confondant Kursaal et Teatro Victoria Eugenia par exemple. Ainsi la Snbsa a-t-elle reçu des demandes qui combindraient spectacle et visite de la ville. On voit comment la programmation de spectacles pourrait jouer un rôle intégrateur en faveur d'une meilleure connaissance du territoire voisin mais de telles actions sont-elles du ressort d'une Scène nationale ? La question de comment accompagner les publics pour de telles propositions est posée et doit être sérieusement prise en compte par les partenaires.

=> L'accueil et la diffusion d'un même spectacle au Théâtre de Bayonne un soir et au Centre culturel Egia de Saint Sébastien le surlendemain a permis la mutualisation des frais de transport. Pour l'heure, les spectacles présentés sont essentiellement visuels, sans texte mais les dispositifs classiques de programmes plurilingues et de surtitrage vont s'avérer nécessaire pour aller vers d'autres types de propositions. La Snbsa, en partenariat avec l'Institut culturel basque, travaillent au surtitrage en français de la création de la compagnie Ttanttaka (Euskadi) adaptée de l'œuvre en langue basque de Bernardo Atxaga « Le fils de l'accordéoniste ». La diffusion est prévue pour la saison 2013/2014. L'idée consisterait à faire tourner le spectacle, de bonne facture, hors du Pays Basque et notamment en Aquitaine afin de consolider un réseau plus large. Ce projet permettrait également de tester un tel processus et d'intégrer Donostia Kultura et d'autres acteurs dans de telles collaborations.

=> Les deux partenaires participent financièrement à la coproduction de spectacles de compagnies inscrites sur le territoire Aquitaine Euskadi. C'est le cas pour la compagnie Parasite Colective de Vitoria Gasteiz, lauréate de l'Appel à projet Spectacle vivant lancé par l'Institut Culturel Basque et la Snbsa dans le cadre du programme Hogeï'ta développé par l'ICB (voir plus loin). A l'initiative de la Snbsa, Donostia Kultura et l'Office Artistique de la Région Aquitaine (OARA) ont rejoint le projet faisant de ce spectacle une coproduction

transfrontalière à quatre partenaires. La résidence de création sera accueillie en novembre prochain au Théâtre de Bayonne.

=> Enfin, nos interlocuteurs nous ont évoqué le manque d'outils communs de communication concernant les programmations respectives de chacun d'entre eux. La première initiative, selon l'aveu de nos interlocuteurs, consistant à mettre des programmes de Donostia Kultura dans le hall du théâtre de Bayonne et inversement... De plus, les programmes papier ou numérique de chacun des partenaires sont soit unilingue pour Bayonne, soit bilingue basque/espagnol pour Donostia Saint Sébastien. Mais la création du site Eszena-T en trois langues, dans lequel on ne retrouve pour l'instant que la présentation du projet transfrontalier, témoigne d'une prise de conscience des partenaires à travailler à l'élaboration d'un outil commun, lequel s'améliorera au fil des années. Ces démarches sont partagées des deux côtés de la frontière mais prennent du temps à se concrétiser. Nous nous trouvons à ce moment charnière où les lignes bougent et les initiatives prennent corps. Car le développement d'un pôle européen passe inévitablement par la prise en compte simultanée des langues du territoire traitées à un même niveau et par la co-construction d'un programme destiné à tous les publics du territoire. Les deux membres d'Eszena-T ont également le projet d'intégrer à leur site commun un agenda partagé et une billetterie transfrontalière. Pour l'heure, des problèmes techniques empêchent d'avancer sur cet aspect du programme.

Le projet Eszena-T. n'en est qu'à ses premiers pas mais la dynamique semble engagée pour créer un projet comparable à celui de la Scène catalane transfrontalière⁴⁰ qui bénéficie depuis 2009 du programme Interreg et unit les villes de Perpignan et de Salt sur la même idée : effacer l'effet frontière pour favoriser l'émergence d'un espace transfrontalier.

4.4.3. Vers un élargissement aux partenaires régionaux

Le projet de pôle européen de production et de diffusion pourrait s'inscrire dans le plan d'actions pour le spectacle vivant⁴¹ présenté en 2011 dans le cadre du Festival d'Avignon par le précédent Ministre de la Culture. Le quatrième objectif du plan visait ainsi à « consolider

⁴⁰ Scène catalane transfrontalière :

<http://www.poctefa.eu/proyectosinterior/detalleproyectosinterior.jsp?id=030ad420-c187-4efd-9ebd-c2bf863ac9cd>

⁴¹ Présentation du plan d'action 2011 pour le spectacle vivant :

www.culturecommunication.gouv.fr/Ministere/L-histoire-du-ministere/Discours-de-ministres-depuis-1999/Frederic-Mitterrand-2009-2012/Articles-2009-2012

la présence européenne et internationale par la création de plusieurs Bureaux spécialisés à l'étranger et par la constitution de Pôles européens de production ». La mesure 10 du plan encourageait la constitution de Pôles européens de production et de diffusion. Les futurs pôles européens auraient pour mission de soutenir les créateurs, dans les domaines du théâtre et des arts plastiques, pour développer et pérenniser leurs actions par des coproductions, des accueils en résidence d'artistes et des actions de diffusion partagées entre partenaires.

Une mission prospective a été confiée fin 2011 par la Direction Générale de la création artistique du Ministère de la Culture à l'Observatoire des politiques culturelles. Un rendu du travail a été présenté en septembre 2012 mais l'ouvrage n'a pas encore été publié. « L'étude sur la mise en place de pôles européens de production artistique »⁴² conduite par Anne-Marie Autissier et Marie Deniau vise à définir les notions de réseau et de pôle en prenant en considération deux approches de coopération à l'œuvre : l'approche de réseau (s'appuyer sur des structures éloignées géographiquement mais qui coopèrent) et l'approche territoriale (une coopération entre lieux et festivals proches). L'étude analyse également les modes de relations entre structures et acteurs de la création artistique et de la coopération à un niveau européen. Enfin, ce travail propose de repérer des expériences intéressantes dans ce domaine et d'identifier les conditions de leur développement et de leur pérennité par des moyens financiers à leur allouer. La parution prochaine du document s'avérera des plus intéressantes pour les acteurs de notre territoire.

L'idée de la Snbsa de relier le réseau aquitain à des lieux de diffusion d'Euskadi semble puiser dans le projet de Pôles européens de production et de diffusion encouragé par le Ministère de la culture. La Snbsa souhaite ainsi se positionner comme la tête de pont d'un réseau Aquitaine/Euskadi de diffusion de spectacle vivant étant donné sa situation géographique assez centrale et les relations qu'elle entretient tant auprès de Saint Sébastien que des Scènes nationales et des diffuseurs du territoire aquitain. Une première rencontre a d'ailleurs été organisée en partenariat avec l'Institut culturel basque et l'Office Artistique de la Région Aquitaine (OARA) sur plusieurs jours à Bayonne, Saint Sébastien et Vitoria Gasteiz réunissant une vingtaine de théâtres d'Euskadi et d'Aquitaine. Outil de la Région Aquitaine, l'OARA développe depuis de nombreuses années des stratégies de soutien à la création et à la diffusion artistique dans le domaine des arts vivants dans une visée d'aménagement culturel du territoire aquitain. Il intervient dans les territoires ruraux et

⁴²Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) : www.observatoire-culture.net/rep-etudes/ido-107/etude_sur_la_mise_en_place_de_poles_europeens_de_production_artistique

urbains et peut être un véritable point d'appui pour le développement culturel et transfrontalier de l'Aquitaine Euskadi. Sa participation aux visionnages de spectacles, aux échanges de pratiques et à la conférence dédiée aux résidences d'artistes lors de ces journées montre un intérêt grandissant pour la question transfrontalière, encore trop peu abordée selon nous. A terme, le but serait de lancer un réseau de diffusion eurorégional. Ce réseau ne remplacerait pas celui du Gouvernement basque « Sarea » regroupant la grande majorité des théâtres municipaux de la communauté autonome ou le RIDA Midi Pyrénées / Aquitaine mais aurait pour but, selon Monsieur Burucoa, de rassembler annuellement les programmeurs de l'Eurorégion autour de projets de coproduction et de diffusion d'essence transfrontalière.

Pour l'heure, la convention signée entre les deux partenaires en 2013 s'attache à développer la création via des coproductions partagées, à favoriser la diffusion à travers une programmation commune et à impulser la mobilité des publics avec le dispositif « Les Traversées ». Lorsque le projet sera davantage structuré, le directeur de la Snbsa envisage de candidater à un programme européen afin d'inscrire sa structure plus durablement dans une dimension transfrontalière.

4.5. Les musiques actuelles en libre circulation

Partenaires : Salle Jimmy Jazz (Vitoria Gasteiz) - Cafe Théâtre de Bermeo - Atabal Scène de musiques actuelles (Biarritz) - Association Emankor (Bilbao)

4.5.1. L'Atabal ou l'ouverture aux publics transfrontaliers

L'Atabal a été créé en novembre 2005. Son objectif est d'oeuvrer au développement des musiques actuelles sur Biarritz, le BAB et le Pays Basque espagnol, en lien avec les cultures émergentes et la vie culturelle et associative locale. Son action s'articule autour de la diffusion de spectacles professionnels et de soutien aux pratiques amateurs et à la scène locale. Mais également à travers la pédagogie et l'éducation artistique. L'Atabal est également un centre de formation agréé dans le domaine de l'audiovisuel.

En terme de public, environ 25000 personnes en 2012, la salle attire une forte proportion de spectateurs du triangle Biarritz Anglet Bayonne mais aussi de plus en plus de personnes venant du Pays Basque sud, ce qui en ferait la structure culturelle du Pays basque nord la plus visitée par ce public. Allant de 17 à 60 ans environ suivant les esthétiques des artistes locaux, nationaux ou internationaux accueillis, la majorité des spectateurs se situent dans la tranche des 20-40 ans, un public jeune, mobile et curieux, caractéristique du secteur des musiques actuelles. La programmation de groupes du Pays Basque sud attire également ce public d'Hegoalde situé à moins de 20 km de Biarritz.

4.5.2. « Musiketxeak »⁴³ : une scène musicale sans frontières

Né en 2011, le projet Musiketxeak a réuni quatre acteurs majeurs de la scène musicale du Pays Basque : la célèbre salle Jimmy Jazz de Vitoria Gasteiz (capitale administrative et politique de la Communauté autonome basque), le Café Théâtre de Bermeo (une des principales villes de Biscaye après Bilbao), l'association Emankor de Bilbao et l'Atabal. Ce réseau développe des projets socio-culturels dans des salles de concerts, afin de créer une solide pépinière d'artistes émergents au niveau de tout le Pays Basque à travers des appels à projet. Les opérateurs accompagnent et diffusent les propositions de ces artistes sur tout le territoire dans le réseau de salles qu'ils forment.

L'édition 2013 de Musiketxeak a reçu plus de 80 propositions (maquettes, démos) de groupes de tout le Pays Basque. Les partenaires du projet en ont sélectionnés quatre dont un venant du côté nord. Les groupes lauréats sont programmés dès septembre sur la saison 2013/2014 après

⁴³ Projet Musiketxeak : <http://musiketxeak.wordpress.com/>

concertation entre les quatre structures, Musiketxeak faisant l'objet d'une programmation unique et commune incluant les différentes salles de concert. Ce projet montre les relations régulières existantes entre partenaires d'Euskadi et du Pays basque français et œuvre en faveur de la circulation de ces jeunes artistes sur l'Eurorégion. Le projet est trilingue (basque, espagnol, français) et les groupes chantent dans les trois langues ainsi qu'en anglais. Ce type de projet, même si sa taille reste modeste, fait figure d'exemple de coopération culturelle transfrontalière réussie. Par rapport à d'autres secteurs, comme le théâtre ou la danse, les coûts de production ou de diffusion sont moins élevés et le secteur des musiques actuelles reste communément plus facile d'accès pour un large public tant économiquement qu'esthétiquement.

4.6. Institut culturel basque⁴⁴ : un positionnement privilégié

L'Institut Culturel Basque (ICB) a été créé en 1990 sous l'impulsion d'associations travaillant au développement de la langue et de la culture basques et grâce à une volonté politique émanant de l'Etat, du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques et du Syndicat Intercommunal pour le soutien à la culture basque regroupant 146 communes. Le partenariat privilégié qui lie l'ICB avec le Gouvernement de la Communauté Autonome Basque en fait un acteur important de la culture au niveau de l'espace transfrontalier franco-espagnol.

L'ICB est une association loi 1901 qui a pour vocation d'encourager le développement et le rayonnement de la culture basque. Dans cette optique, il travaille à la sauvegarde, à la transmission et à la diffusion de la culture basque, en même temps qu'il incite à la création. Doté récemment d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'association accompagne les décideurs institutionnels dans la définition des politiques culturelles publiques, en matière de culture basque.

Il soutient au quotidien les associations culturelles du territoire dans les secteurs du spectacle vivant, de la littérature, du patrimoine et de l'audiovisuel et compte 140 associations membres. L'ICB s'envisage également comme un moteur de l'action culturelle territoriale par le développement de programmes pluriannuels en collaboration avec ses associations partenaires ainsi qu'avec les structures labellisées de l'Eurorégion.

Reconnu comme un pôle-ressources de la culture basque, l'association identifie, traite, valorise et diffuse tous les éléments d'information concernant ce domaine à travers son site portail. A noter que l'agenda culturel du site qui recense l'actualité concernant la culture basque sur tout le territoire du Pays Basque (côtés nord et sud) reçoit 800 visites quotidiennes en moyenne et s'est imposé comme un des outils d'information prédominants du territoire dans le champ culturel.

⁴⁴ Site de l'Institut culturel basque : www.eke.org.

4.6.1. Plus de dix ans d'une coopération transfrontalière régulière

Les relations transfrontalières que l'ICB développe depuis dix ans reposent tout d'abord sur une langue et une culture partagées avec les décideurs institutionnels et les acteurs culturels de la Communauté autonome du Pays Basque.

C'est à partir de 2001 par l'intermédiaire de projets novateurs comme « Kantuketan, l'univers du chant basque », programme pluriannuel composé d'expositions, de concerts, d'ateliers et de conférences, que l'ICB a commencé à nouer des liens avec des partenaires du « sud » tels que la Diputación Foral de Gipuzkoa, les villes d'Andoain (Gipuzkoa) ou de Getxo (Biscaye). Ces premiers contacts ont permis de mettre en place de nouveaux projets de coopération ayant pour dénominateur commun la circulation de la culture basque dans les provinces de Bizkaia et de Gipuzkoa. En 2002 a eu lieu la signature de la première convention avec le Gouvernement Basque visant à promouvoir la circulation et la rencontre des artistes d'expression basque de la Communauté autonome et du Pays Basque nord sur leurs territoires respectifs. L'année 2005 constitue un tournant important puisque la première coproduction avec un partenaire basque espagnol, le Centre culturel Koldo Mitxelena, débouche sur l'exposition multimédia « Batekmila, les mondes basques » puis suivra en 2008 la production vidéo « Pays basque 21^e s ». Basé à Saint Sébastien et géré par la Diputación Foral de Gipuzkoa, cet outil culturel de référence situé en plein centre ville organise également en partenariat avec l'ICB « Iparra galdu gabe », cycle consacré aux arts de la scène et à la littérature du Pays Basque nord, depuis plus de dix ans.

En 2010, la signature de la convention pluriannuelle avec Donostia Kultura, permet aux deux partenaires de s'unir pour travailler à développer les échanges d'informations concernant l'offre culturelle sur leurs territoires respectifs via des rencontres avec les opérateurs culturels et les NTIC. Sur le plan de la création, croiser les initiatives et les artistes des deux espaces pour des productions partagées lors de résidences d'artistes dans les lieux dédiés de notre territoire est une priorité importante. La diffusion des spectacles au sein des dix centres culturels de la ville ou grâce au réseau de l'ICB sur son territoire représente le dernier axe développé dans le cadre de la convention dénommée « Donostia Iparraldea » (Saint Sébastien Pays Basque nord) et courant jusqu'en 2014. Ainsi, plus de 30 concerts, représentations théâtrales, performances, lectures, commandes d'oeuvres ou résidences d'artistes ont eu lieu. Il faut souligner que la quasi-totalité des actions se sont réalisées à Saint Sébastien, ce qui montre le sens des échanges et souligne la difficulté pour les décideurs « donostiars » de se projeter hors de leur ville. La récente élection de la ville en tant que Capitale européenne de la culture Donostia San Sebastian 2016 devrait modifier une telle approche.

4.6.2. Réunir les acteurs pour construire un réseau

Fort de son conventionnement avec le Gouvernement basque, l'ICB développe également un réseau avec SAREA, le réseau des théâtres basques d'Euskadi regroupant une cinquantaine de salles publiques. Son objectif est de coordonner et d'impulser une diffusion des arts de la scène tout en favorisant la création et la formation des publics. SAREA est donc un outil de la politique publique culturelle du Gouvernement basque qui permet à l'ICB de favoriser une meilleure connaissance des programmeurs des deux côtés de la frontière en organisant avec SAREA des visionnages de spectacles ou des rencontres thématiques depuis 8 ans. Là encore, les initiatives proviennent le plus souvent de l'Institut et se concrétisent côté sud. Cette situation s'explique à notre sens par le rapport de force déséquilibré, en matière économique, qui existe entre le Pays Basque nord et le Pays Basque sud, limitant les coopérations communes. La puissance et la dynamique culturelles d'Euskadi sont telles que pour intéresser les responsables du sud, les projets proposés se doivent d'être novateurs ou très attractifs dans leur contenu. Mais depuis la grave crise économique qui a frappé la péninsule ibérique d'une part et d'autre part avec la qualité des projets élaborés côté nord, l'intérêt à coopérer a significativement augmenté. De plus, les acteurs culturels du sud s'intéressent de plus en plus à un modèle culturel performant « à la française » produisant réflexions et dispositifs comme ceux de l'EAC ou des résidences d'artistes. La première rencontre des programmeurs du Pays Basque côté nord a été organisée par l'ICB au Musée basque de Bayonne le 18 octobre 2012 et a réuni plus de soixante acteurs des deux côtés de la frontière. On s'aperçoit que l'événement est récent, signe que nous nous trouvons à un tournant concernant la question transfrontalière. Cet effort mérite d'être poursuivi car un potentiel important existe autour des coopérations transfrontalières et culturelles à mettre en œuvre entre acteurs du Pays Basque et d'Aquitaine.

4.6.3. Coproductions transfrontalières

Egalement impliqué dans la coproduction de projets, l'ICB a réuni des structures culturelles de la Région Aquitaine et de la Communauté autonome du Pays Basque pour lancer un des premiers appels à projet transfrontalier dans les domaines des musiques actuelles et de l'image⁴⁵ dont le but a été d'apporter un regard innovant sur la culture basque. Avec l'Atabal

⁴⁵ <http://www.eke.org/fr/institut-culturel-basque/le-programme-hogeita/appels-a-projets-et-concours/appel-a-projets-hogeita-2013-musiques-actuelles-et-image>

Scène de Musiques Actuelles Conventionnée (Biarritz), la Fondation Donostia- Saint Sébastien 2016 Capitale Culturelle Européenne, Emankor Sarea (Bilbao), Donostia Kultura, le Rocher de Palmer (Cenon) et le Florida - Musiques amplifiées et arts numériques (Agen), un financement a été alloué au projet lauréat ainsi que trois temps de résidences sur le territoire eurorégional entre Cenon, Saint Sébastien et Biarritz. « Lloba », le projet sélectionné porté par le collectif d'artistes contemporains Moï Moï fera l'objet d'une tournée dans les structures participantes du projet soit sur l'Euro-région Aquitaine Euskadi. L'appel à projet Spectacle vivant lancé avec la Snbsa, et évoqué plus haut, participe de cet engagement à poursuivre des coopérations à l'échelle transfrontalière et régionale.

4.6.4. Un référent pour le territoire

Les porteurs du projet de Capitale européenne de la culture D2016 ont souhaité que l'Institut soit leur référent pour le territoire du Pays Basque nord et ses acteurs culturels, signe d'une reconnaissance forte. A ce titre, une réunion d'information sur les avancées du projet a été organisée en mai dernier par l'Institut avec les agents de D2016, réunissant quelques soixante dix acteurs culturels et institutionnels du territoire (mairies, communautés de communes, GECT Aquitaine Euskadi, principaux opérateurs, structures labellisées, associations, artistes, producteurs, programmeurs de tous champs artistiques...). La diversité des participants démontre le positionnement particulier de l'ICB, capable de réunir des acteurs nombreux et très divers. L'autre mission de l'Institut, pour le projet D2016, consiste à identifier les projets innovants du territoire afin qu'ils puissent bénéficier d'un portage conséquent pour être programmés dans le cadre de la Capitale européenne de la culture.

4.6.5. Au carrefour des initiatives et des partenariats

Nous constatons que l'ICB est en relation avec chacun des opérateurs dont nous avons détaillé l'activité culturelle et transfrontalière. Il partage avec ces structures organisation de rencontres, coproduction de spectacles ou encore visionnages de spectacles. Il a également noué des relations de proximité avec les principaux partenaires institutionnels pour l'élaboration de stratégies en faveur de la coopération transfrontalière. A titre d'exemple le GECT Aquitaine Euskadi l'a sollicité pour affiner les critères de son dernier appel à projets. Son activité lui confère donc une position privilégiée, au carrefour des initiatives impulsées par les acteurs des deux côtés de la frontière. Structure référente concernant la culture basque, ciment des relations du territoire transfrontalier, ses compétences pourraient être mises au service des institutions impliquées dans ces questions et pourraient lui permettre d'avoir une

position de coordinateur pour développer, avec les opérateurs, les projets de nature transfrontalière. Afin d'être encore plus présent et d'avoir une action plus structurante dans le secteur transfrontalier, un service consacré à ce secteur s'avérerait peut-être plus efficace.

Il faut souligner l'absence, parmi les opérateurs cités et engagés dans une démarche de coopération transfrontalière, du Conservatoire Maurice Ravel et Orchestre Régional de Bayonne Côte Basque, importante structure pour le territoire avec ses 1700 élèves, ses 80 enseignants, son orchestre qui fêtera ses 40 ans en 2014 et qui offre 20 concerts par an sur la Côte Basque. En effet, jusqu'alors l'axe prioritaire des dirigeants de la structure a été d'asseoir l'ancrage territorial du Conservatoire sur la Côte Basque dans un contexte budgétaire tendu avec 25% de subventions en moins... Ceci étant acquis ou pour le moins en bonne voie, il semble que le Syndicat mixte (composé de l'ACBA et des villes de Saint Jean de Luz et d'Hendaye) décidant de l'avenir de la structure, souhaite un mouvement vers le sud. Le Conservatoire a ainsi été sollicité par la ville de Donostia pour former un Orchestre Basque Européen rassemblant 15 000 musiciens de toute l'Europe (jeunes, amateurs, de 26 pays) en 2016 à Donosti. Le projet est en cours d'élaboration.

Nous l'avons vu, les projets partagés et les rencontres entre acteurs des structures d'Aquitaine et d'Euskadi sont récents, comparés à d'autres régions transfrontalières. La diversité des initiatives peut parfois générer un sentiment de concurrence sur la question transfrontalière entre les opérateurs et une image confuse pour le public. Mais nous assistons à des mouvements de coopération qui s'organisent peu à peu. Des liens se tissent, même ténus, qui forgeront peu à peu des relations eurorégionales plus fortes se nourrissant des différences de chacun. La conviction est partagée que la culture peut être un facteur de cohésion sociale et de découverte de l'autre pour créer le sentiment d'adhérer, peu à peu, à une identité culturelle et à une diversité propres à ce territoire. Pour nos interlocuteurs, ces échanges et ces projets sont porteurs de promesses même si tous ont conscience qu'un long chemin reste à parcourir. En effet, des obstacles demeurent mais les identifier est le premier pas pour commencer à les franchir.

4.7. Les obstacles à la coopération culturelle transfrontalière

L'organisation et la mise en place de projets internationaux impliquent de connaître les législations des deux pays dans les secteurs de la fiscalité, de la sécurité sociale ou du droit de la propriété intellectuelle, aspects qu'il serait long d'énumérer ici. Leur méconnaissance n'en demeure pas moins un obstacle à la mise en œuvre des projets transfrontaliers. Pour surmonter les difficultés relatives aux aspects administratifs, contractuels, sociaux et fiscaux, le travail de Cendryne Roé⁴⁶ concernant la circulation des artistes s'avère précieux quand il s'agit de traiter ces questions, les cas de circulation d'artistes entre la France et l'Espagne y étant clairement abordés.

Nous observerons davantage les principaux obstacles que nos interlocuteurs nous ont pointés lors des entretiens effectués, qu'il s'agisse de mise en œuvre de projets européens ou de projets de coopération locale, à priori plus légers.

4.7.1. Un plurilinguisme encore insuffisant

L'aspect linguistique est bien sûr primordial pour mettre en œuvre des projets de coopération culturelle. Les langues sont le véhicule des valeurs et principes sur lesquels se basent les cultures. La langue est donc un vecteur important de l'expression culturelle. Connaître différentes langues c'est apprendre à se familiariser avec la culture qui en découle et donc avoir de l'intérêt pour cette culture. C'est aussi être capable de dialoguer avec les membres de cette culture de manière plus proche. Nous l'avons vu, les principales langues parlées dans l'Eurocité (il y en a bien sûr d'autres) sont l'espagnol, le français, et le basque. Des déséquilibres existent des deux côtés de la frontière par rapport à la maîtrise de ces trois langues. Peu parlé côté espagnol, le français a longtemps été peu utilisé dans les lieux muséographiques, privilégiant l'anglais au détriment du français. Autre exemple, l'Institut Etxepare, l'outil de divulgation de la culture basque à l'international, publie des livres sur la culture basque en trois langues, espagnol, euskara et ...anglais ! Nos interlocuteurs du Gipuzkoa reconnaissent qu'un retard a été pris concernant la pratique du français quand ceux du nord du Pays Basque recrutent des personnes au moins bilingues français espagnol. Si l'on traitait la question de la langue à partir du français et de l'espagnol, langues dominantes de l'Eurocité, les résultats seraient peut-être plus simples à atteindre mais ce serait au détriment

⁴⁶ Cendryne Roé, *La circulation internationale du spectacle*, coll. Les métiers de la musique, Irma, 2009

de l'euskara, la langue basque, expression d'une culture partagée des deux côtés de la Bidassoa. La maîtrise du basque représente une plus-value essentielle pour la richesse des échanges et le soutien qu'il mérite du côté français doit encore être accentué. Des solutions sont donc à trouver pour développer la maîtrise et la présence des trois langues sur le territoire. Leur valorisation est un des enjeux majeurs de la construction de l'Eurocité, et de l'Europe de manière générale, en tant qu'espace commun.

4.7.2. Un manque de communication

La plus grande distance séparant les acteurs culturels de l'Eurocité ne dépasse pas 50 kilomètres. Pourtant, la majorité de nos interlocuteurs ont concédé mal connaître leurs partenaires et plus généralement « l'autre côté ». Problèmes de langues, repli sur soi, modes de fonctionnements trop différents, offre culturelle trop foisonnante, manque d'informations ? Les artistes et les opérateurs circulent sur le territoire, des croisements ont lieu mais les rencontres sont rares. Quoi qu'il en soit, il semble qu'en l'absence de mise en réseau des connaissances, des personnes et des expériences, il s'avère difficile pour la majorité des acteurs concernés de profiter pleinement des actions entreprises ici et là. De ce fait, les uns et les autres ne peuvent suffisamment s'appuyer sur des expériences viables autres que les leurs afin de développer leurs actions.

4.7.3. Des pratiques différentes

La différence des pratiques est une des raisons de la méconnaissance mutuelle évoquée ci-dessus. Un des principaux écueils à la coopération transfrontalière concernant la programmation partagée de spectacles se trouve dans les modalités d'appréhender les saisons. Les structures françaises programment leur saison un an à l'avance quand leurs homologues de Donostia conçoivent leur programme au semestre ou au trimestre. Cela génère des difficultés pour organiser les plans de financements et par conséquent les choix des spectacles en commun, les rythmes de travail étant trop différents.

Un manque d'harmonisation des systèmes d'abonnement pour faciliter la fréquentation des spectacles a également été relevé. Il s'agit d'un chantier à travailler pour augmenter la circulation et le croisement des publics. Près de 80 000 personnes sont détentrices de la carte Donostia Kultura pour l'accès à tous les services culturels de la ville, dont la programmation de spectacles, et moins de 5% des habitants du nord la possèdent. De même, la Scène nationale de Bayonne ne compte quasiment aucun abonné du Gipuzkoa. Les systèmes de billetterie ne participent pas non plus à la mixité des publics, celui de Bayonne étant géré

directement par le théâtre quand celui de Donostia l'est par la Kutxa, banque principale de la province. Contre une subvention versée à la ville, c'est la Kutxa qui maîtrise les fichiers et qui peut ainsi se créer une clientèle....

Enfin, la sensibilisation aux spectacles est assez peu développée côté sud alors que les relations entre les publics et les artistes est primordiale pour aller vers le maximum de résonance du spectacle. La fabrication des spectateurs de demain passe également par ce travail de médiation assez développé côté français et qui n'a pas son pendant de l'autre côté. Echanger, se concerter et mutualiser des moyens autour de cette question demande un temps de préparation certain. Cette approche semble être une des pistes que les opérateurs du sud souhaitent développer.

4.7.4. Une mobilité à améliorer

Selon les générations et les arts de la scène concernés, les personnes se déplacent différemment. Globalement, un public plus âgé se rend aux spectacles de théâtre et de danse situés dans leurs zones d'habitation alors que les jeunes sont plus mobiles à parcourir des distances pour assister aux concerts de musiques actuelles. Un obstacle indéniable reste malgré tout celui d'un réseau de transports en commun plus efficace, thème récurrent abordé par la majorité des acteurs institutionnels dans cette étude. Si des bus sont bien affrétés pour certains événements, cette initiative reste trop ponctuelle. Or, cette volonté de mise en réseau est essentielle. Elle s'accompagne bien évidemment d'une communication plus efficace mais résulte également d'une densité de propositions culturelles jugée très élevée pour un si petit territoire comme ont pu nous le confier certains de nos interlocuteurs.

4.7.5. Des esthétiques dissemblables

Chaque côté de la frontière est fortement influencé par les cultures très différentes du rapport à l'art qui se sont développées en France et en Espagne. Au niveau de notre territoire, les différences s'avèrent par exemple très marquées au niveau du jeune public. Autant les spectacles proposés aux scolaires du Pays basque nord sont d'essence poétique, suscitent l'imaginaire de l'enfant et réclament une écoute et une attention fines, autant ceux du sud sont-ils davantage tournés vers une forme d'animation dont les ressorts sont fortement inspirés des dessins animés vus à la télé et engagent les enfants à participer activement au déroulement des actions. De la même manière, comme nous l'avons évoqué, le travail de sensibilisation à l'œuvre est plus ancré au nord alors que se rendre au spectacle s'apparente davantage à une sortie au sud (et chez nous aussi parfois...). Ces différences n'ont pas facilité

la circulation des spectacles jeune public de part et d'autre de la Bidassoa. Mais les échanges à ce niveau se multipliant, un intérêt plus grand se manifeste auprès des programmeurs du sud pour se rapprocher des manières d'appréhender le jeune public « à la française ».

Nous avons relevé le nombre réduit de projets produits à l'aide de financements européens. Cet état de fait montre que les dossiers de demandes d'aides de l'UE s'avèrent difficiles pour les acteurs locaux (et d'ailleurs également) et révèlent deux principaux écueils : la lourdeur administrative et la complexité de la gestion budgétaire des dossiers.

4.7.6. Administration européenne

Tout d'abord, tout le monde s'accorde pour constater que les dossiers de financements européens ne sont pas des plus simples. Si les collectivités à compétence culturelle et structures labellisées type CCN ou Scène nationale ont des capacités pour être maintenant compétentes, les associations le sont beaucoup moins et se retrouvent le plus souvent désemparées face aux difficultés techniques des dossiers, ce qui mène à l'abandon de la majorité des projets. Tout le monde est d'accord sur un point : la gestion d'un projet financé par des fonds structurels est très lourde financièrement et administrativement. Le langage bureaucratique de l'Union est complexe et réclame du temps pour se l'approprier. Les exigences de classement des objectifs opératoires, les demandes de quantification et de qualification des résultats, le temps passé pour réaliser le projet comme le décompte du nombre de réunions font partie des lourdeurs constatées par les interlocuteurs impliqués dans des projets du POCTEFA. Le montage de projets européens étant extrêmement chronophage, cela impose d'embaucher du personnel dont les salaires sont rémunérés par les financements européens, sans toutefois garantir la permanence de l'emploi à la fin du projet.

4.7.7. Gestion budgétaire des dossiers européens

La complexité de la gestion budgétaire des projets peut engendrer des difficultés de trésorerie. Chaque action du projet ayant son budget défini, l'UE rembourse une partie des dépenses après réception des justificatifs par les organismes de contrôle européens, ce qui peut générer, le temps passant, des déséquilibres pour maintenir une trésorerie stable, les coûts suivants continuant d'arriver, etc.

L'Europe semble avoir pris conscience de ce problème récurrent puisque le prochain programme Europe Créative pour la période 2014-2020 comportera un instrument financier conséquent représentant 15% du budget total (30% pour le pilier Culture et 55% pour le pilier

Média). Celui-ci sera notamment utilisable pour pallier aux déséquilibres budgétaires des projets. On peut également se demander quelle peut être la durée des projets sélectionnés pour un POCTEFA une fois que la phase de financements se trouve révolue : ont-ils eu le temps de devenir autonome et sinon sont-ils voués à disparaître ? Toute la difficulté est de veiller à leur pérennisation afin que les fonds structurels alloués se transforment en un véritable investissement pour l'avenir. Une structure d'accompagnement au montage de dossiers aurait sûrement un rôle à jouer auprès des structures et associations désireuses de se lancer dans des projets de cette envergure.

Nous avons voulu dégager certains des obstacles pointés lors de nos différents entretiens. Il va sans dire que les opérateurs en ont conscience et qu'ils savent bien que c'est par la pratique des projets partagés de part et d'autre de la frontière que ces difficultés s'estompent.

Un autre aspect du sujet, et non des moindres, est celui du désir véritable de coopération, qu'il vienne du sud ou du nord du Pays Basque et que certains de nos interlocuteurs ont évoqué. Se poser la question revient à en douter quelque peu. La désignation de Donostia / Saint Sébastien comme Capitale européenne de la culture pour l'année 2016 interroge à nouveau la réalité du besoin de coopérer outre-Bidassoa. Le projet de capitale baptisé DSS2016EU va-t-il dynamiser les relations entre partenaires transfrontaliers ou sera-t-il le révélateur d'un désir finalement peu partagé ?

5. Donostia 2016 : catalyseur de la coopération transfrontalière ou révélateur de ses faiblesses ?

En 2011, la ville de Donostia San Sebastián a remporté le titre de "Capitale européenne de la culture"(CEC) pour l'année 2016. Une belle victoire si on sait la gérer. Remporter le titre n'est pas ce qu'il y a de plus compliqué, même si cela réclame déjà beaucoup d'efforts. Ce sont l'organisation et la réussite de l'événement, savoir répondre aux attentes de l'Europe de la culture sans oublier les réalités locales qui s'avèrent complexes. C'est également savoir en



DONOSTIA 2016
SAN SEBASTIAN

tirer les bénéfices sur le long terme car une capitale européenne de la culture n'est pas choisie pour ce qu'elle est mais pour ce qu'elle prévoit de faire et pour ce qu'elle va devenir. Comme nous l'a dit un des organisateurs de Donostia San Sebastián 2016 au nom de code européen DSS2016EU, « nous avons le devoir de laisser un héritage durable pour nous et pour l'Europe ». L'enjeu est de taille.

Or la ville bénéficie déjà de nombreux attraits : station balnéaire réputée, offre culturelle foisonnante, capitale gastronomique avec ses restaurants trois étoiles... Pourquoi prétendre alors devenir Capitale européenne de la culture lorsque tant d'atouts sont déjà réunis ? Il semble que les porteurs du projet de capitale aient souhaité miser sur le développement culturel de leur cité pour améliorer le vivre ensemble des habitants de la ville et de l'Eurocité. Ils se sont peut-être appuyés sur les paroles de Patrice Meyer-Bisch, un des principaux porteurs du projet de la Déclaration de Fribourg relative aux droits culturels, qui disait qu' « une activité est culturelle dès lors qu'elle ne se réduit pas à une production mais contribue à la communication, en tant que porteuse d'identités, de valeurs et de sens ». Le sens et les valeurs que les promoteurs souhaitent donner à leur projet vont en direction des citoyens et doivent également être portés par ces mêmes citoyens à travers le programme qui a été élaboré : « Vague d'énergie citoyenne : culture pour la coexistence ».

Le projet de Capitale est géré par la Fondation Donostia San Sebastián 2016 qui se compose de la mairie de Saint Sébastien (Bildu), de la Diputación de Gipuzkoa (Bildu), du Gouvernement basque (PNV) et du Ministère de la Culture du Gouvernement espagnol (PP)⁴⁷, membres dont les tendances politiques, comme l'historique de leurs relations, ne sont pas pour simplifier le déroulement du projet.

Nous abordons un projet en chantier, entre recrutements, démissions et nominations cet été-même⁴⁸ de nouvelles personnes à des postes importants comme ceux de la direction générale de DSS2016EU ou de la direction du projet culturel. La nouvelle (petite) équipe, récemment constituée d'une quinzaine de membres avec l'arrivée de sept nouveaux agents, devrait entrer en fonction en septembre 2013, soit deux ans après la désignation de la ville comme capitale culturelle. A noter que parmi les membres actuels, un seul appartient à l'équipe d'origine qui aura élaboré et porté le projet de candidature.

Le jury international chargé de suivre le processus de développement des capitales européennes de la culture a rendu un avis sur le projet pour le moins contrasté⁴⁹ suite à sa venue le 17 juin 2013 : jugeant la qualité culturelle du projet de manière très positive, il a déploré le manque d'orientations claires concernant sa gestion et sa gouvernance et a critiqué le retard des apports financiers prévus - d'importantes difficultés budgétaires, accentuées par la crise économique, ont ramené le budget à 60 millions d'euros contre 89 millions prévus au départ - ainsi que l'élargissement de l'équipe en charge de sa mise en œuvre. En résumé, « un panorama de crise » selon les termes-mêmes des membres du jury, Manfred Gaulhofer et Steve Green. Bien que le projet soit en cours de concrétisation et que son démarrage effectif connaisse quelques ratés, les principes et les objectifs établis dessinent les orientations générales du défi qui s'annonce et posent certaines questions quant à sa dimension transfrontalière.

Nous allons décrire les raisons qui ont poussé une ville aux multiples atouts à candidater pour être capitale européenne de la culture avant d'analyser comment ce projet pourrait dynamiser le développement de la coopération culturelle transfrontalière de l'Eurocité basque voire de l'Eurorégion Aquitaine Euskadi.

⁴⁷ Partis politiques d'Euskadi : Bildu (« réunir ») : coalition de gauche autonomiste, Partido Nacionalista Vasco : Parti Nationaliste Basque de centre droit, Partido Popular : droite espagnole

⁴⁸ <http://www.sudouest.fr/2013/08/16/guadalupe-echevarria-de-retour-a-saint-sebastien-pour-2016-1142342-2780.php>

⁴⁹ <http://www.diariovasco.com/v/20130825/cultura/jurado-2016-critica-retraso-20130825.html>

5.1. Les raisons d’être capitale européenne de la culture

Avant d’aborder les raisons qui ont poussé les organisateurs de DSS2016EU à s’engager dans le projet de CEC, il nous faut définir les origines de la candidature et les implications que cela suppose.

5.1.1. Origines et implications

La CEC est une initiative de l’Union Européenne conçue pour contribuer au rapprochement et aux échanges entre les divers peuples d’Europe. Tout a commencé à Athènes en 1985. Dans l’aéroport, les ministres de la culture grec et français de l’époque, Mélina Mercouri et Jack Lang, attendent leur avion et discutent. Mélina Mercouri a depuis quelque temps l’idée d’une "ville européenne de la culture", censée rapprocher les peuples d’Europe. Elle en fait un véritable projet qui est validé le 13 juin 1985 par une résolution des ministres européens de la culture. La première "ville européenne de la culture" (c’était le nom au début) est née, ce sera Athènes.

Les objectifs affichés par l’Union consistent à mettre en valeur la richesse, la diversité et les caractéristiques communes des cultures européennes, permettre une meilleure connaissance mutuelle entre les citoyens/citoyennes de l’Union européenne et favoriser le sentiment d’appartenance à une même communauté européenne. Le projet est financé par l’Europe, les collectivités territoriales, les partenaires, les mécènes et l’Etat. L’Union Européenne y apporte son label et une contribution financière à travers son programme cadre pour la culture d’un montant d’environ 1,5 millions d’euros.

Le chemin qui mène au statut de CEC est long, il compte plusieurs étapes de sélection que la ville a franchies avec succès. Des villes candidates de la péninsule ibérique (Alcalá de Henares, Cáceres, Cuenca, Málaga, Murcia, Oviedo, Palma de Mallorca e Islas Baleares, Pamplona, Santander y Tarragona) ont préparé un avant-projet pour l’année qu’elles devaient soutenir devant un jury en septembre 2010. Les villes préselectionnées, au nombre de 6 (Burgos, Córdoba, Donostia/San Sebastián, Segovia, Zaragoza y Las Palmas de Gran Canaria), ont élaboré entre octobre 2010 et mars 2011 leurs projets définitifs de candidature afin de les remettre en avril 2011.

Le 28 juin 2011, le jury a désigné Donostia/San Sebastián comme Capitale européenne de la Culture. En mai 2012, Donostia/San Sebastián a été officiellement nommée Capitale Européenne de la Culture 2016 avec la ville polonaise de Wroclaw. Ce seront les 52^e et 53^e Capitales européennes de la culture depuis leur création en 1985.

5.1.2. Retrouver la paix

Les porteurs du projet DSS2016EU pensaient que la candidature et le titre de capitale européenne de la culture seraient un outil important pour faire triompher la paix, pour que Donostia/San Sebastián soit une ville modèle, une cité de référence en Europe pour ses projets cherchant à promouvoir la culture de la paix. Présente au cœur de l'Agenda 21 de la culture, dans son préambule et ses principes fondamentaux, la culture de la paix est le fondement de nombreux textes internationaux. L'Unesco la définit ainsi : « Une culture de la paix consiste en des valeurs, des attitudes et des comportements qui reflètent et favorisent la convivialité et le partage, fondés sur les principes de liberté, de justice et de démocratie, tous les droits de l'homme, la tolérance et la solidarité, qui rejettent la violence et inclinent à prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes et à résoudre les problèmes par la voie du dialogue et de la négociation et qui garantissent à tous la pleine jouissance de tous droits et les moyens de participer pleinement au processus de développement de leur société.⁵⁰ »

Sur les bases de la Déclaration de l'Unesco, se servir de l'événement pour faire évoluer et perdurer le processus de paix entamé depuis le 10 janvier 2011 et l'annonce par l'ETA d'un cessez-le-feu permanent, représente alors un des principaux défis de la ville. L'année de la désignation en tant que CEC correspond d'ailleurs avec celle d'une nouvelle étape vers une paix durable au Pays Basque, un signal fort.

5.1.3. Transformer les pratiques

Face à une Europe qui vieillit et qui semblerait décliner, les promoteurs de la CEC souhaitent « revitaliser leurs mentalités et leurs structures »⁵¹. A cette fin, « sortir de soi, rechercher le contact, fusionner, découvrir, explorer de nouvelles relations, de nouveaux lieux, de nouveaux contenus et de nouvelles formes »⁵² sont les moyens pour la transformation souhaitée. Pour créer de nouvelles dynamiques, des laboratoires de recherche et de discussion ont été mis en place autour de cinq thématiques : énergie citoyenne (Auzolab), transmédias (Hirikia), art et créativité (Pagadi), langue (H(e)izkuntza) et parcs culturels. Ceux-ci sont la base pour « concevoir une nouvelle manière de faire et de donner forme au projet culturel à travers de nouveaux processus.[...] ces systèmes [étant] les véritables moteurs et générateurs d'impact capables d'encourager le renouvellement des actions après 2016 »⁵³. Pour les

⁵⁰ Déclaration sur une culture de la paix : <http://www.unesco.org/cpp/fr/declarations/2000fr.htm>

⁵¹ www.donostiasansebastian2016.eu/web/guest/proyecto-cultural

⁵² *Ibid*

⁵³ *Ibid*

promoteurs de DSS2016EU, les effets du projet doivent aller jusqu'à 2020 pour s'inscrire durablement dans les mentalités des habitants de la région. Quelques 62 activités sont programmées autour de quatre axes ou « phares thématiques » : phare de la Paix, phare de la Vie, phare des Voix, phare de la Mer et de la Terre.

Parier sur la culture et l'éducation comme moteurs du changement et de la transformation sociale pour une cohabitation réussie est le ressort essentiel du projet de capitale européenne. A cette fin, le projet souhaite s'engager dans un processus de redéfinition assez radical de la manière de travailler pour avancer vers de nouvelles méthodologies, de nouveaux systèmes qui permettent de créer des synergies et qui supposent de revoir les codes et les politiques culturelles menées jusqu'alors. Un véritable défi.

Les porteurs du projet ont ainsi déjà manifesté un grand intérêt pour les dispositifs existants côté français comme ceux de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) ou des résidences d'artistes. Ceux-ci ont été appliqués en janvier 2012 auprès des publics scolaires lors de la résidence de la Compagnie des Chimères à Saint Sébastien, organisée en partenariat avec l'Institut culturel basque. Avant et durant la production du spectacle jeune public « Otso » dans la ville, des ateliers pédagogiques, les processus de fabrication du spectacle et des échanges avec les comédiens et techniciens ont été proposés aux enseignants et enfants de plusieurs écoles du quartier du Centre culturel, lieu de résidence. Ces modes d'opérer, tout à fait nouveaux pour les donostiar, qu'ils soient élèves, enseignants, agents culturels ou techniciens, nourrissent leur désir de transformation et contribuent au dialogue et au mieux vivre ensemble recherchés, selon les retours que nous avons pu avoir sur le projet. Ils sont le fruit d'une coopération transfrontalière permettant des pratiques innovantes et des partages d'expériences et correspondent à l'une des priorités de l'agenda de la culture évoquées dans ce travail : la diversité culturelle et le dialogue interculturel.

5.1.4. Générer des impacts économiques

Selon les estimations de l'Union européenne, le nombre de touristes augmente de 15% pendant l'année où une ville est capitale européenne de la culture. D2016 compte évidemment sur de telles affluences pour bénéficier d'un retour d'image et de retombées économiques positifs. Même si les incertitudes économiques actuelles (baisse de près de 30% du budget initial) poussent plutôt les promoteurs du projet à adopter une attitude de prudence, ils tablent sur un retour sur investissement de 4 euros pour un euro investi. Mais les résultats d'un tel défi peuvent sensiblement différer d'une capitale à l'autre.

Les organisateurs de Marseille-Provence 2013 estimaient par exemple qu'un euro investi en rapporterait 6, soit une manne attendue de près de 600 millions d'euros faisant de la culture un véritable levier économique. Ce retour sur investissement sera-t-il à la hauteur des coûts initiaux ? Rien n'est moins sûr mais Marseille-Provence 2013 attend au final deux millions de visiteurs en plus des 10 millions qu'elle voit passer tous les ans. En 2004, Lille (devenue la référence en matière de capitale européenne de la culture) a augmenté de 7% le nombre de créations d'emplois dans les secteurs du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration. Enfin Liverpool, capitale européenne de la culture en 2008, aurait engrangé 900 millions d'euros de retombées économiques, notamment grâce à son week-end d'ouverture avec des concerts de Paul McCartney et Ringo Starr, des expositions de Klimt et du Corbusier ou les MTV Europe Music Awards.... Cette année-là, les musées de la ville britannique auraient vu leur fréquentation augmenter de 65% !

Mais au contraire, certaines villes ont perdu leur pari comme Thessalonique en 1997, Patras en 2006 et Istanbul en 2010. En plus de perdre de l'argent, on a peu entendu parler de ces villes au moment où elles devaient être sur le devant de la scène. A Patras par exemple, des sondages ont montré qu'à la fin de l'année 2006, seulement 16% des Grecs savaient que la ville avait été capitale européenne de la culture....

Pour les organisateurs de DSS2016EU, le simple fait de préparer la candidature représente déjà une opportunité pour la ville. Elle lui permet d'analyser et de refonder une nouvelle vision d'elle-même, du territoire sur lequel elle se trouve, de redéfinir ses alliances avec les autres villes et les collectivités voisines.

5.2. Une capitale européenne élargie

5.2.1. La dimension territoriale : un axe majeur à définir

Malgré l'appellation de « Capitale », la dimension territoriale de DSS2016EU représente un des axes majeurs du projet. A l'instar de Lille 2004, première capitale européenne à associer les collectivités de la région franco-belge, ou plus récemment Marseille-Provence 2013 incluant d'emblée le territoire dans son nom, les porteurs donostiars du projet ont souhaité intégrer les collectivités territoriales, les acteurs culturels et les habitants de tout un espace géographique à leur programme. Mais cette ouverture se caractérise, pour Santiago Eraso, Directeur artistique de la candidature, par une approche transterritoriale soit un projet sans limites géographiques ou juridiques précises mais incluant différentes échelles territoriales (locale, régionale, nationale, étatique...). Santiago Eraso revendique un projet aux frontières diffuses et donc très ouvert. Pour lui, ce sont les projets qui créent les territoires et non l'inverse. Pour illustrer ce concept, il utilise l'image d'une pierre jetée dans l'eau qui crée des ondes autour d'elle. Saint Sébastien est la pierre/le centre, les ondes sont le rayonnement du projet sur un espace à chaque fois différent. Les projets programmés constitueraient ainsi autant de territoires associant la capitale guipuscoane. Pour lui, la confusion doit être entretenue autour des limites territoriales du projet afin que le plus grand nombre puisse s'en emparer. Cette approche s'inspire également de la métaphore des phares : ceux-ci éclairent certaines zones, différemment selon les jours, et sont aussi une invitation, un repère pour tous. La délimitation qui s'en dégage est mouvante, imprécise. Cela donne alors l'occasion de plusieurs interprétations possibles, au sein même de l'équipe de DSS2016EU, mais qui ne sont pas partagées de tous...



Pour Igor Otxoa, chef de projet, le projet de capitale s'envisage sur un périmètre délimité par l'usage de l'euskara, la langue basque. Cette approche a un double avantage, inclure les principales villes d'Euskadi, de Navarre et du Pays Basque nord tout en affirmant le rôle de lien que peut jouer le basque sur ce territoire.

Limite de l'aire linguistique du basque (en vert gras). Source Eurocité basque

La posture adoptée entraîne également un coup de projecteur sur l'état de cette langue minorisée, bien que bénéficiant du statut de langue officielle en Euskadi. Pour Igor Otxoa, l'Eurocité basque, au sens large ici, ne peut que bénéficier d'un tel événement car « si notre candidature présente un projet d'eurocité basque, c'est que nous sommes partie intégrante d'un passé commun et d'un environnement géographique, avec en partage une langue, une histoire, une tradition libérale et une culture ».

Nouvellement nommée au poste de directrice du projet culturel, Guadalupe Echevarria, ancienne directrice de l'Ecole des Beaux Arts de Bordeaux, prendra ses fonctions en octobre. Soulignant la dimension territoriale du projet, son approche est différente, et peut être complémentaire, quand elle déclare que « Bordeaux reste une référence en matière culturelle. La notion de territoire est essentielle dans le projet de Saint-Sébastien. Il s'agit d'habiter culturellement l'espace qui va de Bilbao à Bordeaux. Je ne sais pas comment nous allons réussir cela, mais l'enjeu est d'importance!»⁵⁴. L'approche recouvre une dimension eurorégionale dans ce cas, plaçant la langue sur un autre plan et le projet sur une direction différente. Comme le rappelait Santiago Eraso, chacun revendique le projet comme étant celui du Pays Basque, de l'Espagne ou de l'Eurorégion mais pour lui le projet est avant tout européen dans le sens développé par Anne-Marie Autissier : « quand tout un pays devient « mobile » parce qu'il adhère à l'UE, il modifie la perception même qu'ont ses habitants de ses territoires ; et cette perception rétroagit à son tour sur les représentations européennes »⁵⁵.

Nous pouvons constater que l'idée d'étendre le champ de rayonnement de la capitale européenne au-delà de ses limites est un des fondements du projet mais que son interprétation est multiple au sein même de la Fondation Donostia 2016. Une telle approche, aussi ouverte et passionnante soit-elle, peut cependant se heurter à une certaine incompréhension pour des partenaires transfrontaliers de l'Eurocité qui souhaiteraient être associés au projet.

5.2.2. Impliquer les collectivités de l'Eurocité ?

Pour appuyer sa candidature, DSS2016EU a mis en place une campagne de soutiens en signant une série de conventionnements avec les principales collectivités du territoire du projet dont celles incluses dans l'Eurocité basque Bayonne San Sebastián (pour rappel : Agglomération Côte Basque Adour, Agglomération Sud Pays Basque, Villes de Bayonne,

⁵⁴ Voir article de Sud Ouest du 8 août 2013 : <http://www.sudouest.fr/2013/08/16/guadalupe-echevarria-de-retour-a-saint-sebastien-pour-2016-1142342-2780.php>

⁵⁵ « *Op. cit.* »

Biarritz pour le côté nord et Diputación de Gipuzkoa, villes d'Irun, Tolosa, Andoain, pour le sud). Les principales villes d'Euskadi et de Navarre (Bilbao, Vitoria Gasteiz, Pampelune) ont également été impliquées. Enfin, rappelons que la Fondation Donostia San Sebastián 2016 réunit la ville, le Gouvernement basque, la Diputación et le Ministère de la culture espagnol. Mais pour l'heure, cette addition de partenaires n'a pas donné lieu à un véritable réseau constitué comme ce fut le cas pour Lille 2004. Pierre Mauroy, alors maire de la ville, avait souligné que « [...] c'est l'ensemble de la Métropole, de la Région et de l'Eurorégion qui seront capables d'union pour inviter l'Europe »⁵⁶. En tout, cinq communes belges avaient été conventionnées pour la programmation d'événements transfrontaliers. Cette préoccupation s'est retrouvée dans le mode d'organisation de l'association « Lille Horizon 2004 », qui était chargée de l'événementiel et de la programmation artistique. En effet, son Conseil d'administration comptait quarante-cinq membres représentant les responsables politiques, économiques et culturels des différents échelons territoriaux de la région ainsi que des villes belges associées. Ce mode de gouvernance a permis l'émergence d'une programmation cohérente, inclusive et donnant leur place aux acteurs prêts à s'investir. Plus proche de nous, le projet Marseille Provence 2013 a réuni plus de 90 communes. La stratégie de Donostia 2016 semble être en cours de définition car la majorité des acteurs interrogés, tant culturels qu'institutionnels du Pays Basque nord, ont avoué ne pas avoir été contactés et attendre des propositions ou des signes de la part de leurs homologues donostiars.

5.2.3. Des dispositifs et des projets transfrontaliers en cours d'élaboration

Une série de dispositifs appelés « ambassades mobiles » a été mise en œuvre pour parcourir les villages et les villes du territoire de l'eurocité transfrontalière ainsi que l'Europe. Développer la connaissance mutuelle et les échanges entre personnes, relier les réseaux locaux et internationaux, diffuser le programme culturel et rapporter des expériences exemplaires de l'extérieur sont les objectifs de ces trois plateformes itinérantes. Celles-ci se présentent sous la forme d'un bus électrique équipé pour débattre et produire des actions en route en invitant les citoyens à monter et à participer. La baleinière San Juan naviguera le long des côtes européennes à la rencontre des langues minoritaires et des zones maritimes protégées dans le but de nouer des liens et de mettre en lumière les « espèces fragiles » identifiées en Europe. Enfin, un cirque abritera sous son chapiteau spectacles et activités innovantes pour favoriser la diversité culturelle et les échanges entre générations.

⁵⁶ Entretien avec Pierre Mauroy, in *1968-1998 Lille Métropole : La Métropole Rassemblée*.

Concernant les arts vivants, les projets concrètement développés à ce jour consistent dans des coproductions de spectacles incluant résidences d'artistes et médiation menés principalement en partenariat avec l'Institut culturel basque : la création « Otso » du Théâtre des Chimères et l'appel à projet Hogeï'ta Musiques actuelles et Image, deux projets déjà évoqués dans ce travail. Un autre projet de résidence au centre culturel Egia de Saint Sébastien avec la Compagnie de danse contemporaine Elirale est déjà calé pour le mois de novembre 2013 autour de la création jeune public « Ka dira ».

La Fondation Donostia/San Sebastián souhaite renforcer dès 2014 de telles expériences à travers le projet « Hazitegiak » (Les pépinières) développé en partenariat avec la Communauté de Communes Errobi (Cambo/Espelette/Itxassou/Souraïde...), détentrice de la compétence culture depuis juillet 2013 et située à l'intérieur du Pays Basque nord. Favoriser la création des artistes territoriaux à travers des résidences dans les équipements culturels du territoire ou faciliter les rencontres entre artistes des deux côtés avec une attention particulière donnée à la langue basque sont parmi les buts principaux du projet « Hazitegiak ». Les partenaires du projet souhaitent également porter une attention particulière sur la médiation auprès des publics, aspect essentiel et insuffisamment développé sur le territoire. La Fondation D2016 est le chef de file de ce projet qui a été soumis au dernier appel à projets lancé par le GECT Aquitaine Euskadi et qui devrait concerner les saisons 2013/2014 et 2014/2015.

Le projet « Hazitegiak » s'ajoute aux partenariats établis entre l'ICB, Donostia Kultura et Donostia 2016 ainsi qu'au projet déposé par la Snbsa avec la ville de Donostia Saint Sébastien pour la mise en place d'un pôle européen de production et de diffusion artistique. Afin d'éviter une forme de concurrence ou de confusion entre partenaires du Pays Basque nord autour de ces questions, des échanges avec les acteurs donostiars nous sembleraient judicieux pour définir l'état de la coopération transfrontalière dans le domaine du spectacle vivant et harmoniser ainsi des modes opératoires sûrement complémentaires puisqu'ils pourraient concerner différents territoires du Pays Basque nord. L'accompagnement des équipes artistiques sur les territoires représente un enjeu important pour les promoteurs de la capitale. Les résidences sur tout l'espace aquitain et basque donneraient ainsi l'opportunité de mieux connaître les modes de pensée et les manières de fonctionner de chacun, garantie, à long terme, de la construction d'un nouvel espace de développement. Là pourrait être un des rôles de Donostia 2016 : donner une nouvelle envergure à ces partenariats déjà existants. Car il ne faut pas oublier qu'une activité transfrontalière s'est développée avant la désignation de la ville comme CEC et que cela continuera après 2016.

5.3. Idée phare du projet : « les vagues d'énergie citoyenne »



Rassemblement devant la mairie de la ville pendant la phase de candidature

Source : Donostia San Sebastián 2016

5.3.1. Une définition collective

« Les personnes et les initiatives citoyennes sont le vrai moteur des transformations et des changements à travers le monde »⁵⁷. Cette idée centrale résume le projet DSS2016EU à travers un message clair ; c'est l'engagement civique qui pousse les sociétés à avancer et à progresser. La définition de l'idée-force de DSS2016EU est le fruit d'un vaste travail collectif et participatif mené au cours de la phase de candidature qui a vu l'afflux de plus de 500 propositions de centaines de citoyens de la ville et d'ailleurs impliqués dans les échanges. Pendant des mois, de très nombreuses rencontres et réunions se sont tenues avec des acteurs sociaux, économiques et culturels, des associations de quartier, des universités et différents organismes institutionnels. Les idées et réflexions ont débouché sur l'idée phare de « l'énergie citoyenne ». Le processus de participation citoyenne et l'implication active de la population de Saint-Sébastien et de son tissu associatif est déjà un bon exemple de cette « énergie citoyenne » qui a guidé la démarche de la candidature de Donostia San Sebastián 2016. Celle-ci semble issue de la conception du développement durable laquelle a montré, depuis son invention, sa capacité à réinvestir et à renouveler le champ de la démocratie, en particulier en multipliant les expériences de démocratie participative comme c'est le cas ici.

⁵⁷ Voir le site www.donostiasansebastian2016.eu/web/guest/proyecto-cultural

Parallèlement au processus participatif de définition du projet global, l'événement « Olatu Talka/Rompeolas » (Digues maritimes) a été mis en œuvre pour permettre aux habitants de se réapproprier leur ville à travers de très nombreuses activités. Cette action étant très fédératrice, elle a perduré au-delà de l'officialisation du titre de capitale. La quatrième édition a ainsi eu lieu au mois de mai dernier et se présente aux habitants comme la continuité concrète de la désignation de la ville en tant que capitale culturelle européenne. Mais ce festival a-t-il la résonance recherchée auprès de tous les habitants du territoire ?

5.3.2. Projet Olatu Talka : une réappropriation de la ville

Lancé par la Fondation Donostia / San Sebastián, plus de 2500 citoyens ont répondu à l'appel à projet pour Olatu Talka générant 214 actions en tous genres (rencontres, concerts, spectacles vivants, ateliers d'artisanat ou de cuisine, activités sportives, expositions, « slow » courses de paddle, alimentation bio, approches environnementales, etc) programmées dans la capitale guipuscoane et au-delà sur un périmètre de 150 km⁵⁸. Le déferlement de rollers, deux roues, piétons et autres sur l'axe routier reliant les quartiers d'Ibaeta et de Zubieta, fermé aux engins motorisés le temps d'une journée et concentrant quelques 35 activités, aura été l'un des moments forts d'Olatu Talka. Cette initiative s'est appuyée sur les 8 valeurs⁵⁹ du projet de la CEC : transformatrices / éconscientes / géopoétiques / expérimentales / coopératives / populaires / en ligne / DIY. Cette action comporte un double avantage : elle permet d'impliquer directement les habitants au projet de capitale en le rendant concret et c'est également une excellente occasion de communiquer sur son développement. Disséminés en d'innombrables lieux de la ville, y compris dans les quartiers et les zones périphériques, les nombreuses activités ont aussi touché d'autres villes de l'Eurocité comme Irun ou Tolosa avec ce même objectif de réinvestir des espaces de manière originale et créative.

Pour Igor Otxoa, chef de projet de D2016, « l'évaluation est extrêmement positive car les personnes comprennent et intègrent le fait que tant Olatu Talka que Donostia 2016 se réalisent par la participation des citoyens ». De plus, Igor Otxoa a souligné que cette grande fête de trois jours montre que le projet de capitale défend une culture ouverte croisant de nouvelles pratiques et dépassant les disciplines uniquement artistiques. Le message est clair : Olatu

⁵⁸ Voir les types d'actions réalisées : <http://olatutalka.eu/wp-content/uploads/2012/12/olatutalka-2013-aurrezpena.pdf>

⁵⁹ Les huit valeurs du projet : www.olatutalka.eu/eu/hasiera/dss2016euren-8-baliok/

Talka est synonyme de diversité culturelle et de participation active des citoyens, lesquels sont invités à se réapproprier leurs espaces de vie quotidienne le temps d'un long week-end. Derrière le slogan de l'action « Denak batera / Tod*s y junt*s » (Tous et ensemble) l'événement vise ainsi à concilier l'environnement, l'économie et le social, en établissant une sorte de cercle "vertueux" entre ces trois piliers, auquel la culture, 4^e pilier, vient naturellement s'ajouter.

5.3.3. Les citoyens et les acteurs culturels du nord peu concernés

Par rapport à la dimension transfrontalière du projet, on peut regretter qu'elle ait été assez peu relayée aux autres villes et villages situés côté français, le site consacré n'étant par exemple que bilingue basque/espagnol... L'un des objectifs avoués par les organisateurs est de travailler à impliquer concrètement les habitants de ces territoires pour lesquels cette manifestation sera passée quelque peu, voire carrément, inaperçue. Des stratégies sont à l'étude afin de mettre en œuvre avec les acteurs institutionnels, culturels et associatifs des actions qui engageront les habitants du « nord » à participer à Olatu Talka depuis leurs territoires et ainsi au projet de DSS2016EU. Cela permettrait de lier les territoires et d'« insuffler » à l'Iparralde (Pays Basque nord) les valeurs et les modes d'actions du projet, basées sur des actions innovantes et participatives. Un tel objectif réclame beaucoup de temps et de pédagogie pour intégrer des participants du nord mais nos interlocuteurs donostiars sont convaincus : « les dynamiques doivent aller au-delà de l'année du titre car nous avons gagné en nombre de personnes actives, en activistes ». Reste désormais à franchir la Bidassoa et à rencontrer acteurs et habitants du nord.

Le projet Donostia 2016 serait-il alors le catalyseur de la coopération culturelle transfrontalière ou le révélateur de ses faiblesses ? A ce jour, un peu des deux serions-nous tentés de répondre. Lors de la réunion d'informations organisée au mois de mai dernier par l'Institut culturel basque⁶⁰, la nombreuse affluence des représentants des principaux acteurs culturels du territoire a révélé l'intérêt que suscite la haute qualité du projet DSS2016EU. Bien que la présentation ait été finalement assez théorique, définissant les valeurs, les thématiques (« phares ») ou encore les dispositifs, l'envie « d'en être » aura dominé dans

⁶⁰ <http://www.eke.org/fr/acteurs-culturels/actualites-professionnelles/une-reunion-dinformation-sur-saint-sebastien-donostia-2016-capitale-europeenne-de-la-culture>

l'assistance, signe encourageant s'il en est. Les moyens d'y participer restent encore à définir, ils révèlent des manques dans les mises en œuvre de réseaux de partenaires potentiels, qu'ils soient institutionnels ou culturels. Au-delà d'un volontarisme clairement affiché pour étendre territorialement le projet au nord du Pays Basque, les modes opératoires semblent dispersés et donc peu lisibles pour l'ensemble des acteurs. Le partenariat envisagé avec l'Institut culturel basque doit également être clarifié. Ce retard vis-à-vis des partenaires du nord semble s'expliquer par les moyens humains limités de l'équipe en place jusqu'à l'heure actuelle, combinés aux changements de direction à des postes clés. Gageons qu'à partir de septembre, la nouvelle équipe, plus importante, saura donner une impulsion plus significative à cette coopération culturelle transfrontalière, qui, si on la compare avec d'autres régions frontalières avec la France, a de grandes marges de manœuvre pour se développer.

6. Perspectives pour une coopération culturelle transfrontalière

Les dynamiques et les actions en faveur de la coopération culturelle transfrontalière dans les arts vivants sont réelles et nombreuses sur le territoire de l'Eurocité basque. Nous avons relevé un certain nombre d'obstacles à franchir pour la renforcer : méconnaissance entre acteurs, différences de pratiques, systèmes administratifs dissemblables, maîtrise des langues du territoire à développer, mobilité des citoyens à améliorer....

La mise en relation des acteurs du secteur culturel et des partenaires institutionnels apparaît donc comme une démarche essentielle dans le processus d'un développement culturel d'un territoire transfrontalier. L'implication des populations n'en demeure pas moins une priorité pour donner un sens à un tel projet. De même, encourager la circulation des publics au travers d'actions emblématiques nous semble propice pour contribuer à effacer ces effets de la frontière, plus psychologiques que physiques. L'atténuation de ces obstacles passe également par la création d'outils s'appuyant sur les possibilités des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Encourager les nouvelles pratiques et stimuler l'innovation nous semblent également être des objectifs primordiaux qui puissent permettre de valoriser les particularismes locaux et créer une attractivité supplémentaire pour ce territoire au niveau de l'Europe.

Les potentialités pour construire un véritable espace transfrontalier existent sur l'Eurocité basque et, comme nous l'avons vu, des acteurs culturels et institutionnels y contribuent de plus en plus. Afin de confirmer de telles démarches ou d'en inspirer de nouvelles, s'appuyer sur d'autres expériences peut s'avérer utile. Nous allons décrire dans cette dernière partie des initiatives en faveur de la coopération culturelle transfrontalière prises sur d'autres espaces frontaliers et qui nous paraissent dignes d'intérêt. Celles-ci ne sont pas directement transposables sur nos territoires, les histoires culturelles et les pratiques y étant différentes, mais elles pourraient peut-être participer, modestement, à l'élaboration de perspectives en faveur d'un renforcement de la coopération culturelle au niveau de l'Eurocité voire de l'Eurorégion.

6.1. Créer une plateforme au service des acteurs culturels

6.1.1. Convivencia Pyrénées Méditerranée : un projet inter-régional

Le projet Convivencia Pyrénées Méditerranée⁶¹ est un bon exemple de structuration d'une action en faveur d'un développement de la coopération auprès des acteurs culturels et des partenaires institutionnels d'un même territoire transfrontalier.

Bénéficiaire du POCTEFA sur la période 2007-2013, à travers son axe 3 « Améliorer la qualité de vie des populations à travers des stratégies communes de structuration territoriale et de développement », le projet Convivencia Pyrénées Méditerranée a réuni quatre structures de quatre régions, reconnues sur leurs territoires d'intervention. Celles-ci ont des compétences qui s'avèrent complémentaires dans les domaines de la formation, de l'action culturelle transfrontalière et de la communication.

Ces quatre partenaires ont conçu une plateforme transfrontalière de coopération culturelle avec pour but d'impulser une circulation plus fluide des informations, des œuvres artistiques et des acteurs culturels au sein de ce vaste espace eurorégional et de créer ainsi une dynamique d'économie culturelle sur le territoire transfrontalier. La plateforme s'adresse aux acteurs culturels -artistes, techniciens, administrateurs - ainsi qu'aux partenaires institutionnels et élus des quatre régions partenaires concernées (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Catalogne et Aragon).

6.1.2. Une offre de services culturels transfrontaliers

Cela se traduit par plusieurs axes interdépendants les uns des autres. Un service d'ingénierie culturelle assure ainsi l'accompagnement à la construction de projets et de partenariats transfrontaliers autour des questions liées à la formation professionnelle, la mobilité artistique et professionnelle, la recherche de partenaires ou l'information sur les sources de financement. Des interlocuteurs de différents niveaux peuvent alors se familiariser avec le fait transfrontalier et sa réalité car les acteurs des territoires frontaliers ont souvent pour habitude d'accumuler des différences sans forcément penser à les croiser et déboucher ainsi vers de nouvelles directions. Comme le dit Piet Decoster, coordinateur de Via Lactéa vzw / Réseau culturel transfrontalier Vis-à-vis⁶² travaillant sur l'Eurométropole Coutrai-Tournai-Lille :

⁶¹ Voir le site du projet : www.convivencia.pro

« ces différences sont certainement un peu trop soulignées, et surtout mises en avant comme autant d'a priori négatifs et menaçants, par rapport aux multiples similarités qui existent et qui nous unissent »⁶³. Convivencia propose aussi des séminaires de formations et des rencontres professionnelles destinés au plus grand nombre d'opérateurs culturels des deux pays qui accentuent les possibilités d'échanges et permettent d'acquérir l'essentiel des compétences en matière de coopération culturelle et de connaissance de la réalité culturelle transfrontalière. Car comme le rappelle Piet Decoster, « Trop souvent, la discussion autour de l'identité culturelle est focalisée sur les différences au détriment des similitudes. Le secteur culturel transfrontalier pourrait jouer un rôle plus actif et pertinent en dépassant ce modèle culturel bipolaire »⁶⁴. La mise en réseau des marchés professionnels des arts scéniques (notamment les ferias côté espagnol) avec les événements culturels français des deux régions permet de mettre en synergie des artistes et des diffuseurs-programmateurs des quatre régions concernées, opportunité sine qua non du développement d'une offre culturelle et par là-même d'une économie de la culture. Il s'agirait à terme de créer une dynamique transfrontalière dédié à l'émergence artistique de l'Eurorégion Aquitaine Euskadi. Enfin, un portail web en trois langues (français, catalan, espagnol) propose interviews et reportages sur les projets/acteurs culturels de l'Eurorégion, un agenda d'activités à caractère transfrontalier (appel à candidatures, festivals, colloques...), une documentation dédiée au transfrontalier (ressources numériques en ligne), un forum d'annonces pour la recherche de partenaires, etc.

La réalisation du projet a duré 3 ans pour un coût global de 1 300 000€ avec un apport FEDER de 840 000€ représentant 65% du montant total, le restant étant apporté par les régions. Nous signalons un autre projet, plus ancien et sensiblement identique, qui a été développé au niveau du département du Tarn et Garonne et de l'Aragon, sur un périmètre plus restreint : le projet Espacio Info Culture⁶⁵.

De tels projets, en formant et en réunissant les acteurs autour du fait transfrontalier, ne pourraient être que bénéfiques pour l'Eurorégion Aquitaine Euskadi car cela stimulerait la recherche d'une identité culturelle multiple, dynamique et contemporaine sur le territoire. Ce type de projet réclamerait un soutien et une participation forts des milieux culturels et institutionnels du territoire.

⁶² Via Lactéa est une association culturelle, basée à Tournai (Belgique) qui travaille avec et pour des artistes. Elle promeut les cultures transfrontalières sous toutes ses formes (événements, concerts festifs, populaires et accessibles) : www.visavisnet.eu/partners/vialactea

⁶³ « Les cultures transfrontalières, un territoire à part ? » par Piet Decoster, Libération du 28/6/2013

⁶⁴ *Ibid*

⁶⁵ Voir Espacio Info Culture : www.infoculture.info

6.2. Impliquer les populations du territoire

6.2.1. Les citoyens moteurs des échanges

Sans la participation des habitants, le développement culturel d'un territoire n'a pas tout son sens. On distinguera ici la consommation de produits culturels (concerts, spectacles) de la participation active des citoyens à des projets. Celle-ci augmente les échanges entre les citoyens et par la même occasion la connaissance mutuelle, ciment de la construction d'un espace et d'un mieux vivre ensemble. Encourager les citoyens transfrontaliers à travailler ensemble sur des thématiques liées à leurs territoires ne peut qu'augmenter le sentiment d'appartenir à cet espace en échangeant expériences et points de vue. Pour une véritable coopération et entente entre les habitants de ces territoires limitrophes, il s'avère nécessaire, comme le souligne Zoé Bray, que « les habitants puissent non seulement résoudre des problèmes communs mais puissent aussi se rencontrer et se découvrir dans toute leur diversité culturelle (...). Avec moins de moyens de communiquer, le risque d'aliénation vis à vis de son voisin augmente. Il restera donc à voir comment les jeunes générations frontalières, avec d'autres capacités linguistiques, construiront leur identité dans ce nouveau contexte d'ouverture »⁶⁶

6.2.2. Le projet-cadre « People to people »⁶⁷

Depuis 2002, l'initiative « People to people » issu du programme Interreg III vise à regrouper des mini-projets transfrontaliers conçus par et pour les habitants d'un territoire transfrontalier. Novateurs et de faible budget, les projets peuvent concerner les loisirs, la culture, la jeunesse, le sport, l'environnement, les médias....Mis en place dans le grand territoire du Rhin Supérieur (territoire franco-germano-suisse comprenant l'Alsace, la Suisse du Nord-Ouest, Sud du palatinat et une partie du Pays de Bade), plus de 30 projets à caractère culturel ont ainsi été développés.

A titre d'exemple, le projet « Pop centre » a réuni 18 jeunes de 15 à 20 ans issus de villes jumelées auxquels il a été proposé de composer, d'enregistrer et d'interpréter une chanson sur leurs préoccupations, leur région ou leur espace de vie transfrontalier. Ce projet a montré aux

⁶⁶ Zoé Bray, anthropologue Thèse de doctorat *Frontière et identité : perceptions et vécus de l'espace des deux côtés de la frontière franco-espagnole du Pays Basque*, 2007 p.79

⁶⁷ Michael Stange, *La coopération culturelle transfrontalière, Une étude sur les projets culturels transfrontaliers Interreg III A*, pp51-55, Réalisée avec le soutien du Relais Culture Europe et la Mission Opérationnelle Transfrontalière

participants que les barrières linguistiques ne constituaient pas un obstacle pour entrer en contact et travailler ensemble. Les chansons enregistrées dans un CD ont évoqué en français et en allemand leurs regards et préoccupations. Le projet, encadré par des associations de chaque côté de la frontière, s'est construit pendant une durée de cinq mois dans les arrondissements du département du Bas-Rhin en France et du Land Baden Wurtemberg en Allemagne. Il aura généré un impact positif sur l'identité territoriale à travers la création et la production, le rapprochement des habitants et l'effet sur le territoire. Car la présentation a eu lieu pendant « Jumelages en fête », mélange de manifestations populaires, de conférences et de tables rondes sur le thème...de la coopération transfrontalière.

Le modeste budget alloué à l'opération (2490€ dont 1720€ d'aides FEDER) prouve que l'intervention d'un Fonds structurel peut aussi s'appliquer à des « petits » projets et impliquer les citoyens de tous bords et de tous âges, qui ne soient ni des artistes ni des responsables de structures culturelles professionnelles.

Il nous semble que des structures de l'Eurocité pourraient mettre en place de tels appels à micro-projets sur des thématiques liées au transfrontalier. La capitale européenne de la culture qu'est Donostia 2016 pourrait également être moteur de telles initiatives avec une structure comme l'ICB. De même, les Communautés d'agglomération pourraient initier de tels projets avec leurs homologues du sud à travers l'Agence transfrontalière. L'Eurorégion Aquitaine Euskadi, à travers son appel à projet, pourrait y consacrer une ligne destinée à développer des micro-projets autour de la thématique de la frontière, du vivre ensemble, du multilinguisme, etc... De telles initiatives ne feraient que renforcer l'identité transfrontalière du territoire et la « fabrication », encore plus avancée, du citoyen transfrontalier, croisement des cultures et des langues de son territoire.

6. 3. Miser sur de grands événements

6.3.1. NEXT : un festival international, transfrontalier et innovant

C'est en créant et en organisant de grands événements innovants à l'échelle d'un espace géographique que l'on peut favoriser la circulation des publics et valoriser l'attractivité culturelle d'un territoire. Un tel projet demande une très grande coopération entre acteurs culturels et des moyens humains et financiers importants : le Festival NEXT en est l'exemple (presque) parfait.

NEXT est le festival international des arts vivants qui se déroule dans l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et Valenciennes. La manifestation a été créée en 2008 par les directeurs de cinq structures culturelles : le Cultuur centrum et le centre d'arts Buda de Courtrai (Belgique flamande), la Maison de la culture de Tournai (Belgique wallonne), la Rose des Vents de Villeneuve d'Asq et l'Espace Pasolini, théâtre international de Valenciennes. Ensemble, ils invitent des artistes internationaux de renom à créer et à se produire dans la région. Pendant deux semaines et trois week-ends en automne, NEXT programme cinquante représentations de danse, théâtre et performance, dans une dizaine de lieux de la région transfrontalière.

En quatre ans, NEXT s'est imposé comme le festival qui compte dans la région et sur le plan international, tant au niveau du public que des professionnels. La sélection des artistes est pointue et risquée mais les spectacles de danse, théâtre et performance aux nouvelles formes, aux techniques et aux langages innovants rencontrent un public jeune de plus en plus important (10 870 en 2011 et 11 150 en 2012). Le succès de la fréquentation du public, avec un taux de remplissage de 85%, se double de la reconnaissance des professionnels du secteur. Tout cela pousse les organisateurs à souhaiter installer NEXT comme le plus important festival des arts de la scène du nord (celui d'Avignon étant son pendant au sud), vecteur d'attractivité incontestable pour la région et par là même occasion facteur de développement économique du territoire.

6.3.2. Des actions au service de la rencontre des publics et des territoires

En 2008, quatorze gouvernements⁶⁸ (démontrant là l'historique d'une coopération transfrontalière dont les fondements remontent aux années 80!) ont créé un GECT pour que l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai dynamise les domaines économiques, culturels et sociaux de la région et soutienne, entre autres projets, le festival. En effet, NEXT voulant jouer un rôle important dans le développement de la nouvelle métropole transfrontalière, des dispositifs ont été mis en place pour faciliter la circulation des publics et valoriser le territoire métropolitain : « NEXT on tour » fait ainsi voyager des artistes à travers plusieurs lieux de l'Eurométropole ; chaque année, un projet artistique met l'accent sur un phénomène ou une anecdote de la région transfrontalière ; des projets sont créés dans des lieux exceptionnels de la région, en associant la découverte artistique avec la (re)découverte de lieux emblématiques du patrimoine transfrontalier.

Pour faciliter le déplacement et la mixité des publics dans les trois régions, une offre élargie de navettes gratuites, de parcours durant les weekends, de programmes multilingues, de spectacles traduits ou surtitrés, d'introductions explicatives ou de rencontres avec des artistes favorisent l'échange avec les publics et les professionnels. A défaut d'un système de billetterie unique et numérisé, les cinq structures culturelles de NEXT proposent l'intégralité des spectacles aux spectateurs de leurs lieux permettant ainsi une large participation.

En 2011, NEXT a obtenu le label « Projet stratégique » de la sélection Interreg IV pour avoir favorisé le développement économique de la zone, développé l'identité du territoire transfrontalier, renforcé le sentiment d'appartenance à un espace commun et dynamisé la gestion commune du territoire. Le festival correspond pleinement à ces objectifs européens et a le mérite de les rendre tout à fait concrets et donc réalisables.

A travers une offre culturelle innovante et de qualité, un tel projet d'irrigation du territoire renforce le sentiment d'appartenir à un espace commun, privilégié et diversifié grâce à la découverte de nouveaux lieux et aux croisements des publics : Donostia 2016 pourrait-il être l'événement qui soit à la hauteur de tels enjeux ? Ou serait-ce aux acteurs culturels et

⁶⁸ L'état Français, la Région Nord-Pas de Calais, le Département du Nord, Lille Métropole Communauté Urbaine, La région Wallonne, La Communauté française de Belgique, la Province de Hainaut, l'intercommunale IDETA, l'intercommunale IEG, de Federale Staat België, de Vlaamse Gemeenschap, de Provincie West-Vlaanderen, Intercommunale Leiedal, Intercommunale wvi.)

institutionnels du territoire de tenter un tel pari ? Une manifestation de ce type procure une attractivité supplémentaire indéniable pour le territoire. D2016 et ses objectifs de transformation sociale et de culture pour la coexistence nous semble sinon le lieu, du moins le moment pour accélérer et développer des processus innovants ouverts à d'autres formes artistiques comme ce fut le cas avec le Festival ⁶⁹ programmé à Bordeaux autour des arts vivants des suds d'Europe. Car les compétences et les liens entre opérateurs culturels existent au service d'actions développées tout au long d'une saison. Certes, une telle entreprise réclamerait d'importants moyens et pourrait fragiliser les dispositifs sur le long terme. Il n'empêche, la mise en œuvre d'un festival transfrontalier innovant impulserait de manière forte le désir de découverte auprès des nouveaux publics et le sentiment partagé d'une identité territoriale commune et riche de sa diversité.

6.4. Organiser l'information et la communication : un enjeu majeur

Dans le but de consolider un espace eurorégional, s'appuyer sur les outils numériques regroupant l'ensemble de l'information dédiée aux arts et à la culture du territoire transfrontalier semble primordial pour le public et les professionnels

6.4.1. Un site internet eurorégional ?

Iparralde et Hegoalde disposent déjà de sites internet consacrés à la culture mais ceux-ci sont essentiellement limités à leurs espaces géographiques respectifs et par conséquent aux acteurs culturels qui en sont issus. Le Gouvernement basque a créé deux outils, « Euskal Kulturaren Euskal Behatokia »⁷⁰(L'observatoire basque de la culture) et Kulturklik⁷¹. Le premier est un système d'information, de suivi et d'évaluation de la situation de la culture basque au sein d'Euskadi pour l'élaboration de plans stratégiques sectoriels. Quant au second, il s'agit d'un espace interactif rendant compte de l'actualité culturelle, principalement à travers un agenda des événements, une information professionnelle et un catalogue de créations, toujours tourné vers le monde culturel du Pays Basque sud. Les deux sites sont bilingues espagnol, basque.

Le site de l'Institut culturel basque⁷² effectue un travail équivalent pour le territoire du nord à ceci près qu'il se limite strictement au champ de la culture basque. Il reçoit 200 000 visites annuelles. Des efforts ont été consentis d'un point de vue linguistique puisque le site est en quatre langues (basque, français, espagnol, anglais). En vertu d'un accord avec le Gouvernement basque, des informations du site de l'ICB sont transférées vers Kulturklik mais cela s'avère insuffisant pour couvrir l'ensemble de l'actualité culturelle du Pays Basque, même si les deux structures proposent, au final, des agendas culturels, des atlas des équipements culturels et des équipes artistiques ainsi que des informations aux professionnels. La culture non bascophone n'apparaissant pas et la diffusion des informations du sud n'étant pas en français, l'offre demeure incomplète et se trouve répartie sur deux sites bien distincts.

Depuis peu, l'association Kalea basée à Bayonne a créé un annuaire interactif des artistes et des lieux culturels de tout le Pays Basque et en trois langues : Topopass⁷³. Une carte permet aux quelques 1000 adhérents inscrits à ce jour de bénéficier de tarifs préférentiels pour assister aux spectacles du territoire. La démarche est intéressante et répond à un besoin manifeste. Malheureusement, les moyens humains et financiers à disposition ne sont pas

⁷⁰ Observatoire basque de la culture : www.kultura.ejgv.euskadi.net

⁷¹ Kulturklik : www.kulturklik.euskadi.net

⁷² Institut culturel basque : www.eke.org

⁷³ Topopass : www.topopass.com

encore à la hauteur des ambitions affichées et le site demeure assez incomplet, concernant notamment la partie sud, laquelle pourrait être complétée par Noiz Agenda⁷⁴, un des principaux agendas culturels du sud, basé à Bilbao... Un site commun dédié aux arts vivants transfrontaliers, sur la base de celui que l'agence Hybrid Editions a réalisé pour les musées et lieux d'exposition de l'Eurorégion Aquitaine Euskadi, « Where U art » (déjà évoqué dans ce travail dans la partie 2), faciliterait l'appropriation, par le public, de la programmation et de la riche diversité culturelles du territoire.

6.4.2. L'initiative transculture.net

Dans l'idée de créer une plateforme multimédia (textes, sons, vidéo) sur laquelle les organisateurs culturels de l'Eurorégion pourraient promouvoir leurs spectacles, une expérience a été menée, de nouveau, dans la région transfrontalière du Rhin Supérieur, entre la France et l'Allemagne. Il s'agit du projet Transculture.net⁷⁵ qui a consisté en la réalisation d'un site internet proposant des informations bilingues (français/allemand) sur l'actualité théâtrale, musicale, littéraire et des beaux-arts dans cette grande région transfrontalière comptant six millions d'habitants. Transculture.net rassemble sur une plate-forme commune l'ensemble des évènements culturels transfrontaliers, les organisateurs étant invités à déposer leur programmation sur ce site. Ainsi le public dispose-t-il d'une vision d'ensemble, dans sa langue, des évènements culturels de la région avec un accès possible par territoires distingués via une recherche géographique. Le projet a été cofinancé à 50% par l'Union Européenne dans le cadre d'INTERREG III A, par les collectivités territoriales et des entreprises culturelles françaises et allemandes. Nous nous sommes étonnés qu'un tel site n'héberge pas une catégorie « billetterie » dans laquelle les spectateurs pourraient acheter leurs places en ligne. La mise en place de ce type d'outil, complexe, exige l'harmonisation des logiciels informatiques utilisés pour la billetterie par les différents organisateurs culturels, ce qui semble poser d'importants problèmes techniques. Les modalités de tarification d'une région à l'autre peuvent constituer un autre type d'obstacle.

Toutefois, il ne faut pas négliger les moyens humains et techniques dont il faut disposer pour la diffusion d'un tel outil au plus grand nombre, lorsque d'autres sites existent déjà. De plus, les sources et les moyens de communication s'étant multipliés (Internet, Facebook, Twitter...) et générant une forte accélération de la circulation des informations, un travail conséquent de

⁷⁴ Noiz Agenda : www.noizagenda.com

⁷⁵ Transculture.net : www.trans-culture.net

veille doublé d'une coordination entre les différentes sources d'informations seraient nécessaires et supposeraient d'importants moyens. L'aspect positif que semble recouvrir la création d'un site dédié à la culture transfrontalière réside dans le rassemblement de tout un ensemble de données destinées à tous les publics, concrétisant le fait transfrontalier et permettant, à long terme, l'atténuation de la dispersion des informations. Mais la question de la forme qu'un tel outil devrait prendre reste ouverte.

Les perspectives évoquées en faveur d'un renforcement de la coopération culturelle transfrontalière font surgir un acteur qui semble incontournable en la matière : le GECT Aquitaine Euskadi. Sa forme juridique, ses fonctions, ses compétences et sa zone d'influence en font l'outil central et indispensable de la consolidation de cet espace. Il apparaît comme la structure la mieux à même de soutenir ou d'initier les actions envisagées pour accentuer la coopération territoriale et culturelle. La maîtrise d'ouvrage lancée pour l'élaboration de son projet stratégique Eurorégional devrait apporter des réponses dès cet automne dans ses domaines d'action, dont celui de la culture, en vue de développer une coopération globale, transversale et territoriale dans une perspective européenne. Les initiatives des structures, associations et agents culturels doivent ainsi pouvoir être encouragées pour aller dans le sens de projets novateurs favorisant le dialogue interculturel entre les zones transfrontalières.

Conclusion

Nous avons tenté de montrer dans cette étude la réalité de la coopération culturelle transfrontalière dans le domaine des arts vivants sur l'espace de l'Eurocité basque. Ces échanges poursuivent plusieurs buts : éclairer la diversité culturelle, promouvoir le dialogue interculturel, susciter des pratiques innovantes, mixer les publics, effacer l' « effet frontière » pour créer un nouvel espace de vie et de rencontres par la culture. Car avec la disparition des frontières qui a réorganisé l'espace de l'Eurocité basque tant sur le terrain que dans les mentalités de ses habitants, la mobilité physique n'est plus un obstacle depuis plus de vingt ans pour aller de « l'autre côté » à la rencontre de ses voisins. Mais, comme l'écrit Jean-Dominique Giuliani « les frontières d'autrefois étaient d'abord physiques, les frontières d'aujourd'hui sont surtout mentales et morales »⁷⁶. Les acteurs institutionnels et culturels contribuent à atténuer ces « frontières » depuis lors mais ces processus sont longs car issus de réalités historiques et culturelles différentes. Pourtant, ce travail de longue haleine en vaut la peine car il est évident que la coopération culturelle transfrontalière représente une valeur ajoutée certaine à l'offre qu'un territoire peut apporter à ses habitants.

Les dynamiques institutionnelles ou culturelles dans le domaine de la coopération transfrontalières du territoire, même si elles sont disparates, existent et se développent. Malgré tout, la coopération doit encore être renforcée, dans une perspective plus structurante, plus pérenne et plus intégrée pour le développement d'un territoire commun et d'un espace citoyen. Ceci implique, pour les acteurs culturels et les collectivités publiques, de faire évoluer leur réflexion et leurs pratiques, et de déterminer une approche commune des enjeux culturels transfrontaliers et de la coopération culturelle transfrontalière. Le GECT Aquitaine Euskadi, créé il y a seulement deux ans, semble pouvoir être le moteur de cette évolution. La ville de Saint Sébastien, Capitale européenne de la culture en 2016, stimulante pour les acteurs du territoire (artistes, administrateurs, techniciens, institutionnels) par sa seule existence, suscite aussi de nombreux espoirs pour contribuer à renforcer la coopération mais n'a pu pour l'instant être à la hauteur des attentes de la majorité des professionnels de la culture et des responsables institutionnels du Pays Basque nord. Les trois prochaines années seront décisives et passionnantes à cet égard car la consolidation du territoire transfrontalier fait bien partie du projet de DSS2016EU, lequel reprend un second souffle en cet automne

⁷⁶ GIULIANI, Jean-Dominique, *Pour l'Europe réunie – plaidoyer pour l'élargissement*. p.27, Fondation Robert Schuman, Paris 2002

2013. Au final, les destinataires de tous ces efforts restent les habitants de ces territoires nouveaux et mouvants où des réseaux et des modes d'articulation s'inventent chaque jour. La création d'un tel espace d'échanges et de rencontres, facilitée par des dispositifs et des modes opératoires pensés par les professionnels de la culture, repose aussi sur les citoyens, car comme l'a souligné Robert Schuman, « Sans échanges, l'Europe demeurera une juxtaposition d'individus habitant dans un espace commun sans se connaître. La démocratie ne se réduit pas à des institutions ni même à un mode d'organisation. Elle s'éteint si elle n'est pas animée par les forces de l'esprit, de l'art et de la recherche »⁷⁷. Le programme Europe Créative pour la période 2014-2020 envisage de mobiliser des moyens conséquents pour la culture en vue de renforcer l'esprit d'entreprise dans les secteurs culturels et créatifs, de soutenir la numérisation du contenu culturel ou de promouvoir le patrimoine culturel, domaines qui peuvent constituer des leviers de développement décisifs pour les villes, les régions et les populations de nos espaces transfrontaliers. Gageons que l'Eurocité basque Bayonne San Sebastián et l'Eurorégion Aquitaine Euskadi, entraînés par la philosophie et les activités du projet de Donostia San Sebastián 2016, seront, dans les prochaines années, les territoires prometteurs de ces expérimentations culturelles innovantes pour un mieux vivre ensemble de la majorité de ses habitants.

⁷⁷ Robert Schuman, *Pour l'Europe*, Editions Nagel et Guillaume Briquet, 2000.

Bibliographie

Ouvrages, études, articles

ARDAIZ, Iosu, ALVAREZ LLANO, Roberto, LARRASQUET, Jean Michel, LLERA, Francisco, URDANGARIN, Carmelo, sous la direction de ETXANO, Jesus, *Journées de réflexion sur l'Eurocité Basque Bayonne San Sebastián*, Cahiers de sciences sociales et économiques Azkoaga 11, Eusko Ikaskuntza, 2001.

AUTISSIER Anne-Marie, *Pour une politique culturelle européenne ?*, in *Politiques et pratiques de la culture*, sous la direction de Philippe Poirier, La documentation française, 2010.

BRAY, Zoé, *Frontière et identité : perceptions et vécus de l'espace des deux côtés de la frontière franco-espagnole du Pays Basque*, Thèse de doctorat, 2007

DE CERTEAU, Michel, *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire*. Editions Gallimard, 1990.

DE COSTER, Piet, «*Les cultures transfrontalières, un territoire à part ?*», article paru le 28/6/2013 au quotidien Libération

GAILLARD, Marion, *De la stratégie de Lisbonne à la stratégie UE 2020* », article paru le 15/3/2013 in www.vie-publique.fr

GIULIANI, Jean-Dominique, *Pour l'Europe réunie – plaidoyer pour l'élargissement*. Fondation Robert Schuman, Paris, 2002.

MARCORI, Claude, THOIN, Muriel, *La coopération transfrontalière*, La Documentation française, Datar, 2011.

STANGE Michael, *La coopération culturelle transfrontalière : étude sur les projets culturels transfrontaliers dans le programme Interref III A*, étude réalisée avec le soutien du Relais Culture Europe et de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, 2004.

ROE, Cendryne, *La circulation internationale du spectacle*, coll. Les métiers de la musique, Irma, 2009.

SCHNEIDER, Françoise, sous la direction de HOUBART, Jacques, *Guide pratique de la coopération transfrontalière*, – Mission Opérationnelle Transfrontalière, 2006

SCHUMAN Robert, *Pour l'Europe*, Editions Nagel et Guillaume Briquet, 2000.

Culture et Europe, quels enjeux aujourd'hui ?, note réalisée en janvier 2009 par le Relais Culture Europe www.relais-culture-europe.com

Principaux sites web consultés

Agence culturelle d'Alsace : www.culture-alsace.org
Association Via Lactea : www.visavisnet.eu/partners/vialactea
Atabal, Scène de Musiques actuelles conventionnée : www.atabal-biarritz.fr
Conseil Général des Pyrénées Atlantiques : www.cg64.fr
Consortio Transfrontalier Bidasoa txingudi : www.bidasoa-txingudi.com
Convivencia Méditerranée : www.convivencia.pro
Donostia Kultura Service culturel de Saint Sébastien : www.donostiakultura.com
Donostia San Sebastián 2016 : www.donostiasansebastian2016.eu
Espacio Info Culture : www.infoculture.info
Eszena T : www.eszena-t.eu
Eurocité Basque : www.eurocite.org
Eurorégion Aquitaine Euskadi : www.aquitaine-euskadi.eu
Festival Dantza Hirian : www.dantzahirian.com
Festival Next : <http://www.nextfestival.eu/>
Gouvernement Basque, Département Culture : www.kultura.ejgv.euskadi.net
Institut Culturel Basque : www.eke.org
Kultura Bidean Agglomération sud Pays Basque : www.agglo-sudpaysbasque.fr
Malandain Ballet Biarritz : www.malandainballet.com
Ministère de la Culture et de la Communication : www.culturecommunication.gouv.fr
Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) : www.espaces-transfrontaliers.org
Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) : www.observatoire-culture.net
Office Public de la Langue Basque : <http://www.mintzaira.fr>
Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne France Andorre – POCTEFA : www.poctefa.eu
Région Métropolitaine Trinationale du Rhin supérieur : <http://www.rmtmo.eu/fr/region-metropolitaine/le-rhin-superieur.html>
Relais Culture Europe : www.relais-culture-europe.org
UNESCO : www.unesco.org
Union Européenne : www.europa.eu/index_fr.htm

Entretiens réalisés entre le 25 mars et le 28 août 2013 :

Je souhaite remercier les personnes suivantes qui ont accepté de me consacrer du temps pour présenter, expliquer et analyser leur action dans le domaine transfrontalier :

Amaia Almirall – Donostia Kultura – Directrice.

Daniel Arbulu – Diputación Foral de Gipuzkoa – Chef de service des Relations Extérieures.

Hélène Bourguignon – Agglomération sud Pays Basque – Responsable Pôle Culture.

Dominique Burucoa - Scène nationale de Bayonne et du sud-Aquitain, - Directeur.

Santiago Eraso - Fondation Donostia / San Sebastián 2016 – Directeur des contenus du projet.

Pantxoa Etchegoin – Institut culturel basque – Directeur.

Rafael Hueso – Gouvernement Basque - Technicien de la Coopération Transfrontalière et Interrégionale.

Carine Laborde – Malandain Ballet Biarritz Centre Chorégraphique National d’Aquitaine en Pyrénées Atlantiques – Chargée du développement transfrontalier.

Eva Lamothe - Conseil Général des Pyrénées Atlantiques - Chef de pôle transfrontalier -
Organisme Territorial Ouest - Coopération Territoriale Espagne France Andorre.

Marc Moulin – Eurorégion Aquitaine Euskadi – Directeur.

Igor Otxoa – Fondation Donostia / San Sebastián 2016 – Directeur de projet.

Vanessa Renaud – Conservatoire Maurice Ravel et Orchestre Régional de Bayonne Côte Basque – Responsable de la vie culturelle.

Eva Salaberria – Fondation Donostia / San Sebastián 2016 - Directrice Générale.

Matthieu Vivier - Scène nationale de Bayonne et du sud-Aquitain - Chargé des relations transfrontalières.

Rafael Zulaika – Musée Basque et de l’histoire de Bayonne – Directeur.

Liste des acronymes

ACBA : Agglomération Côte Basque Adour

AEK : Coordination des cours de basque aux adultes

ASPB : Agglomération Sud Pays Basque

CAT : Conférence Atlantique Transpyrénéennes

CTP : Communauté de Travail des Pyrénées

CE : Communauté européenne

CEC : Capitale européenne de la culture

CG 64 : Conseil Général des Pyrénées Atlantiques

CQD : Ciudades Que Danzan

DATAR : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

DSS2016EU : Donostia San Sebastián 2016

D2016 : Donostia San Sebastián 2016

ETA : Euskadi Ta Askatasuna ("Pays basque et liberté")

FEDER: Fonds européen de développement régional

FSE: Fonds social européen

GEIE : Groupement européen d'intérêt économique

GECT: Groupement européen de coopération territoriale

GIP : Groupement d'intérêt public

ICB: Institut culturel basque

SNBSA: Scène nationale de Bayonne et du sud aquitain

CCN : Centre chorégraphique national

MOC : Méthode ouverte de coordination

MOT: Mission opérationnelle territoriale

NTIC : Nouvelles technologies de l'information et de la communication

OARA : Office artistique de la région aquitaine

OPLB : Office public de la langue basque

OT : Organismes Territoriaux

PIB : Produit intérieur brut

POCTEFA : Programme opérationnel de coopération territorial Espagne France Andorre

R&D : Recherche et développement

RIDA : rencontre interrégionale de la diffusion artistique

SEML : Société d'économie mixte

TCE : Traité instituant la communauté européenne

TFUE : Traité sur le fonctionnement de l'union européenne

UE : Union européenne

Termes basques utilisés :

Aterpean : a l'abri

Dantza Hirian : Danse en ville

Donostia : ville de Saint Sébastien

Donostiar : habitant de Saint Sébastien

Iparralde : côté nord (du Pays Basque)

Musiketxeak : maisons de la musique

Hegoalde : côté sud (du Pays Basque)